

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE LA PRISE EN CHARGE À LA RESPONSABILISATION :
L'INTÉGRATION SOCIALE DES JEUNES ADULTES VIVANT DES
DIFFICULTÉS SUR LE PLAN DE LA SANTÉ MENTALE À LEUR SORTIE DU
CENTRE JEUNESSE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
DEBBIE GAUTHIER

OCTOBRE 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, dans un premier temps mes directeurs de recherche, sans qui je ne serais pas parvenue à achever ce mémoire, M. Henri Dorvil pour son ouverture face à mon projet de mémoire, ses commentaires rassurants et motivants lors de mes nombreuses périodes de doute et surtout pour les pistes de réflexion qui ont guidé ma démarche et M. Martin Goyette pour avoir aidé à structurer ma pensée et m'avoir permis d'évoluer à ses côtés dans l'un de ses nombreux projets de recherche.

Par ailleurs, j'offre toute ma reconnaissance à mes proches, mes amis, mes collègues, mes supérieurs et mes voisins pour leurs encouragements, leur soutien moral, voire psychologique à l'occasion avec une mention spéciale à Jocelyne, Mélina, Véronique, Karyne, Anne, Sophie, Steven et Simon.

J'ai également eu la chance de travailler en collaboration avec certains membres de la Chaire de recherche du Canada sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. Je pense à Naïma, Véronique, Ghizlaine, Ismail, Benjamin, Pascal, Mélissa, Marie, Alexandre, Valeria et Josée. Leurs conseils et soutiens ont été précieux en plus d'être des sources d'apaisement et d'inspiration.

J'exprime également ma gratitude aux intervenants du Bon Dieu dans la rue, du Refuge des jeunes et des Logis Rose-Virginie de m'avoir accueillie et fait confiance afin que je puisse effectuer ma collecte de donnés.

Pour compléter mes remerciements, je souligne l'extrême générosité, l'authenticité et l'ouverture des jeunes qui ont accepté avec grand intérêt de participer à mon projet de recherche qui, rappelons-le, n'aurait pu avoir lieu sans leur implication.

*À Jade, Josée, Maude, Mélodie, Shawn et tous
les autres qui furent la source d'inspiration de
ce mémoire. Votre ténacité, votre
persévérance et l'ouverture dont vous avez
fait preuve à mon égard en me laissant vous
accompagner durant toutes ces années ont
laissé en moi, le souhait et l'envie de
continuer d'être là pour vous en faisant
autrement. Ce mémoire vous est dédié.*

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 État de la question.....	3
1.1.1 Un contexte sociétal en transformation.....	3
1.1.2 Devenir adulte	5
1.1.3 Être jeune adulte et diagnostiqué d'un problème en santé mentale	6
1.1.4 Caractéristiques des jeunes desservis par le centre jeunesse	8
1.1.5 Soutiens disponibles.....	10
1.1.6 L'amorce de la vie adulte.....	11
1.1.7 Soutenu ou « sous-tenu » ?	14
1.2 Pertinence sociale et scientifique de la recherche.....	16
1.3 Questions et objectifs de recherche	18
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE	19
2.1 Cadre conceptuel	19
2.1.1 Les transitions à la vie adulte.....	19

2.1.2	La complexité contemporaine des transitions à la vie adulte.....	22
2.2	Principaux concepts et articulation autour du sujet	23
2.2.1	Le lien social	23
2.2.2	L'autonomie	26
2.2.3	L'accompagnement	28

CHAPITRE III

	MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	33
3.1	Stratégie générale de la recherche	33
3.1.1	La recherche qualitative	34
3.1.2	L'entretien semi-dirigé.....	34
3.2	Critères de sélection et échantillon de recherche.....	35
3.2.1	Le choix de l'échantillon.....	36
3.2.2	Le recrutement des participants	36
3.2.3	Le portrait sociodémographique des participants	38
3.2.3	Déroulement de la collecte de données	40
3.3	Considération éthique	41
3.3.1	Le consentement des participants.....	41
3.3.2	Les risques et avantages liés à la participation.....	42
3.3.3	Le respect de la confidentialité	44
3.4	Les forces et les limites de l'étude.....	45

CHAPITRE IV

	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	49
4.1	Présentation des participants.....	50
4.2	Parcours de vie.....	52
4.2.1	Historique de placements	52
4.2.2	Vécu familial	53
4.3	Réseau social	53

4.3.1	Leur famille.....	54
4.3.2	Leurs pairs.....	55
4.3.3	Les organismes.....	56
4.4	Autonomie	58
4.4.1	Ce que les jeunes entendent par « être adulte ».....	58
4.4.2	Comment on devient adulte ?.....	59
4.5	Accompagnement	61
4.5.1	L'accompagnement reçu	61
4.5.2	Besoins des participants	64
4.6	Départ du centre jeunesse	68
4.6.1	Stigmate de leur situation.....	70
4.7	Caractéristiques liées à la santé mentale.....	71
4.7.1	Diagnostics et identité.....	72
4.7.2	Santé mentale et traitement.....	73
4.7.3	Santé mentale et délinquance	73
4.8	L'accompagnement désiré.....	74
4.9	Synthèse des résultats	76
CHAPITRE V		
DISCUSSION		
5.1	L'accompagnement.....	82
5.2	L'accompagnement vecteur d'autonomie.....	83
5.2.1	L'autonomie fonctionnelle.....	89
5.2.2	L'autonomie sociale.....	91
5.2.3	L'autonomie personnelle.....	92
5.3	Le rôle des liens sociaux dans l'accompagnement.....	95

CONCLUSION.....	103
ANNEXE A CERTIFICATION ÉTHIQUE	107
ANNEXE B AFFICHE DE RECRUTEMENT	109
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	111
ANNEXE D GUIDE D'ENTREVUE DES JEUNES	115
BIBLIOGRAPHIE	119

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Page
Tableau 3.1 Classification des diagnostics de problématiques de santé mentale rapportés par les jeunes	40
Tableau 4.1 Récapitulatif des caractéristiques des participants	51

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACJQ	Association des centres jeunesse
CERPE	Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants
CREVAJ	Chaire de recherche du Canada sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables
CSMQ	Comité de la santé mentale du Québec
CJ	Centre jeunesse
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
ENAP	École nationale d'administration publique
EPTC2	Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
NA	Narcotiques anonymes
PQJ	Programme qualification jeunesse
ROC	Roc-aide aux jeunes
SDF	Sans domicile fixe
TLO	Temps libre organisé
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Une large proportion de la clientèle hébergée en centre jeunesse présente des problèmes de santé mentale, qu'ils soient diagnostiqués ou non. Cela alourdit leur vulnérabilité et teinte les défis qu'ils rencontrent lors de leurs transitions vers la majorité. Pour plusieurs jeunes, les services de la protection de la jeunesse prennent fin à leur 18^e anniversaire. De ce fait, un grand nombre d'entre eux se retrouvent livrés à eux-mêmes afin de s'intégrer socialement. Les obstacles qu'ils rencontrent dans leurs processus transitionnels de leur condition à la vie adulte sont nombreux. Trop souvent, ceci a pour conséquences de leur faire éprouver différentes difficultés psychosociales et d'exacerber leur marginalité sur le plan social. La non-réponse à leurs besoins d'accompagnement spécifique est identifiée comme un facteur aggravant. Le présent mémoire propose donc de décrire et de comprendre comment sont accompagnés les jeunes adultes vivant des difficultés sur le plan de la santé mentale, lors de leur transition entre les services à l'enfance et ceux destinés aux adultes, et ce, à partir de leur propre point de vue. Parallèlement, dans une visée de compréhension, sera décrit en quoi la condition personnelle reliée à la santé mentale des jeunes adultes ayant quitté le centre jeunesse est considérée (ou non) dans l'offre de services qu'on leur propose. Pour y parvenir, la méthode de recherche qualitative par le moyen d'entrevues semi-directives a été privilégiée. Ainsi, huit participants ont été rencontrés. Analysé par le biais des concepts de l'autonomie, des liens sociaux ainsi que de l'accompagnement, le cadre théorique sociologique des transitions à la vie adulte dans l'ère contemporaine met en évidence des résultats de recherche frappants quant à la détresse vécue par chacun des jeunes. En effet, leur réseau social effrité et l'absence de réels soutiens mis en place par les services étatiques rendent leurs conditions de vie pénibles et entravent directement leur intégration sociale. Bien plus qu'un cri d'alarme quant à la façon d'intervenir au quotidien avec ces jeunes, et ce, à partir de leur passage dans les services à l'enfance, les conclusions de cette recherche insistent sur l'importance d'effectuer un changement structurel et politique quant à la façon de saisir leurs difficultés d'intégration sociale, une responsabilité qui repose davantage sur la société que sur chacun de ces jeunes individuellement. En effet, bien que ces derniers soient souvent identifiés comme réfractaires, il ressort des résultats de recherche leur désir d'être aidés et leur demande de soutien professionnel lors de leur entrée dans le « monde des adultes ».

MOTS-CLÉS : centre jeunesse, jeunes adultes, santé mentale, autonomie, liens sociaux, accompagnement, insertion sociale, transitions à la vie adulte

INTRODUCTION

Ce projet de mémoire prend ses assises dans mes préoccupations d'intervenante sociale œuvrant en centre jeunesse depuis près de 15 années. Accompagnant les adolescents jusqu'à leur majorité, force est de constater que « l'après-centre jeunesse (CJ) » comporte son lot de difficultés et d'obstacles. Afin de rendre compte d'une partie de la réalité de ces jeunes adultes et ainsi tenter d'influencer les pratiques entourant cette transition qualifiée de brutale (Blanc, 2016), j'ai voulu réfléchir de façon approfondie sur ce sujet.

Plusieurs volets de la vie adulte de ces jeunes furent étudiés, tels que leur insertion socioprofessionnelle (Goyette, 2006b ; Dumollard *et al.*, 2015 ; Goyette, 2006b, 2015 ; Malenfant *et al.*, 2002 ; René *et al.*, 2001), leur relation filiale (Goyette, 2006a), leur rapport à l'école (Parton, 2007) et au logement (Courtney et Barth, 1996 ; Kroner, 2007). Or, aucune étude québécoise ne s'attarde spécifiquement à l'impact qu'ont leurs problèmes de santé mentale sur leur processus vers la vie adulte. Néanmoins, la présence de diagnostics psychiatriques ou d'impressions de diagnostics est forte pour les jeunes hébergés par les centres jeunesse (Gouvernement du Québec, 2007). L'utilité d'investiguer davantage cet aspect de la réalité de ces jeunes adultes m'est apparue d'emblée. Spécifiquement, je souhaite approfondir le contexte de singularisation des transitions à la vie adulte concernant ces jeunes en ayant comme trame de fond, l'hypothèse de travail relevée plus d'une fois dans la littérature, soit le manque de soutien dans leur processus d'autonomisation.

Au premier abord, je ferai une recension de la littérature, afin de rendre compte de la problématique sociale à l'étude voulant que ces individus passent d'une prise en charge

quasi totale à être laissés pour compte. En second lieu sera présenté le cadre sociologique des transitions à la vie adulte à partir des concepts d'autonomie, de santé mentale et du lien social qui seront des outils contribuant à définir les assises théoriques de cette recherche. Ensuite, un chapitre sera consacré à la méthodologie de recherche qualitative par le biais d'entrevues semi-structurées auprès de jeunes adultes vivant avec une problématique de santé mentale suite à leur passage en CJ. Les derniers chapitres présenteront successivement les résultats de recherche, ainsi que leur articulation autour des concepts théoriques déjà exposés. Pour terminer, quelques recommandations seront émises découlant des constats révélés par cette étude.

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE

Afin de situer le lecteur au sujet des divers enjeux présents dans la vie des adolescents qui quittent le centre jeunesse à leur majorité et qui ont un projet de vie axé sur le développement de leur autonomie, cette première section prendra la forme d'une recension des écrits. Tout d'abord, une mise en contexte des enjeux sociologiques ayant des impacts sur ce phénomène social sera abordée. Ensuite, le processus du devenir adulte sera présenté, ainsi que ses pendant lorsqu'un individu vit un problème de santé mentale. Puis, il sera dressé un portrait des adolescents hébergés en centre jeunesse, de leurs caractéristiques et de leurs besoins. Par la suite seront abordés les enjeux d'intervention et la nécessité de différents types de soutien pour faciliter l'autonomisation de ces jeunes. En dernier lieu, il sera démontré la pertinence sociale et scientifique de cette recherche et je présenterai un inventaire des objectifs de la recherche ainsi que la question à laquelle je tenterai de répondre.

1.1 État de la question

1.1.1 Un contexte sociétal en transformation

À l'époque de nos parents, au Québec, les valeurs partagées par l'ensemble de la communauté étaient homogènes et prédéfinies par les mœurs de l'époque, soit celles après la 2^e Guerre mondiale. Les normes sociales étaient stables et le passage à la vie

adulte se déroulait selon une suite logique, soit celle de se trouver un emploi, puis de quitter le domicile parental pour ensuite aller créer sa propre famille (Van de Velde, 2008). Les conditions sur le marché de l'emploi se sont effritées au fil du temps, rendant l'accès à des postes stables et bien rémunérés plus difficile à obtenir. Scarpetta et al. (2009) avancent que l'économie mondiale traverse une crise financière et économique atteignant une importance inégalée depuis la Révolution tranquille. Ce faisant, la stabilité des diverses ressources, ainsi que celles financières sont devenues incertaines entraînant un lot de modifications (Zoll, 1992, p. 23). Les statuts précaires d'emploi conjugués à la spécialisation des ouvriers (de plus en plus exigeante) ont eu pour conséquence d'amener le brouillage des repères normatifs auquel nous assistons. Ce faisant, Veilleux et Molgat (2010) avancent que la valeur du travail n'est plus aussi rassembleuse qu'autrefois. Cette instabilité résonne jusque dans les valeurs individuelles et sociétales, faisant en sorte qu'elles ne vont plus nécessairement de soi. Dans un courant d'instabilité et d'adaptation, voire de survie, entraînant également un changement des mœurs étatiques, l'individu a été amené à se responsabiliser davantage et ainsi à se construire indépendamment des autres. Or, quiconque possède un schème de valeurs qu'il se crée lui-même, a maintenant le choix de décider ce qui est « normal » pour lui. L'émancipation individuelle, le devoir d'indépendance exigé par le courant de l'individualisme libéral influent largement sur les destins sociaux. L'adulte contemporain « est pris “dans la tempête de ses fragilités”, “sans possibilités de s'appuyer sur des points de repère autres que ceux qu'il va chercher à se donner” » (Cauvier et Desmarais, 2013, p. 46).

Ainsi, les étapes importantes de la vie qui étaient définies par le passage « obligé » du mariage, du départ du logis familial pour ensuite fonder sa propre famille sont diffuses. Parazelli (2007) qualifiait ce fait historique par « la relativité des repères de la normalité ». Aujourd'hui, comme il n'y a plus de rites de passage prédéfini entre l'adolescence et l'âge adulte, l'ensemble des jeunes gens traversant cette période se

retrouve dans une confusion temporelle où de multiples références identitaires sont possibles et où ils ont le pouvoir de décider pour eux-mêmes. Les jeunes des centres jeunesse n'échappent pas à ces changements sociaux. Or, leur réalité est singulière à plusieurs égards, nous y reviendrons ultérieurement.

1.1.2 Devenir adulte

Richard (2015, p. 135) souligne que « devenir adulte renvoie d'une part à un sentiment de réussite par et pour soi-même, ce qui rejoint la notion d'«engagement» liée à des insertions sociales, souvent sources de tension entre besoins individuels et des demandes sociales ». Le devenir adulte implique plusieurs « étapes » avant d'atteindre ce mode de vie normalisé. Toutefois, tous ne le perçoivent pas de façon identique. En effet, certains tenteront de se conformer à la conception plutôt traditionnelle¹ de la vie adulte et d'autres y voient là une stratégie d'émancipation et non une finalité en soi. Le sens du passage à la vie adulte (Richard, 2015) est révélé dans le rapport que l'individu entretient envers la société, envers autrui ou encore envers lui-même.

Par ailleurs, bien que plusieurs accueillent positivement les modalités dites « post-modernes » de la création identitaire, il n'en demeure pas moins qu'elles génèrent des impacts sociaux importants. Conséquemment, les jeunes mettent plus de temps à devenir adultes que les adultes des générations précédentes (Van de Velde, 2008). Le processus du « devenir adulte » n'est plus linéaire. En effet, les jeunes d'aujourd'hui quittent plus tard leurs parents, ont plus de difficulté à s'insérer dans un emploi à temps plein et à devenir autosuffisants. La nouvelle norme est un chevauchement des diverses étapes (travail, famille, logement) avec une possibilité de recul pouvant s'échelonner sur plusieurs années. Les jeunes ont en moyenne plus de 25 ans avant d'être

¹ Avoir un emploi à temps plein, son propre logement et fonder sa famille (Richard, 2015).

socialement définis comme adulte. Van de Velde (2008) définit le statut d'adulte quand l'individu se sent autonome, qu'il est mûr, responsable de soi-même, capable de prendre ses propres décisions, d'assumer les conséquences de ses actes, tout en étant indépendant de ses parents, en plus d'avoir un travail et une famille. Déjà une dichotomie importante se dresse avec le statut légal de la majorité à 18 ans au Canada. Moriau (2011) précise que la majorité ne suppose ni n'exige la maturité. Mais qu'en est-il d'être adulte et d'avoir un diagnostic de santé mentale ?

1.1.3 Être jeune adulte et diagnostiqué d'un problème en santé mentale

Différents enjeux concernant l'intégration sociale et la maladie mentale sont à prendre en considération lorsqu'on s'intéresse aux « trajectoires de vie » des jeunes adultes souffrant d'une problématique de santé mentale (Veilleux et Molgat, 2010, p. 158). En effet, la perception d'être adulte se construit non sur une question d'autosuffisance, mais également en regard de leur estime personnelle, de leurs capacités d'adaptation, du regard des autres et des discours sociaux (et médicaux²) précisent Veilleux et Molgat (2010). C'est dire que l'autoperception de l'identité personnelle de ces jeunes adultes est liée avec leur processus de socialisation. À ce sujet, Gauthier et al. (2011, p.219) soulignent que pour certains jeunes,

[l]es diagnostics posés à leur endroit, en particulier en ce qui concerne la santé mentale, ont été si fortement intériorisés que certains ont fini par s'identifier au diagnostic.

² Les discours médicaux se traduisent, entre autres, par le discours du médecin à son patient, l'influence de la nomenclature médicale, voire la compréhension de l'impact de la maladie véhiculée par les divers professionnels.

Ceci témoigne des écueils présents dans leur développement identitaire qui se voit entravé

[p]ar divers enjeux liés au contexte socio-économique, tel que le chômage, l'intellectualisation du travail, les restructurations du marché du travail et la précarisation de l'emploi, les discours sociaux ainsi que les phénomènes de désynchronisation des transitions et de prolongation des périodes de la vie. (Veilleux et Molgat, 2010, p. 156)

De surcroit, ces potentiels obstacles risquent de fragiliser non seulement la construction identitaire de ces individus, mais aussi et surtout leur insertion sociale augmentant ainsi la menace de glisser vers l'exclusion et la marginalisation, préviennent Veilleux et Molgat (2010). En effet, le regard d'autrui sur leur situation ainsi que l'influence des discours sociaux et médicalisés entravent le processus identitaire et les capacités adaptatives des jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale, qui. Ce faisant, leur condition mentale interfère avec leurs projets voire avec l'anticipation de leur avenir. De surcroit, la comorbidité de diverses problématiques accroît la complexité des suivis³ (Rousseau *et al.*, 2014). Par ailleurs, la non-observance médicale des jeunes adultes laisse place à un phénomène social important (Lecomte, 1984). Laissés à eux-mêmes, les jeunes adultes ayant un trouble de santé mentale décident trop souvent de ne pas donner suite à leur suivi médical. Plusieurs raisons sont invoquées tels la non-reconnaissance de leur problématique, la stigmatisation entraînée par l'acceptation du diagnostic, le refus de toute contrainte extérieure. Il devient alors intéressant de lier ces informations avec la réalité des jeunes adultes quittant le centre jeunesse à leur majorité qui, eux, voient l'apprentissage de l'autonomie comme un projet de vie alternatif.

³ Qui sera traité ultérieurement.

1.1.4 Caractéristiques des jeunes desservis par le centre jeunesse

Rappelons que le caractère exceptionnel de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans (Gouvernement du Québec, 2017b). Ces enfants sont confrontés à des situations précises⁴ décrites par l'article 38 de la LPJ. Le caractère spécifique de la LPJ permet d'assurer un filet de protection pour les jeunes dont la vulnérabilité est exacerbée par leur dynamique familiale et personnelle. De façon plus spécifique sont recensés 31 935 jeunes dont la situation était prise en charge à travers la province dans le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse (Gouvernement du Québec, 2015a). De ce nombre, 12 % (2528 jeunes) n'habitaient pas dans leur famille ou vivaient dans un milieu de substitution. Bien que le projet de vie⁵ privilégié par la LPJ est le retour dans le milieu familial, certaines⁶ situations font en sorte qu'un retour n'est pas possible ni même souhaitable. Dans la publication du bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, le Gouvernement du Québec (2015a) dénombre 6 906 jeunes âgés de 16 et 17 ans étant pris en charge. À l'intérieur du 12 % cité ci-haut, une partie est constituée d'adolescents qui voient leur projet de vie axé sur l'autonomie. Autrement dit, ce projet « consiste à planifier avec le jeune des conditions de vie lui permettant de vivre de manière autonome après sa majorité » (Gouvernement du Québec, 2015a, p. 16). Donc la DPJ a la responsabilité de veiller à ce que chaque jeune qui ne peut pas retourner vivre avec ses parents soit préparé à la vie autonome, puisque son intervention prend fin, rappelons-le, lorsque le jeune atteint l'âge de 18 ans. Bien que les données relatives au projet de vie ne soient pas diffusées, Granger et Pelletier (1996) rapportent que près de 20 % des adolescents hébergés

⁴ À savoir une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou physiques ou de troubles graves du comportement.

⁵ La direction qu'une personne prend pour sa propre existence faite en collaboration avec le jeune et sa famille (Gouvernement du Québec, 2016).

⁶ Relation parent-enfant conflictuelle, voire rupture de relation, absence des parents, etc.

spécifiquement au mont St-Antoine prévoient aller vivre dans une ressource autre que familiale à leur sortie du centre. Parallèlement

[...], près de la moitié (45 %) des jeunes hébergés ont à leur dossier un diagnostic ou une impression de diagnostic posé par un médecin pour un trouble en santé mentale. La proportion est de 42 % chez les 12-17 ans et 26 % chez les plus de 18 ans. Par ailleurs, 17,7 % des jeunes hébergés ont été identifiés comme présentant un trouble mental sévère (Gouvernement du Québec, 2007).

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, les garçons y sont représentés en majorité comparativement à leurs homologues féminins. Qui plus est, « le quart des jeunes recensés ont entre deux et neuf diagnostics différents inscrits à leur dossier » (Gouvernement du Québec, 2007). Les diagnostics les plus fréquents concernant les 12-17 ans sont tout d'abord le trouble de déficit de l'attention (56,3 %), puis le trouble de l'opposition dans 25 % des cas. La présence de traits ou troubles de la personnalité est présente à 8,3 % toujours concernant les 12-17 ans (Gouvernement du Québec, 2007). Donc si l'on croise ces différentes données, le constat est que plusieurs adolescents québécois ayant, entre autres, des problèmes de santé mentale ne retournent pas dans leur milieu familial à la sortie des centres jeunesse et se retrouvent ainsi laisser à eux-mêmes !

Conscient de l'existence de certaines lacunes en regard des jeunes hébergés en centre jeunesse qui présentent des difficultés sur le plan de la santé mentale, le Gouvernement du Québec a mis sur place le Plan d'action en santé mentale 2015-2020. Par celui-ci, une volonté d'agir sur « l'accès à un suivi et à des soins médicaux en temps opportun » (Gouvernement du Québec, 2015b) est souhaitée.

1.1.5 Soutiens disponibles

Les problèmes sociaux auxquels les jeunes (quittant les centres jeunesse et qui ne retournent pas dans leur milieu familial et social) sont confrontés et l'importance du développement de services (qui constituent une passerelle entre le réseau des services spécialisés à la jeunesse et le réseau adulte) constituent un enjeu important (Goyette et Royer, 2009). Actuellement, différents programmes existent pour soutenir ces « adolescents »⁷, tel le programme de qualification jeunesse (PQJ), créé par l'Association des centres jeunesse du Québec en 2002. Ce programme vise à préparer et encadrer le passage à la vie autonome, à intégrer les jeunes dans le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante, ainsi qu'à développer des réseaux de soutien et d'aide autour des jeunes (Goyette et Royer, 2009). Or, ce programme exige que le jeune soit inscrit dès ses 15 ans afin d'assurer un suivi continu de l'âge de 16 à 19 ans. En revanche, différents enjeux⁸ font en sorte que des jeunes ne peuvent pas participer à ce programme (Goyette *et al.*, 2007). Notamment, certains jeunes sont signalés après leur 16^e anniversaire, rendant ainsi leur inscription au programme impossible, car ils sont refusés d'emblée. D'autres jeunes s'opposant aux services offerts par les centres jeunesse n'accepteront pas de bénéficier d'un tel suivi. Qui plus est, certains adolescents présentent une problématique de fugues récurrentes et/ou de longues durées, rendant difficile l'apport possible de ce programme. Enfin, le changement du projet de vie à l'orée de la majorité du jeune s'ajoute aux enjeux potentiels, pour ne nommer que ceux-ci. En dépit de ce fait, un changement de mentalité dans les centres jeunesse, ainsi qu'auprès de leurs divers partenaires est amorcé avec ce programme (Goyette et Royer, 2009). Ce faisant, il permet donc

⁷ Terme employé signifiant « le prolongement de l'adolescence en dépit de l'entrée dans l'âge adulte » (Giral, 2002).

⁸ Les enjeux soulevés proviennent de cas rencontrés dans ma pratique, puisqu'aucune étude connue à ce jour ne s'est intéressée à analyser les limites de ce programme.

lentement de s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent la réinsertion sociale des jeunes quittant les services de la DPJ à leur majorité (Goyette et Royer, 2009).

Par ailleurs, pour les jeunes qui sont davantage fonctionnels sur le plan scolaire, le programme 18-20 ans vise à faciliter la poursuite de leurs études en leur permettant de demeurer en famille d'accueil, en ressource intermédiaire ou en logement semi-autonome durant les deux premières années de leur majorité s'ils sont inscrits à temps complet sur le plan scolaire au niveau secondaire (association des centres jeunesse du Québec). Rappelons que Granger et Pelletier (1996) rapportaient que plus de 75 % des jeunes ont à leur sortie d'hébergement « un retard académique de trois ans et plus et que leur intégration à un programme scolaire régulier sera très difficile ». Puis, divers programmes d'employabilité sont offerts par les carrefours jeunesse emploi ainsi que dans les centres jeunesse. Or, l'insertion résidentielle des jeunes placés est essentielle et doit précéder l'insertion professionnelle (Goyette et Royer, 2009). Toujours selon ces mêmes auteurs, s'adresser d'abord à une stabilité en matière de logement est « une condition sine qua non du maintien en emploi ou dans les études ». Kroner (2007) soutient que de vivre de façon autonome tout en étant suivi par les services de protection de l'enfance joue un rôle clef dans le développement des compétences des jeunes adultes. Mais qu'advient-il de leur situation à leur départ du centre jeunesse ?

1.1.6 L'amorce de la vie adulte

À leur majorité, ces jeunes deviennent responsables d'eux-mêmes, puisqu'aucune institution ne se voit dans l'obligation de les prendre en charge, et ce, en raison d'une difficulté d'arrimage entre les services de réhabilitation et ceux qui ciblent les dimensions émotionnelles et comportementales (Rousseau *et al.*, 2014). Or, si leur situation requérait l'assistance de la DPJ en raison de la compromission à laquelle ils

étaient exposés et que les mesures de protection mises en place n'ont pas permis de corriger la situation dans le cadre de l'application de la LPJ, alors leur condition personnelle demeure inchangée. La précarité de leur situation apparaît donc d'emblée. Goyette et Turcotte (2004a, p. 32) qualifient de « brutale » cette transition où le type de soutien apporté change de pôle radicalement. D'une prise en charge quasi totale pour les jeunes étant hébergés en centre de réadaptation, ils se retrouvent souvent sans domicile fixe. À Montréal, plusieurs jeunes adultes itinérants (garçons et filles) ont vécu leur enfance dans des familles d'accueil ou des centres gouvernementaux (Bellot *et al.*, 2011 ; Parazelli, 1997). En effet, selon une étude montréalaise (Latimer *et al.*, 2016, p. 27) « le tiers des sans-abri de 30 ans et moins ont déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse. Cette proportion grimpe cependant à 52 % chez les jeunes sans-abri qui dorment à l'extérieur ». Par ailleurs, plusieurs difficultés sont rapportées « chez des jeunes adultes ayant effectué un séjour prolongé dans une ressource d'hébergement » Goyette et Turcotte (2004a, p. 33). Lorsqu'on dresse la liste des difficultés de ces jeunes à l'âge adulte, on y trouve :

[...] un plus haut taux d'arrestation et d'incarcération, un taux de diplomation plus faible, plus d'instabilité conjugale et même de divorce, d'itinérance, de problèmes de santé physique et mentale, d'abus de drogue et de chômage (Goyette et Turcotte, 2004a, p. 33).

Les enjeux majeurs auxquels les jeunes adultes sont inévitablement confrontés avancement Veilleux et Molgat (2010) se traduit par les exigences du marché du travail et leur condition de vie personnelle. Il est donc vrai d'affirmer que les jeunes entrant dans la vie adulte après un passage plus ou moins prolongé dans un milieu substitut, voient leur intégration sociale encore plus difficile que leurs homologues habitant dans leur milieu naturel (Goyette et Turcotte, 2004a ; Mutombo, 2010).

Plusieurs personnes au long passé institutionnel ont perdu leurs habilités de fonctionnement social, soutient Dorvil (2005). À cet égard, notons que ces jeunes sont décrits, comme étant :

en difficulté d'adaptation personnelle ou sociale et qui présente des comportements problématiques dans une ou des sphères de sa vie. Ces comportements sont problématiques en raison, notamment de leur nombre ou de leur impact sur la vie du jeune ou sur celle des autres (Gouvernement du Québec, 2017c).

Par conséquent, leur vulnérabilité est exacerbée par leurs histoires de vie, leur condition personnelle et sociale et bien souvent par leur réalité quotidienne de devoir y faire face. Le modèle actuel de soins et de services pour ces jeunes adultes est d'accélérer leur processus d'autonomisation à l'adolescence, en les rendant à 18 ans responsables d'eux-mêmes. Une question vient d'elle-même à savoir, comment accélérer le processus d'autonomie d'un jeune qui présente à la base des retards de développement à divers niveaux et qui se voit confronté à de multiples drames, traumatismes et situations venant alourdir son vécu et entravant de façon majeure son développement ? Par ailleurs, les jeunes adultes d'aujourd'hui prennent plus de temps pour atteindre leur autonomie (Gouvernement du Canada, 2013). Il y a donc une dichotomie importante entre les attendus sociaux et la réalité. Est-ce que les pratiques actuelles ainsi que la législation qui les sous-tendent seraient stériles, voire inopérantes, rendant ainsi impératif un remaniement des structures sociales ? À cet effet, Goyette (2006a) stipule que l'insertion des jeunes ne se limite pas à l'emploi. Il faut envisager l'insertion de manière multidimensionnelle, en s'intéressant aux dimensions relationnelles, politiques et symboliques. Parallèlement, la présence de diagnostics de problématiques en santé mentale de ces individus, explicitée précédemment, doit faire partie de l'équation visant à les accompagner dans leur processus d'intégration sociale au début de leur vie d'adulte.

Dans cet ordre d'idée et suite à la transformation, voire la fusion du système de santé et des services sociaux effectuée en 2016, l'hébergement en institution jusqu'à 21 ans est permis dans certains cas⁹. Il s'agit d'une opportunité supplémentaire pour les jeunes souffrant d'une problématique de santé mentale de recevoir du soutien après leur majorité. Cette opportunité est cependant irréversible, puisque si le jeune quitte pour voler de ses propres ailes (dans l'intervalle 18-21 ans) et souhaite revenir sur sa décision suite, par exemple, à une rupture amoureuse ou à une perte d'emploi, il se heurtera systématiquement à un refus. Il est donc vrai de dire qu'à ce niveau, les jeunes quittant le centre jeunesse à leur majorité ne bénéficient pas des mêmes opportunités que leurs homologues résidant dans un milieu non institutionnel, en étant forcé d'assumer des responsabilités qui ne sont pas imposées à la majorité de la population. Il apparaît pertinent de s'interroger sur la qualité et l'accessibilité des soutiens disponibles.

1.1.7 Soutenu ou « sous-tenu » ?

Soutenir les jeunes dans leurs passages à la vie adulte se fait conjointement sur divers plans. En effet, selon la définition de Van de Velde (2008) devenir adulte se traduit par la capacité de s'autosuffire, d'être responsable, mature, autonome, d'être inséré socialement en travaillant et en interagissant positivement avec autrui, de répondre à ses besoins de base (se nourrir, se vêtir, s'abriter) et de fonder une famille. Par conséquent, l'ensemble des actions menées visant cet accompagnement doit se faire en complémentarité, en tenant compte l'une de l'autre. Qui plus est :

[...] l'orientation nouvelle des politiques vers des stratégies précoces de ciblage, de catégorisation et d'intervention construisent les difficultés avant même leur survenance et inscrivent l'action publique auprès

⁹ Lorsque le jeune a un diagnostic de santé mentale et se montre volontaire pour poursuivre son placement, cette intervention est possible en vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux.

d'enfants, notamment ceux des familles défavorisées, dans une perspective préventive qui tient davantage du contrôle que de l'éducation. (Bellot et Loncle, 2013, p. 6).

Goyette et Turcotte (2004a) soutiennent que parmi les jeunes ayant terminé leur placement à 18 ans, seulement 10 % avaient atteint l'autonomie financière à leur 21^e anniversaire et que moins de 20 % vivaient sans soutien. C'est donc dire que les mesures mises en place n'arrivent pas à rendre autonome, voire autosuffisant, la pluralité des jeunes ayant séjourné en centre jeunesse jusqu'à leur majorité. Compte tenu de la complexité des problématiques en jeu et de la difficile coordination intersectorielle des actions publiques auprès de ces jeunes, les autorités gouvernementales ne déploient pas les efforts nécessaires pour éradiquer cette situation aux impacts sociaux importants. Les divers services offerts tels que le PQJ, le programme 18-20 ou même le prolongement de l'hébergement après la majorité lors de la présence de problème de santé mentale fonctionnent en se fondant sur une base catégorielle où plusieurs facteurs d'exclusion existent. Ces programmes ont du succès, mais s'adressent à une faible proportion¹⁰ des jeunes qui quittent à leur majorité les CJ sans retourner habiter dans leur famille. Qui plus est, Hébert (2008, p.16) avance que « le discours sur l'autonomie des personnes vulnérables se traduit trop souvent par des pratiques paternalistes ». Il précise qu'il faudrait humaniser le système institutionnel qui est de plus en plus la panacée de la performance et de la rentabilité, « structure plus aliénante qu'aidante », conclut-elle.

Lorsqu'on s'attarde aux facteurs permettant d'offrir un soutien aux impacts positifs à long terme, un fort corolaire est observé quant à l'attitude du jeune face à ce soutien, soit la qualité relationnelle entre le jeune et le « dit » soutien, ainsi que l'espace et la

¹⁰ Le programme PQJ s'est adressé à près de 1000 jeunes chaque année dans toutes les régions du Québec, mais plus de 2300 jeunes ont entre 16 et 18 ans et ont été placés pour plus d'une année d'une manière cumulative. Récupéré le 12 janvier 2016 de www.acjq.qc.ca/qualification.

marge de manœuvre décisionnelle que le jeune ressent face à ceux-ci, selon Goyette et Royer (2009). Qui plus est, les milieux de vie qualifiés de substitut au milieu familial, tel l'internat, devraient, dans une logique d'équité, offrir les mêmes possibilités d'émancipation que les jeunes vivants en milieu naturel. Il devient donc pertinent de se demander comment reproduire le milieu familial des jeunes sans famille qui vivent en institution. Il fut démontré par le programme PQJ que l'accompagnement dans un cadre individuel et non autoritaire réussit à rejoindre les jeunes les plus vulnérables. La création d'une relation stable avec un adulte est un élément essentiel au soutien à la vie adulte (Goyette et Royer, 2009). Fontaine (2011) soutient que les travailleurs de rue agissent dans cette optique pour les jeunes en rupture de relation avec l'adulte.

En dépit des interventions actuelles amorçant un réseautage auprès des multiples organismes communautaires et partenaires du réseau, les programmes ne sont pas adaptés aux réels besoins de la clientèle. Par conséquent, des jeunes vulnérabilisés se retrouvent dans une situation d'isolement susceptible de venir complexifier leur passage à la vie adulte (Richard, 2015). La résultante sera, telle que démontré précédemment, que ces jeunes se retrouveront surreprésentés au niveau de l'aide sociale, de la criminalité, des problèmes de consommation, d'itinérance, de la violence conjugale, etc. En somme, des programmes inclusifs doivent être créés afin de s'adresser à l'ensemble des jeunes. Pour y parvenir, une communauté de pratiques visant le partage des expertises des professionnels et des établissements est une pratique probante (Rousseau *et al.*, 2014).

1.2 Pertinence sociale et scientifique de la recherche

« L'un des grands objectifs de la problématique (à l'étude) est d'identifier l'écart entre ce qui est connu et ce qui reste à connaître, pour établir la pertinence et l'originalité du

sujet » (Quivy, 2006, p. 81). À cet effet, ces jeunes adultes faisant leur insertion dans la vie adulte se voient confrontés à une destinée ou à une forte probabilité de non-insertion sociale. Dès lors, une problématique sociale importante est mise en lumière par cet état de fait. Les informations recueillies permettront de cibler leur vision de la situation et d'apporter un regard critique sur les pistes de solutions qu'ils souhaitent voir mises en place afin de contrer cette problématique sociale. Dans une période où le pouvoir politique est hautement teinté¹¹ médicalement, et ce au détriment des services sociaux, Collin et Suissa (2007) invitent à repenser les services sociaux de l'enfance en ayant des préoccupations sur le plan de la santé mentale. C'est dans cette optique que l'analyse de la situation actuelle apparaît hautement pertinente.

Par ailleurs, s'intéresser aux enjeux spécifiques et généraux des transitions des jeunes à la vie adulte spécifiquement de ceux quittant le centre jeunesse et vivant avec une problématique de santé mentale, s'avère être un angle de recherche différent de ceux qui existent déjà. En effet, une typologie de ces jeunes adultes a été faite (Goyette et Turcotte, 2004a), le rapport à l'insertion socioprofessionnelle (Vulture, 2005) ou à la scolarité (Denecheau, 2015) a également été étudié. Les relations filiales et sociales (Goyette, 2006b ; Goyette et Royer, 2009) ont été l'objet de recherche ainsi que l'analyse des divers programmes offerts à cette clientèle (Blanc, 2016 ; Goyette et Turcotte, 2004a). Finalement, les perspectives visant une approche collaboratrice, multidisciplinaire entre les différents acteurs œuvrant auprès de cette clientèle furent l'objet de nombreux écrits (René et coll., 2001 ; Goyette et Royer, 2009).

¹¹ En septembre 2018, le ministre de la Santé et le premier ministre du Québec sont des médecins.

1.3 Questions et objectifs de recherche

Cette recherche veut répondre aux deux interrogations suivantes, à savoir :

1. Décrire et comprendre comment on accompagne les jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale à vivre leur transition entre les services à l'enfance et ceux destinés aux adultes, et ce, à partir du point de vue du jeune.
2. Décrire et comprendre en quoi la condition personnelle liée à la santé mentale des jeunes adultes ayant quitté le centre jeunesse est considérée (ou non) dans l'offre de services qu'on leur propose.

En somme, ce mémoire devrait permettre de documenter modestement l'expérience de ces jeunes à leur sortie du centre jeunesse à partir de leurs points de vue et de leurs perceptions, et ce, afin d'amorcer une réflexion quant aux conditions dans laquelle ils amorcent leur vie d'adulte. Une telle démarche permettra d'alimenter la discussion sur les conditions leur permettant de réussir (ou non) leur intégration sociale.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Ce deuxième chapitre présente les assises théoriques guidant la compréhension du phénomène social à l'étude. Guidé par un cadre conceptuel sociologique, en première partie seront définies, les théories des transitions à la vie adulte ainsi que la façon dont elles sont vécues, dans la société québécoise, à l'ère contemporaine. Dans la seconde section du chapitre, différents concepts soutiendront une argumentation relativement au sujet explicité au préalable. En effet, trois concepts centraux seront développés afin d'étayer l'analyse des matériaux recueillis dans le cadre de cette recherche. Tout d'abord, la conception du lien social sera explicitée. Ensuite, une analyse des différentes conceptions de l'autonomie sera abordée. Pour conclure, le concept d'accompagnement sera explicité à travers les leviers d'intervention nécessaire, du type d'accompagnement requis, ainsi que des prérequis à l'intégration des services en santé mentale.

2.1 Cadre conceptuel

2.1.1 Les transitions à la vie adulte

Les transitions à la vie adulte contemporaines ont subi diverses mutations qui ont un impact sur les individus les traversant. Il fut démontré, dans la première partie de ce travail, qu'il est hautement pertinent de s'interroger sur les divers enjeux présents dans

ce processus concernant les jeunes adultes quittant les centres jeunesse. De surcroît, lorsque ces mêmes jeunes vivent une problématique de santé mentale, ils deviennent un groupe très vulnérable ayant peu de probabilités de réussir rapidement ce processus. Donc, mieux comprendre leurs transitions vers l'autonomie « c'est chercher à cerner comment les jeunes se sentent » dans « leur nécessaire élaboration et réalisation de soi » (Bellot *et al.*, 2011, p. 310). Le discours étatique contemporain, et trop souvent celui institutionnel, traduit un impératif de se responsabiliser pour atteindre le résultat d'être autosuffisant à la tombée de cette journée fatidique de la majorité. La responsabilité de la prise en charge incombe au jeune et non à la structure. Ironiquement, c'est l'adolescent lui-même qui devient le seul porteur de l'acquisition de son autonomie, alors que la responsabilité de la société n'est pas mobilisée.

[L]appel à l'autonomie se contredit d'une part par le manque de moyens mis en place au niveau des services sociaux pour aider à l'autonomie des individus et, d'autre part, par le but sous-jacent de contrôle et de régulation de la population plutôt que par une réelle aide à l'autonomisation et à l'autoréalisation de soi. Cette contradiction relève de l'impossibilité de correspondance entre les valeurs d'autodétermination établies par l'individualisme dans nos sociétés contemporaines et la logique fonctionnaliste de régulation étatique des individus marginaux vers une norme. (Blanc, 2016, p. 49)

Or, la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ne détermine-t-elle pas le mandat de l'État d'avoir à se substituer aux parents lorsque ceux-ci ne parviennent pas à assumer leurs responsabilités parentales ? « Dans ce sens, l'autonomie vise essentiellement à l'autosuffisance, à ne pas avoir de liens, à pouvoir être et se suffire à soi-même » (Bellot *et al.*, 2011, p. 313).

Conséquemment, sont sous-entendus des impératifs de performance, de réussite, de devoir, de valorisation et de reconnaissance de sa valeur individuelle conditionnels à l'obtention d'une intégration sociale prédéfinie. Ceci entraîne inévitablement de

nombreuses souffrances et des crises identitaires (Bellot *et al.*, 2011) pour ces jeunes présentant des difficultés d'adaptation sociale de par leur condition personnelle, familiale et sociale (Veilleux et Molgat, 2010). Lorsqu'on ajoute au lot des difficultés vécues, celles relatives à la santé mentale, le tableau s'assombrit. En d'autres termes, la présence de problèmes de santé mentale a un impact sur la perception que les jeunes adultes ont d'eux-mêmes (Veilleux et Molgat, 2010). Nul besoin d'explicitier que dans un contexte d'autonomisation et de quête identitaire influencé par un courant valorisant la performance, ces jeunes ne se sentent pas à la hauteur des attendus sociaux. Par conséquent, un sentiment d'exclusion sociale, de stigmatisation et de marginalisation de leur condition personnelle a un impact sur leur construction identitaire et, par ricochet, sur leur autonomie. Ceci aura des conséquences sociales puisque ce sentiment deviendra le reflet de l'impuissance d'agir sur soi-même, de se construire faute de capacité et de compétences (Bellot *et al.*, 2011). En outre, la présence de problèmes de santé mentale « chez les jeunes adultes a un impact sur la définition prospective de leur vie » (Veilleux et Molgat, 2010, p. 168). En effet, bien qu'ils aient des idéaux de vie, des buts similaires à l'ensemble de la population, ils ont conscience des limites que leur condition leur impose. L'intégration sur le marché du travail qui est un défi pour la jeunesse d'aujourd'hui (Bellot et Loncle, 2013) l'est d'autant plus auprès de cette clientèle spécifique. Or, le travail salarié est perçu comme une expérience sociale qui participe à la réalisation de soi (Robert et Pelland, 2007). Veilleux et Molgat (2010) prétendent que les jeunes adultes ayant été interrogés dans le cadre de leur recherche ne présentent pas le rapport utilitariste rapporté dans les études auprès des jeunes adultes. En effet, ces jeunes éprouvent davantage de plaisir, de sentiment d'accomplissement et d'utilité sociale en lien avec leur travail. « Ainsi, le travail est prioritaire pour ces jeunes adultes et revêt une valeur beaucoup plus expressive qu'instrumentale » (Veilleux et Molgat, 2010, p. 167).

2.1.2 La complexité contemporaine des transitions à la vie adulte

En raison des divers changements sociaux, tant sur le plan structurel¹², qu'idéologique¹³, ce processus se veut différent des générations précédentes en termes de durée, de contenu, de visées, de soutien nécessaire, ainsi que de moyens et de stratégies pour y parvenir. Bellot *et al.* (2011) qualifient le passage à la vie adulte de plus long, plus complexe et plus personnalisé. À ce sujet, Bellot et Loncle (2013) stipulent que le passage à la vie adulte représente une double épreuve : celle de l'obligation de se construire soi-même et celle d'intégrer le corps social de manière performante et efficace. S'il est vrai d'affirmer que les jeunes d'aujourd'hui ont plus de liberté pour se définir, il est également vrai de prétendre qu'ils se retrouvent aussi moins soutenus pour y parvenir. Confrontés aux réalités¹⁴ de l'hyper modernité, les jeunes du 21^e siècle vivent dans une société où les jeunes adultes doivent de plus en plus compter sur leurs propres ressources pour se frayer un chemin dans une société de plus en plus exigeante (Cauvier et Desmarais, 2013). « Ce brouillage normatif crée une angoisse existentielle chez les individus, et davantage encore chez les jeunes pour qui les besoins d'intégration et de construction identitaire sont primordiaux » (Blanc, 2016, p. 50). À juste titre, Gauthier (2011, p.38) précise que cette nouvelle norme sociale devient contraignante lorsqu'elle est imposée à des individus ne disposant pas de ressources nécessaires pour s'affranchir de leurs dépendances.

Pour devenir adulte, divers processus de reconnaissance sont nécessaires afin de permettre « à l'individu de s'éprouver tout en se liant à l'autre pour donner un sens à sa construction identitaire » (Bellot *et al.*, 2011, p. 315). Le rapport à l'autre devient

¹² L'individu est maintenant appelé à se responsabiliser davantage en ayant moins accès aux ressources étatiques.

¹³ L'ère de la responsabilisation individuelle prévaut sur le support étatique.

¹⁴ Soit la fragmentation de soi, l'excès et l'incertitude (Cauvier et Desmarais, 2013, p. 47).

donc une condition *sine qua non* du développement de l'autonomie de chacun des individus qui composent la société. Comment un jeune présentant des vulnérabilités de tout ordre peut-il être convié à ne reposer que sur lui pour devenir adulte ? Poser la question c'est également y répondre, en démontrant que l'autonomie doit être considérée comme un rapport à une fonctionnalité relationnelle permettant d'appartenir au corps social (Bellot *et al.*, 2011).

2.2 Principaux concepts et articulation autour du sujet

2.2.1 Le lien social

Le lien social se veut « l'ensemble des relations personnelles, des normes, des valeurs et des règles communes qui relient les individus » (Cusset, 2006, p. 21). Modulée au fil du temps par les divers changements sociaux, la société contemporaine assiste à l'effritement de ce lien. Conséquence directe des transformations du système normatif, le lien social moderne se traduit selon Blanc (2016) par une augmentation du nombre de relations qui se veulent plus flexibles, faibles et éphémères. Par ailleurs, ces divers liens sociaux sont un élément essentiel de la reconnaissance et donc de la construction identitaire (Goyette et Turcotte, 2004b). Il est donc vrai d'affirmer que les liens sociaux participent à la construction identitaire de l'individu en suivant un principe corolaire. Il devient alors intéressant de se référer à la typologie de Paugam (2008) afin de comprendre l'impact de ceux-ci sur le développement de l'autonomie. En effet, les prémices de cette typologie arguent que les divers liens sociaux offrent une double opportunité, soit celle de protéger et celle de reconnaître. À l'aide des propos de Bellot *et al.* (2011, p. 315), il fut démontré antérieurement que « divers processus de reconnaissance sont nécessaires » à l'individu afin de se définir comme adulte.

Paugam (2008) explique que la multiplicité des liens n'est pas un phénomène à analyser de façon parallèle puisque les divers liens¹⁵ s'entrecroisent, voire s'entremêlent. Or, étant ainsi interreliés, ils s'influencent mutuellement. Il importe de noter que le lien de filiation est la pierre angulaire de l'appartenance sociale¹⁶. Son impact est majeur sur le plan du développement de l'identité et de la socialisation (Paugam, 2008). Sachant que les relations avec leur famille d'origine des jeunes en centre jeunesse sont qualifiées de distantes et fragiles (Mutombo, 2010), la qualité du lien social qu'ils développeront sera entachée précocement dans leur vie.

Ensuite, le lien de participation élective renvoie aux relations amoureuses, amicales, avec le voisinage, etc. Ce type de lien contribue au sentiment d'appartenance et d'intégration sociale individuelle. La qualité élective de ce lien renvoie au choix personnel de l'individu de se lier, ou non, avec autrui. Or, cette autonomie de choisir est déterminé socialement. L'analogie avec la réalité des jeunes hébergés en centre jeunesse qui doivent les quitter à leur majorité se fait d'emblée. Qui plus est, Goyette (2006a) souligne que les réseaux sociaux ont un rôle central dans le processus de construction identitaire, dans l'accès à l'emploi et le maintien de celui-ci, et ce, en plus de souscrire dans le processus des transitions à la vie adulte. Donc, si les liens avec les pairs sont fondamentaux, il est à se questionner sur le déficit en opportunité qu'accusent ces jeunes de rencontrer des pairs bien intégrés socialement lors de leur séjour en institution. Confinés avec leurs homologues, comment les jeunes des centres jeunesse

¹⁵ Ici, les liens sociaux renvoient aux liens filiaux, de participation élective, de participation organique et de citoyenneté, tels qu'expliqués par Paugam (2008).

¹⁶ Selon la théorie de l'attachement (Bowlby, 1969, cité dans Paugam, 2008, p.66), le lien affectif que l'enfant développe au contact du donneur de soin, est prédicteur de la qualité de ses liens sociaux à l'âge adulte. Ainsi, un parent répondant aux besoins de l'enfant de façon à ce qu'il développe une confiance sur le plan relationnel aura pour effet qu'il sera en mesure de généraliser ce type de relation ultérieurement. À l'opposé, lorsque l'enfant ne parvient pas à développer un sentiment de sécurité envers ses parents, en raison de la non-réponse à ses besoins, son développement s'en trouvera entaché et il reproduira ce type d'attachement envers la société. La méfiance à l'égard d'autrui, l'incapacité d'établir des liens sincères voire l'évitement de tout contact social seront ainsi créés. C'est également à travers ce lien que l'enfant construit son identité.

peuvent-ils réussir à développer des liens solides et durables avec des personnes qui pourront éventuellement leur servir de soutien, voire de modèle ? Subséquemment, le lien de participation organique est caractérisé par le mode occupationnel de l'individu. Le fait de travailler et/ou de poursuivre ses études révèle un caractère, celui d'être productif au sein de la société. L'emploi permet donc d'être reconnu, mais également d'être protégé socialement. Or, ces jeunes ont des retards académiques importants (Granger et Pelletier, 1996). De surcroit, les inégalités sur le marché du travail permettent de définir la qualité de ce type de lien. Finalement, le lien de citoyenneté est caractérisé par l'appartenance à la nation (Paugam, 2008). Donc, si le lien social est important pour la construction identitaire et le processus du devenir adulte, il importe de se questionner sur les possibilités offertes à ces jeunes de créer tous ces types de liens. À ce sujet, Paugam (2014) prétend que tous les individus bénéficient d'opportunités inégales dans leur processus d'intégration sociale.

En effet, par le biais d'une typologie, Paugam (2014) démontre la forte probabilité que les personnes les mieux intégrées dans une dimension¹⁷ le soient aussi dans les autres et, inversement, que les personnes les moins bien intégrées le soient moins bien quasi systématiquement dans toutes les dimensions. Cette compréhension de la corrélation qui existe entre les différents liens sociaux pour un même individu permettra de guider l'analyse du phénomène à l'étude en dernière partie de ce travail.

En résumé, ceci révèle l'importance de s'attarder aux liens sociaux des jeunes quittant le centre jeunesse à leur majorité puisqu'ils sont directement liés aux capacités et aux opportunités du jeune de s'insérer socialement. Bien que l'intégration sociale comporte plusieurs dimensions qui varient d'un auteur à l'autre (Blanc, 2016), il importe de nuancer du concept d'autonomie.

¹⁷ Paugam (2014) réfère ici aux 4 dimensions qu'il a mises en lumière par sa typologie des liens sociaux, à savoir les liens de filiation, de participation élective, de participation organique et de citoyenneté.

2.2.2 L'autonomie

L'autonomie est définie comme étant la capacité d'un individu (ou système) à se gouverner soi-même, selon ses propres règles (Larousse, 2017). Sur un plan plus sociologique, ce concept désigne la capacité individuelle d'une personne à s'intégrer socialement. Lorsqu'on s'intéresse aux transitions vers la vie adulte, la conception de l'autonomie est morcelée sous différents angles. Il peut s'agir de l'autonomie fonctionnelle, financière, résidentielle, morale, de penser, de s'autosuffire, de s'autoréguler, de prendre des décisions pour soi-même, etc. Or, l'autonomie ou le « devenir autonome » est un processus et non une finalité (Van de Velde, 2008, p. 6).

Compte tenu de ce qui précède, le concept d'autonomie devient un angle de vue important par lequel l'ensemble des données collectées sera analysé. Pierre angulaire de la grille de lecture théorique, le « devenir autonome » se définit comme un « processus qui est marqué par des mises à l'épreuve où l'individu apprend à se réaliser et donc à se singulariser » (Bellot *et al.*, 2011, p. 309). Tel qu'explicité précédemment, le devenir adulte est un processus en soi et non une finalité. Or, pour les jeunes hébergés en centre jeunesse sur une longue période, ce processus risque d'être entaché par les effets pervers s'y rattachant. En effet, selon Blanc (2016) et la littérature qu'il cite à ce sujet, ces jeunes deviennent complètement adaptés à la vie en institution et étrangers à la vie en société. De surcroît, Goyette et Turcotte (2004a) mentionnent que les jeunes hébergés vivent en situation de dépendance à l'égard des services publics et doivent à leur majorité devenir indépendants ; ce qui est paradoxal et contre-productif pour le développement de leur autonomie. Ainsi, Goyette *et al.* (2011) affirment que l'importance du social dans les transitions à la vie adulte est prépondérante. En effet, la prise en compte du processus de maturation des jeunes doit être interprétée en focalisant sur leur contexte social et leur parcours. « Il ne s'agit pas uniquement d'un

processus individuel et psychologique, mais d'un processus de maturation prenant en compte le contexte social du parcours des jeunes » (Blanc, 2016, p. 54).

Dans le même ordre idée, s'il importe de définir le concept d'autonomie, celui de la construction identitaire, qui y est intimement lié, est essentiel afin d'analyser les propos des jeunes au chapitre V. Haissat (2006) définit ce processus de maturation comme une tension continue en l'être et le devenir. Ce dernier n'est pas un construit solitaire puisqu'il dépend des rapports d'interaction avec autrui. Toujours selon ce même auteur, c'est l'articulation entre l'axe biographique¹⁸ et l'axe relationnel¹⁹ qui propulse l'individu vers une conception de soi. En d'autres termes, l'individu se singularise par le biais de ses expériences de vie qu'il intègre ainsi que par les rapports qu'il entretient avec autrui. Ce concept se montre inspirant quant à l'analyse des matériaux de recherche recueillis par le biais de la présente étude.

Un enjeu important en regard des transitions à la vie adulte repose donc sur la responsabilité de soutenir l'individu dans ces processus développementaux qui nécessite la présence d'autrui pour prendre forme. C'est dans cette optique que les soutiens, voire l'accompagnement, seront défini comme dernier concept du cadre théorique.

¹⁸ Haissat (2006) définit l'axe biographique par « une négociation avec soi-même qui aboutit à la manière dont l'acteur s'identifie lui-même selon le moment dans lequel il se trouve au cours de son cycle de vie ». (Haissat, 2018 [2006], en ligne)

¹⁹ Haissat (2006) définit l'axe relationnel comme étant « la définition que l'acteur se fait de lui-même [qui] résulte d'une négociation permanente avec autrui. Elle est par conséquent une réaction aux identifications produites par les autres ». (Haissat, 2018 [2006], en ligne)

2.2.3 L'accompagnement

L'instabilité des structures sociales entraîne des changements et une rupture avec les modes d'intervention d'autrefois. La nouvelle normativité impose un travail social de proximité auprès de personnes « fragilisées » ayant comme tendance d'agir « avec » et non « sur » (Dorvil, 2013, p. 310). De plus, Dorvil (2013), en reprenant la définition de la réintégration sociale (Castel, 2004), insiste sur le fait que la « [r]éintégration sociale constitue un ensemble de procédures qui visent à annuler cette sorte de déficit dont souffre un individu stigmatisé pour qu'il puisse se réinscrire dans la vie sociale à parité avec ceux qui n'ont pas souffert de ce déficit ».

Rappelons que l'accompagnement joue un rôle de catalyseur sur le plan de la singularisation, de la reconnaissance sociale et tend à assurer la pérennité des apprentissages faits par le jeune (Moriau, 2011). Hébert (2008) démontre l'importance de s'intéresser à l'accompagnement des jeunes adultes présentant des vulnérabilités à leur sortie des centres jeunesse, en précisant que l'intervention auprès de ces jeunes adultes peut accroître²⁰ les probabilités de développer une problématique de santé mentale. Devant l'évidence du besoin d'être accompagné à traverser une période²¹ charnière de leur vie, un éclairage sur les soutiens nécessaires s'impose.

Dorvil (2013, p. 310) souligne que « l'individu est de plus atomisé avec le développement fulgurant des dynamiques d'individualisation ». En revanche, Goyette (2006c) argue que le soutien est un vecteur important vers l'autonomie des jeunes quittant le centre jeunesse. L'accompagnement à la « sortie des jeunes en centres jeunesse contribue à construire des citoyens actifs et responsables, en repoussant les

²⁰ Dans la mesure où elle ne répond pas aux besoins du jeune et pervertit sa condition.

²¹ Ici, il est question du passage à la vie adulte.

blocages structurels à l'insertion de ces jeunes » (Goyette et Royer, 2009, p. 3). C'est pourquoi la compréhension de la dynamique des jeunes sortant du centre jeunesse à leur majorité requiert que des « supports collectifs²² » soient disponibles afin de les guider dans l'apprentissage de leur autonomie.

Il importe de préciser que les soutiens entourant les jeunes peuvent être facilitateurs et encourager le processus de maturation, et à l'inverse, l'accompagnement peut entraver ledit processus. Afin de favoriser les transitions vers la vie adulte, Goyette et Royer (2009) avancent que l'intervention doit être réfléchie et réalisée en s'appuyant sur le concept d'interdépendance et l'approche de l'*empowerment*. Cela veut dire que considérer les jeunes comme acteurs principaux de leur vie au sein de la société a pour impact de leur redonner du pouvoir sur leur situation et de leur rendre leur statut de citoyen.

Astier (2007) souligne que l'aide professionnelle actuelle provenant des services gouvernementaux est qualifiée d'accompagnement, par opposition à la prise en charge connue jadis comme étant le rôle des services sociaux. Or, l'accompagnement se veut idéalement « soutenante » du processus individuel vers l'autonomie qui est une composante du développement de tous les individus que ce soit sur le plan social, psychologique, cognitif (Bellot *et al.*, 2011). Ceci s'oppose aux visions de l'autonomie comme étant une modalité de réussite sociale, un critère servant à qualifier la valeur sociale d'un individu ou encore un objectif à atteindre.

Ainsi, l'accompagnement (le soutien) devient un troisième élément clef pour analyser les informations qui seront recueillies dans le cadre de cette recherche. Toutefois, il serait insuffisant de considérer l'accompagnement des jeunes quittant le centre

²² Expression utilisée par Henri Dorvil (2013, p. 310).

jeunesse comme relevant exclusivement des professionnels des divers milieux d'intervention.

À ce sujet, Goyette (2006a) invoque que, malgré la faiblesse du réseau social des jeunes, il constitue tout de même une partie du soutien auquel ils ont accès. Spécifiquement, le soutien moral et matériel provient de la famille lorsque le jeune a des contacts avec celle-ci. Ce point est non négligeable puisque ce type de soutien n'est pas au cœur des politiques sociales actuelles.

En vue d'amorcer une amélioration de la situation, Goyette *et al.* (2011) invitent à modifier les conditions structurelles, afin de bonifier le réseau social des jeunes avec des relations de qualité. Les auteurs insistent sur l'importance de créer des occasions qui respectent le rythme de chaque jeune, afin qu'une réelle relation puisse se construire. Ceci demande du temps, mais aussi des opportunités sociales solides et durables.

Lorsqu'un individu présente une problématique de santé mentale et qu'il se retrouve seul à 18 ans pour faire face aux défis du devenir adulte, il est confronté à divers obstacles qu'il n'arrive que très rarement à surmonter seul.

C'est dans cette optique qu'en 2002, le Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ) fut nommé afin de se pencher sur les services en santé mentale des jeunes. L'objectif se voulait de préciser la place des jeunes qui vivent avec une problématique de santé mentale dans ce qui fut appelé « l'univers complexe des services à la jeunesse » (Hébert, 2008, p. XIV). Depuis, diverses actions sont amorcées dans le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que dans les milieux communautaires, afin de supporter les jeunes adultes quittant le centre jeunesse, tel qu'il l'a été démontré dans la première partie de cet ouvrage. Les pratiques novatrices dans le domaine ont en

commun d'être flexibles, à l'écoute des jeunes et des intervenants (Hébert, 2008). Dans une ère où les réformes politiques et sociales se succèdent, où « le bien agir c'est le bien obéir » (Astier, 2007, p. 13), il importe de moduler la perception des services réellement nécessaires pour venir en aide à ces jeunes. En effet, l'expérience démontre que les cliniques « sur-spécialisées » ne répondent pas au besoin de reconnaissance des souffrances subjectives des personnes (et des familles). L'intervention devrait être pensée en tant qu'espace de négociation et non seulement en espace de transmission de savoir (Hébert, 2008). Qui plus est, il apparaît nécessaire d'instaurer des mesures permettant l'échec, l'hésitation et la prise en considération de la lenteur de la maturation des jeunes (Moriau, 2011).

Compte tenu de l'ensemble des informations données jusqu'à présent, il est à rappeler que les pratiques sont bonnes dans un espace-temps, ainsi que dans un contexte social, politique et culturel précis. Ainsi, à chaque individu correspond un traitement spécialisé tenant compte de ses capacités, de ses besoins et de ses désirs. Auprès de cette clientèle, il n'y a donc pas de façon d'intervenir qui soit généralisable à tous les niveaux et à travers le temps. « L'individuation des modes de traitement des situations d'exclusion ne suffit plus, c'est tout un mouvement de personnalisation de l'intervention sociale et de traitement des problèmes sociaux qui se dessine aujourd'hui » (Astier, 2007, p. 19).

Dans une optique de justice sociale, d'équité, mais aussi pour mettre un frein à la précarité de leur situation qui s'accroîtra au fil de la vie de ces jeunes, les politiques et les services offerts à cette population doivent être repensés. Or, à cet effet, le CSMQ conclut que les changements de pratiques en santé mentale passent inévitablement par le soutien aux intervenants, la prise en compte des divers acteurs œuvrant auprès de ces jeunes, tels que les milieux scolaires et communautaires et les actions précoces auprès de la clientèle. Le partage d'informations, l'évaluation des obstacles d'implantation,

ainsi que le soutien par la recherche font partie des pistes de solutions proposées (Hébert, 2008).

En définitive, il s'agit de poser un regard éclairé qui tienne compte de l'interdépendance des différents enjeux ayant une incidence sur les jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale, à leur sortie du centre jeunesse dans un contexte de singularisation. Pour ce faire, il apparaît pertinent de s'intéresser à la méthodologie qui sera utilisée dans le cadre de cette recherche.

Choisir de prioriser les concepts du lien social, de l'autonomie et de l'accompagnement paraît optimal afin de permettre d'obtenir un portrait plus global de la situation de ces jeunes. Ce cadre de référence théorique permet de porter une attention particulière à la dimension sociale des situations rapportées. Afin d'y parvenir, l'ensemble des principes méthodologiques d'une recherche qualitative ont été respectés, tel que démontré dans ce chapitre. La prochaine section suscitera l'intérêt du lecteur en présentant les résultats récoltés lors de la recherche terrain.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce troisième chapitre se veut une description du procédé utilisé dans le cadre de cette recherche. La méthodologie d'investigation sera explicitée en cinq volets afin de cerner l'essence même du terrain de recherche. Tout d'abord, les motivations derrière la stratégie générale de la recherche seront détaillées. Ensuite seront abordés les critères de sélection retenus afin de constituer l'échantillon, en plus de s'attacher aux considérations éthiques prises en compte dans la démarche. Finalement, nous examinerons les forces et les limites de l'étude.

3.1 Stratégie générale de la recherche

Il s'agit ici de rendre compte du « plan d'action établi selon les exigences de toute démarche scientifique » (Pourtois, 2007, p. 15). À cet égard, le choix d'opter pour une méthodologie de type qualitative est apparu d'emblée. Il importe de préciser que les finalités recherchées s'inscrivent selon des paradigmes descriptifs et compréhensifs. Ils sont descriptifs au sens²³ où l'étude vise à décrire les enjeux des transitions à la vie adulte des jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale sortant du centre jeunesse à leur majorité, lorsqu'ils ne retournent pas habiter auprès de leurs parents. Ils

²³ Sens donné par Pourtois (2007, p. 32) signifiant « opérer un découpage de la réalité en variables isolées en vue d'examiner les relations qui les lient ».

sont compréhensifs au sens où est visée une meilleure compréhension de la réalité des jeunes sortant du centre jeunesse à leur majorité.

3.1.1 La recherche qualitative

Le choix de ce courant de recherche s'explique par l'intention de la chercheuse de recueillir des données difficilement quantifiables, telles que le point de vue des jeunes, ainsi que l'expérience et la vision de ces derniers. Il appert intéressant de rappeler que la visée de l'étude est de décrire et de comprendre l'accompagnement reçu par les jeunes adultes ayant une problématique de santé mentale lorsqu'ils quittent le centre jeunesse à leur majorité. À ce sujet, Deslauriers et Kérisit (1997, p. 105) arguent que « ce sont les données d'expérience, les représentations, les définitions de la situation, les opinions, les paroles, le sens de l'action et des phénomènes » qui prévalent dans toute étude qualitative. En effet, le récit des informateurs représente la description de l'accompagnement qu'ils ont reçue ainsi que la perception de la prise en compte (ou non) de leur condition personnelle sur le plan de la santé mentale. De surcroît, cette recherche est également qualifiée de « recherche qualitative/interprétative » puisqu'elle donne un sens aux informations recueillies (Savoie-Zajc, 2006).

3.1.2 L'entretien semi-dirigé

La technique retenue pour la collecte des matériaux nécessaires, à des fins d'analyse subséquente, est celle de l'entretien semi-dirigé. Le contact direct avec la population à l'étude par le biais d'un travail de recherche sur le terrain est apparu grandement intéressant. En effet, cette méthode fut choisie puisqu'elle « permet d'aller recueillir des informations riches et détaillées d'un phénomène, selon la perception qu'en ont les

acteurs sociaux » (Blanc, 2016, p. 96). Qui plus est, le cadre souple et flexible a permis à la chercheuse de s'ajuster selon le contenu livré par les informateurs. Puisque la population à l'étude était susceptible de présenter des résistances ou des difficultés de compréhension, le choix d'une entrevue semi-directive a permis une plus vaste marge de manœuvre de l'intervieweuse. Des questions fermées visant à colliger des données sociodémographiques ont également été posées en fin d'entrevue afin de remplir un questionnaire de façon verbale. Toutes les entrevues ont été consignées à l'aide d'un enregistreur audio, et ce, afin de faciliter l'analyse des données, assurer la fidélité du contenu et permettre à la chercheuse de se concentrer sur la collecte d'informations pertinentes, en faisant parler suffisamment les informateurs durant « ladite » entrevue.

3.2 Critères de sélection et échantillon de recherche

Les critères de sélection sont en lien direct avec la population à l'étude. Ainsi, les caractéristiques spécifiques exigées à chacun des participants furent prédéterminées dès que la population à l'étude fut circonscrite. À cet égard, les participants potentiels devaient être de jeunes adultes, ayant quitté le centre jeunesse à leur majorité sans être retournés habiter auprès de leurs parents, sans considération de leur genre. Afin d'avoir une lecture de la réalité « post centre jeunesse » au moment même où les jeunes vivent les répercussions de la rupture des services de la protection de l'enfance, l'âge des participants se situe dans l'intervalle 18 à 21 ans. Un troisième critère de sélection exigeait la présence d'une problématique de santé mentale. Le seul critère d'exclusion concernait les jeunes ayant côtoyé professionnellement et antérieurement la chercheuse²⁴.

²⁴ Tel que mentionné en première partie, l'étudiante-chercheuse a travaillé plus de 15 années en centre jeunesse. Il existe donc une probabilité que les candidats souhaitant participer à la recherche aient été côtoyés dans le cadre des fonctions de cette dernière.

3.2.1 Le choix de l'échantillon

Tel qu'il l'a déjà été mentionné, une attention spéciale a été portée à l'âge des participants puisque la visée de l'étude s'intéresse aux enjeux spécifiques présents au moment charnière qu'est la sortie des services de protection de la jeunesse à l'âge de la majorité. La provenance des participants importait peu. Par provenance, on peut comprendre la région géographique où le jeune a reçu des services des centres jeunesse, la ville où il habite ou souhaite habiter, ainsi que l'origine ethnique. Le choix de l'échantillon a également été influencé par le fait que le recrutement s'est fait dans des ressources spécifiques, à savoir le Refuge des jeunes, les Logis Rose-Virginie et dans les trois points de service du Bon Dieu dans la rue (le bunker, le centre de jour et la roulotte). Ces trois organismes ont été ciblés afin d'obtenir un échantillon présentant une certaine homogénéité afin d'en faciliter l'analyse. Ainsi, trois participants ont été recrutés via le Refuge des jeunes de Montréal, quatre autres au centre de jour du Bon Dieu dans la rue et un dernier aux Logis Rose-Virginie.

3.2.2 Le recrutement des participants

La stratégie de recrutement avait comme ambition de sélectionner une variété de jeunes ne provenant pas du même quartier, ne recevant pas le même type de services d'hébergement, et ce, tout en s'assurant d'offrir l'opportunité de participation tant aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes. Cet aspect de l'hétérogénéité de l'échantillon est intimement lié au principe de diversification externe développée par Pirès (1997). Puisqu'à des fins pratiques, il n'était pas possible d'étudier l'ensemble de la population ciblée, une structure qualifiée de conventionnelle fut privilégiée pour la formation de l'échantillon.

Tels que le rappel Mutombo (2010), les jeunes recevant des services des centres jeunesse vivent diverses problématiques psychosociales et familiales. Qui plus est, les difficultés d'intégration sociale propres à cette clientèle laissent croire que les ressources d'aide spécialisée au niveau de l'insertion des jeunes adultes permettraient de rejoindre des informateurs potentiels. Les intervenants des diverses ressources communautaires ont donc été appelés à jouer un rôle d'intermédiaire lors de la période de recrutement. La participation à l'étude se voulant sur la base de volontariat des participants, le recrutement de ceux-ci fut stratégique. Compte tenu de ce qui précède, le recrutement des participants s'est déroulé en trois étapes successives.

Tout d'abord, dès la réception de l'approbation éthique provenant du CERPE 4 des sciences humaines, un courriel ainsi qu'un appel téléphonique ont été réalisés dans les organismes cités au point 3.2.1. L'organisme « le Roc-aide aux jeunes » ainsi que l'organisme « en marge 12-17 » furent également contactés. Nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec le premier. Quant à l'organisme « en marge 12-17 », nous avons eu quelques échanges de courriels, sans que nous puissions nous entretenir en personne avec les responsables de l'organisme. Or, nous avons été informés que notre affiche serait, malgré tout, disposée de façon à être visible de leur clientèle. Dans un second temps, nous avons rencontré les responsables du refuge des jeunes, des Logis Rose-Virginie et des trois points de service du Bon Dieu dans la rue. Dès ces rencontres, les affiches²⁵ ont été apposées à la vue de la clientèle dans chacune des installations de ces organismes et nous avons activé notre boîte vocale²⁶. Dans un troisième temps, nous avons effectué des présences à deux reprises en soirée au refuge des jeunes, trois présences sur l'heure du diner au centre de jour du Bon Dieu dans la rue ainsi qu'une présence aux Logis Rose-Virginie lors d'un souper communautaire. Par ces présences,

²⁵ Préalablement rédigées et ayant été approuvées tant par le comité d'éthique universitaire que par les responsables des organismes communautaires rencontrés.

²⁶ Boîte vocale située à notre bureau de l'ENAP dont seule la chercheuse possédait les instructions et mot de passe afin d'accéder aux messages vocaux laissés par les participants potentiels.

nous avons pu aborder des jeunes directement afin de nous présenter, leur offrir la possibilité de poser des questions sur le projet ainsi qu'amorcer un contact participant-chercheur dans un contexte informel. Cette technique de prise de contact directe avec des participants potentiels se voulait adaptée à la dynamique de méfiance propre à cette population. D'ailleurs, ce troisième moyen fut le plus opérant nous permettant d'obtenir la participation de sept participants sur un total de huit. Malgré une visée préalable de neuf jeunes, le compte de huit participants a suffi à l'obtention de la saturation empirique, processus faisant état de la suffisance des informations amassées garantissant le caractère probant des matériaux (Pirès, 1997).

3.2.3 Le portrait sociodémographique des participants

Bien que plusieurs points soient repris dans le prochain chapitre, soit celui des résultats, nous dresserons un portrait sommaire des participants, ainsi que quelques caractéristiques sociodémographiques. L'échantillon se compose de huit jeunes, dont cinq hommes et trois femmes. L'âge des participants se situe dans l'intervalle entre 18 et 21 ans. Bien que tous soient francophones, six participants sont caucasiens et deux sont de type négroïde. La citoyenneté canadienne est incertaine pour un seul participant qui était confus quant à son statut légal, en hésitant entre la résidence permanente et le statut officiel canadien.

3.2.3.1 Conditions de vie

Afin de bien saisir divers enjeux quant aux résultats qui furent recueillis et de circonscrire la qualité de l'échantillon interrogé, le lieu d'habitation des participants au moment de l'entrevue divergeait d'un répondant à l'autre. Ainsi, deux jeunes nous ont rapporté vivre en appartement autonome subventionné depuis quelques semaines et

deux jeunes habitaient en appartement supervisé, dont un qui intégrait ce type d'hébergement le jour même de l'entrevue. Le second participant y habitait depuis plusieurs mois. Finalement, la moitié des jeunes nous ont confié être sans domicile fixe durant des périodes allant de moins de 24 heures à plusieurs mois.

S'inscrivant toujours dans une optique de délimitation sociodémographique, les participants furent questionnés sur leur occupation au moment de l'entrevue. Un premier participant nous a indiqué faire du bénévolat à temps partiel, trois autres poursuivre leur scolarité dont un seul à temps plein. Un cinquième nous a confié être en recherche intensive d'un milieu de vie stable. Quant aux trois derniers, ils ont utilisé la terminologie « d'être en survie » pour définir leur occupation principale. Dans le même ordre d'idée, la source de revenus révélée au moment de l'entrevue indique que six participants bénéficient de l'aide sociale et que deux participants, sans revenu, songent à faire les démarches pour obtenir l'aide de la sécurité du revenu.

3.2.3.2 Problématiques de santé mentale

Les participants rapportent tous un minimum de deux diagnostics pouvant aller jusqu'à une comorbidité de cinq diagnostics. Cependant, bien qu'ils rapportent une pluralité d'opinions médicales quant à leur situation, ils ne reconnaissent pas la totalité des problématiques de santé mentale leur ayant été attribuées par le corps médical.

Tableau 3.1

Classification des diagnostics de problématiques de santé mentale rapportés par les jeunes

Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité	7 participants
Syndrome Gilles de la Tourette	2 participants
Trouble de l'humeur	3 participants
Trouble anxieux	1 participant
Troubles psychotiques	2 participants
Troubles de la personnalité limite	2 participants
Troubles infantiles (trouble de l'attachement, trouble de l'opposition avec provocation, trouble de comportement)	2 participants
Déficience intellectuelle légère	2 participants

3.2.3 Déroutement de la collecte de données

Plusieurs jeunes ont démontré de l'intérêt pour le projet de recherche. En effet, plus d'une dizaine de jeunes ont contacté l'étudiante-chercheure en laissant un message sur la boîte vocale reliée au projet de recherche. Cependant, la majorité d'entre eux étaient plus âgés que les critères de sélection de la recherche et se sont donc heurtés à l'impossibilité de pouvoir prendre part au projet. Ce scénario s'est également produit lors de nos présences dans les divers organismes. Des jeunes dans la mi-vingtaine se sont montrés intéressés à prendre part à une telle recherche. Ces derniers ont par contre été référés à un autre projet de recherche de la CREVAJ. Par ailleurs, une jeune désirant participer, mais qui avait été en contact avec l'étudiante-chercheure dans ses fonctions antérieures d'intervenante en centre jeunesse a dû être exclue de la recherche. Cette jeune a été rencontrée par la chercheure en compagnie d'intervenants de la ressource,

afin d'expliquer les motifs sous-jacents à la non-rétention de sa candidature en tant que participante. C'est dans ce contexte que prit place la collecte de données.

Tel qu'explicité précédemment, les entrevues ont eu lieu là où les répondants ont été rencontrés, et ce, afin d'accommoder les participants en se rendant directement dans les ressources où ils furent informés du projet de recherche. Ainsi, trois d'entre elles se sont déroulées au refuge des jeunes, quatre au centre de jour du Bon Dieu dans la rue et une aux Logis Rose-Virginie. Les entrevues ont été réalisées entre le mois d'avril et mai 2017, offrant une durée moyenne approximative de 45 minutes (de 27 minutes, 19 secondes à 67 minutes, 25 secondes).

3.3 Considération éthique

Suite à l'examen du projet de recherche, le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4 : sciences humaines) l'a jugé conforme aux pratiques habituelles. Ce faisant le 28 mars 2017, le certificat d'approbation éthique fut émis de façon inconditionnelle pour une durée maximale d'une année.

3.3.1 Le consentement des participants

Le consentement des participants s'est fait de deux façons. Tout d'abord, un jeune a utilisé la ligne téléphonique. Lors de ce bref contact, il fut questionné minimalement afin qu'il puisse confirmer correspondre aux critères de sélection de la population à l'étude. Par le fait même, nous avons pu convenir des modalités de rencontre telles que le lieu, l'heure et la date, en plus de nous assurer de son consentement à être enregistré. Un scénario similaire prit forme lorsqu'un jeune souhaitait participer sur-le-champ lors

de nos présences dans les ressources communautaires. En second lieu, lors du début de l'entrevue, le formulaire de consentement fut animé, tout en présentant les modalités d'entrevue. À ce moment même, les jeunes signaient ledit formulaire afin d'officialiser leur accord de participation, ainsi que leur consentement à ce que l'ensemble de l'entrevue soit enregistrée en copie audio.

3.3.2 Les risques et avantages liés à la participation

La participation au projet de recherche comportait de faibles risques liés davantage avec la possibilité de vivre de l'inconfort par opposition à la potentialité de vivre un réel malaise ou un quelconque préjudice pour l'ensemble des participants. Tel que rapporté par Goyette et Bellot (2012, p. 141), « la probabilité d'un malaise psychologique à long terme est minime. L'importance du dommage est négligeable. Il y a donc un risque plus que minimal dans le sens où le risque encouru est en deçà de ce que le jeune éprouverait dans son quotidien ». Lorsqu'on fait une analyse relative à la proportionnalité des inconforts potentiels, versus les gains liés à la participation à la recherche, le constat est éloquent. Le principe d'équilibre tel que décrit dans l'EPTC2 (Gouvernement du Canada, 2014) se voit donc respecté puisque les bénéfices potentiels sont plus probables que les risques encourus lors de la participation au projet de recherche.

Par ailleurs, les participants ont été avisés que dans l'éventualité où ils se seraient sentis inconfortables, ils avaient l'opportunité de refuser de répondre à une question ou encore de mettre fin à l'entrevue. Cependant, ce scénario ne s'est pas présenté.

Rhéaume (2012) rappelle que la participation à l'entrevue se veut également remplie de bienfaits pour les informateurs acceptant d'être interrogés. La valorisation sociale

en est l'un des plus importants, puisque le sujet a l'occasion de se sentir utile pour autrui, de collaborer au processus d'acquisition de connaissances dans le but de faire avancer la science. C'est ainsi que chaque informateur a eu l'occasion de se reconnaître des compétences, voire de s'en faire refléter par l'étudiante-chercheuse en fin d'entretien. Le fait de participer à cette recherche a permis de normaliser leur situation. La vitrine donnée à chaque informateur a eu le potentiel d'avoir un effet libérateur des tensions internes, des secrets et des pensées contenues. Chacun a eu l'opportunité d'apprendre sur sa situation, de parler sans être jugé, sans qu'aucune intervention psychosociale n'ait été faite.

Un autre bénéfique potentiel [lié à la participation à la recherche] pour les jeunes est l'amélioration des actions publiques et le renforcement de l'implication des adultes auprès d'eux. Plus précisément, les propos des jeunes sont importants afin d'aider les professionnels et la société à mieux comprendre leur situation et donc à mieux répondre à leurs besoins. De plus, le fait de s'exprimer et faire valoir leur point de vue s'inscrit dans une démarche respectueuse qui veut contrer le stigmate associé aux jeunes le plus souvent décrits comme victimes de leurs difficultés ou délinquants. En leur ayant donné un espace d'expression dans le champ scientifique, il est devenu possible de faire valoir dès cette inclusion, leurs forces et leurs potentiels quant à une participation autonome à leur devenir et à celui des autres jeunes qui ne participent pas au projet de recherche. Qui plus est, cette expérience peut même « être une source d'apprentissage et de croissance personnelle » (Goyette et Royer, 2009, p. 472).

Bien que la méthodologie utilisée ne permette pas une généralisation, il est permis de considérer que le projet vise à soulever des pistes de réflexion pertinente à l'ensemble des organismes du même réseau (Centres jeunesse, Maisons de jeunes, Carrefour Jeunesse Emploi, etc.). Les bénéfices attendus sont intéressants, s'inscrivant dans la volonté exprimée plus haut de prendre en compte le point de vue des jeunes dans

l'évaluation des actions publiques à leur égard, ainsi que celui des autres populations vulnérables.

Sur le plan des avantages potentiels de la recherche pour la communauté et la société, il appert intéressant de rappeler que les jeunes ayant vécu en centre jeunesse sont surreprésentés dans une multitude de problèmes sociaux tels que l'itinérance, la toxicomanie et la violence conjugale. Tel qu'explicité au premier chapitre, ils deviennent souvent prestataires de la sécurité du revenu et vivent sous le seuil de la pauvreté. Les coûts sociaux sont lourds de conséquences tant sur le plan financier que moral. Pouvoir comprendre les enjeux d'intervention pourra amener les autorités politiques, institutionnelles et communautaires à modifier et bonifier leurs pratiques auprès de cette clientèle vulnérable et à risque. Qui plus est, les organismes communautaires œuvrant avec ces jeunes à leur majorité se sentent actuellement impuissants devant la complexité grandissante de leurs dynamiques puisque ceux-ci souffrent de plus en plus de problèmes de santé mentale. Il est permis de penser qu'elles bénéficieront aussi des retombées de cette recherche.

3.3.3 Le respect de la confidentialité

La vie privée des participants est un concept central de la démarche méthodologique utilisée tout au long de l'étude. Ainsi, une attention particulière quant à l'utilisation des données recueillies fut opérationnalisée afin d'éviter que, croisées avec d'autres données, elles puissent permettre l'identification des individus impliqués. Ainsi, afin de préserver l'anonymat des participants, les matériaux recueillis furent consignés sous des identifications encodées que seuls la chercheuse-étudiante et ses directeurs peuvent associer à la réelle identité des répondants. Afin d'assurer la confidentialité et l'anonymat, les données recueillies ont été codées et conservées sous clef au bureau de

la chercheuse situé à la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ). Aucune des informations recueillies (autres que les résultats finaux) n'a été retransmise aux intermédiaires ayant identifié et référé les informateurs. Toutes ces données seront détruites (effacées) de l'ordinateur de l'étudiante de façon manuelle. Par conséquent, les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits au bout d'un an et demi, soit après la remise et la validation du mémoire de maîtrise à l'Université du Québec à Montréal. Les données encodées seront conservées à la chaire de recherche (CREVAJ) durant une période maximale de 5 ans pour des utilisations ultérieures potentielles.

3.4 Les forces et les limites de l'étude

Pour conclure le chapitre de la méthode utilisée dans cette recherche, il importe de se questionner sur les forces et les limites possibles de l'étude. Bien que les critères de crédibilité, de transférabilité, de fiabilité et de constance interne définie par Lincoln et Guba (1985) fussent la ligne de conduite méthodologique, certains écueils peuvent s'y glisser.

Outre les obstacles rencontrés régulièrement en recherche, certains sont susceptibles d'appartenir à la spécificité des sujets à l'étude. À cet égard, la fiabilité des données recueillies auprès des informateurs est contestée par divers courants (Poupart *et al.*, 2007). En effet, certains informateurs peuvent avoir livré des informations fausses ou erronées, que ce soit de façon volontaire ou inconsciente. La perception de la réalité selon la dynamique des informateurs rencontrés est susceptible d'être altérée en raison de la présence de diverses problématiques, dont des problèmes de santé mentale

(Gouvernement du Québec, 2007), une sous-diplomation²⁷ (Granger et Pelletier, 1996) et des limites intellectuelles (Mutombo, 2010). Ce facteur n'est pas à négliger dans l'interprétation des résultats qui sera faite au dernier chapitre. Qui plus est, la validité de la démarche qualitative est souvent remise en cause, en lien avec le manque de moyen de systématisation (Pourtois, 2007). Finalement, le biais de la subjectivité potentielle du chercheur analysant les données pourrait rapidement glisser vers des conclusions personnelles liées aux résonances encourues et non à une théorisation scientifique (Pourtois, 2007).

Parallèlement, de nombreuses forces se dégagent de la méthodologie de recherche et de l'étude elle-même. Outre la pertinence scientifique et sociale évoquée dans le premier chapitre, cette étude a l'avantage de recueillir la perception des sujets à l'étude. Considérer le point de vue des jeunes comme moteur d'analyse dans le but d'amener un changement des pratiques et de la compréhension que la société se fait de leur situation est un aspect positif spécifique à cette recherche en elle-même. Favoriser le sentiment d'intégration sociale des participants, en valorisant d'emblée leur opinion, constitue une des forces de cette recherche. Liée au principe d'« empowerment » explicité au deuxième chapitre, cette façon de faire est en concordance avec les valeurs inclusives visant la mobilisation des principaux intéressés dès la première étape vers l'amélioration de leurs conditions et de leurs processus de transition à la vie adulte.

Finalement, bien que ce mémoire ait une valeur matérielle et scientifique, la portée en termes de généralisation est limitée. En effet, la petite taille de l'échantillon ne permet pas de décrire l'ensemble de la diversité des parcours post centre jeunesse des jeunes vivant une problématique de santé mentale au Québec. Cependant, il permettra d'exposer divers enjeux à considérer dans l'accompagnement de ces jeunes, ainsi qu'à

²⁷ Terme utilisé par les auteurs exprimant que les jeunes en centre jeunesse accusent un retard scolaire important et qu'une grande majorité n'obtiendra pas son diplôme d'études secondaires.

soulever des pistes de réflexion visant à changer les mentalités et les façons de faire auprès de cette population.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le présent chapitre révèle les résultats obtenus suite à la démarche scientifique décrite dans le chapitre précédent. Cette opération consiste en la préparation du matériel à analyser et à l'organisation des données. Notamment, cette partie effectue le traitement des matériaux recueillis en vue de décrire et de comprendre le phénomène social à l'étude. Pour interpréter ces résultats, il importe de débiter par une lecture à basse inférence, soit de mettre en langage les résultats (Pourtois, 2007). Plus qu'un simple descriptif des aboutissants de la recherche terrain, ce chapitre exposera l'ensemble des données recueillies en reprenant les concepts du cadre théorique explicité au chapitre II.

La visée de ce dernier chapitre est donc de répondre aux questions de recherche préalablement exposées. Il apparaît essentiel de remémorer la forme qu'elles prenaient au début de cet ouvrage, à savoir :

1. Décrire et comprendre comment on accompagne les jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale à vivre leur transition entre les services à l'enfance et ceux destinés aux adultes, et ce, à partir du point de vue du jeune.
2. Décrire et comprendre en quoi la condition personnelle reliée à la santé mentale des jeunes adultes ayant quitté le centre jeunesse est considérée (ou non) dans l'offre de services qu'on leur propose.

Pour y parvenir, un bref descriptif des participants apparaît incontournable comme introduction aux divers résultats de recherche. Ici, il s'agit de bien de faire état de quelques caractéristiques jugées utiles à des fins d'analyse sociologique. Ensuite, la composition de leur réseau social sera présentée. Puis, les propos des participants seront traduits afin d'exposer leur vision de l'autonomie et de l'accompagnement.

4.1 Présentation des participants

Tel que déjà mentionné au chapitre III, huit personnes ont accepté de livrer leur témoignage lors d'entrevues individuelles semi-structurées. Dans un souci de préserver leur anonymat, ils seront identifiés tout au long du présent chapitre, à l'aide du principe d'anonymisation²⁸. De plus, afin d'alléger la présentation des résultats et ne pas genrir²⁹ les réponses, l'utilisation du masculin en tant que valeur neutre est utilisée.

Le tableau présenté ci-après illustre quelques données sociodémographiques des participants résumant succinctement leur situation au moment où ils ont participé à la recherche en livrant leurs témoignages et en faisant part de leurs expériences.

²⁸ L'anonymisation consiste à remplacer les informations nominales et personnelles par un code (Gouvernement du Québec, 2017).

²⁹ Puisque l'échantillon ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble de la population à l'étude cette précaution fut prise afin d'éviter un biais laissant présumer une différence dans les réponses selon le genre du participant.

Tableau 4.1

Récapitulatif des caractéristiques des participants

Donnés Participants	Sexe	Âge	Lieu de résidence ³⁰	Emploi du temps	Source de revenus
P1	homme	20	Appart A	Bénévolat	Aide sociale
P2	homme	19	SDF	Recherche de logement	Aide sociale
P3	homme	18	SDF	Études à temps plein	aucune
P4	femme	21	SDF	Se dit en survie	Aide sociale
P5	femme	18	Appart S	<i>Information manquante</i> ³¹	<i>Information manquante</i>
P6	homme	19	SDF	Se dit en survie	Aide sociale
P7	femme	18	Appart S	Études à temps plein et recherche d'emploi	<i>Information manquante</i>
P8	homme	21	Appart A	Études à temps partiel	Aide sociale

Les informations présentées dans ce tableau dressent un portrait de leur situation au moment de l'entrevue. À des fins d'analyse, il appert pertinent de s'intéresser brièvement au parcours de vie les ayant mené à vivre leurs situations respectives. C'est dans cette optique qu'il fut demandé aux jeunes d'aborder leur historique de placement.

³⁰ Les lieux de résidence au moment de la réalisation des entrevues sont identifiés par « appart A » pour désigner que le participant habite en appartement autonome, « appart S » pour désigner que le participant habite en appartement supervisé et « SDF » soit l'abréviation de sans domicile fixe pour exprimer que le participant vit une période d'itinérance.

³¹ Le sujet n'a pas été abordé lors de l'entrevue.

Afin d'apporter des justifications supplémentaires et d'appuyer leurs affirmations, ils ont abordé une partie de leur vécu familial.

4.2 Parcours de vie

Afin de rendre compte du parcours de vie des participants, les sous-thèmes de l'historique de placement et du vécu familial seront abordés dans cette sous-section.

4.2.1 Historique de placements

La totalité des participants rapporte un historique de placement en centre de réadaptation de type « centre d'accueil » au moment de leur adolescence pouvant aller jusqu'à un hébergement exclusif dans ce type d'installation de l'âge de 12 à 18 ans. Deux d'entre eux se démarquent des autres participants en ayant eu une prise en charge des services de la protection de la jeunesse dès leurs premières années de naissance. En effet, la majorité des participants rencontrés exposent un retrait de leur milieu familial vers l'âge approximatif de 10-12 ans afin d'être confiés à un milieu de vie substitut (famille d'accueil, foyer de groupe ou centre d'accueil). Un seul participant a eu une prise en charge tardive, soit quelques mois avant sa majorité. La majorité des participants rapporte avoir subi de multiples déplacements de milieux de vie selon l'évolution de leur situation familiale, de l'amplitude de leurs troubles de comportements et de leur implication dans leur suivi social et éducatif. Un des jeunes en parle en décrivant ses milieux de vie à l'adolescence :

Ça allait pas bien fait que y m'ont transféré dans un centre d'accueil (...) j'y suis resté jusqu'à mes 12 ans. [Ensuite], J'tallé à [nom du centre de réadaptation]. J'ai resté pendant 2 ans, j't'allé chez mon oncle, ça allait pas bien (...) pis là j'tallé chez ma mère (...) quand j'tai chez ma mère j'ai été

aussi chez mon père par ce que ça allait pas bien des jours ça allait pas bien chez ma mère (...) après ça ben (...) j'ai transféré, je suis retourné [nom du centre de réadaptation], je suis resté un mois et demi [nom du centre de réadaptation], après ça j'tallé à [nom d'un 2e centre de réadaptation], pis dans ma famille d'accueil. (P3)

4.2.2 Vécu familial

Les historiques familiaux des jeunes ayant mené à l'intervention des services de protection de l'enfance sont variés : des violences verbales, psychologiques, physiques, un manque d'encadrement, de soutien, de l'abandon, des problématiques personnelles vécues par les parents ayant un impact important sur leur développement et une présence de troubles de comportement sont rapportés. Or, l'élément commun de tous les récits est la présence de difficultés relationnelles avec leurs parents et la présence de conflits familiaux importants qui persistent dans le temps. Néanmoins, avec la distance permise par le placement en milieu substitut et le recul que certains ont pris sur leurs difficultés familiales, certains entretiennent des contacts avec leur famille. Cependant, pour six des participants, la rupture de contact avec la famille (ou certains membres) est apparue comme le choix (du moindre mal) à faire afin de ne pas être envahi par les tumultes familiaux et ainsi pouvoir continuer à avancer. Ce faisant, les jeunes ont été invités à discuter davantage de leur réseau social.

4.3 Réseau social

Les participants mentionnent que leur entourage se compose de trois groupes distincts à savoir leur famille, leurs pairs et certains organismes.

4.3.1 Leur famille

De toute évidence, les jeunes ont maintenu des liens avec certains membres de leurs familles. Or, il importe de définir ces contacts familiaux. En effet, bien qu'ils rapportent parler avec ou voir leurs parents, la fragilité du lien est frappante. Un participant mentionne avoir un interdit de contact légal avec sa mère qu'il appelle malgré tout quelques fois par année lorsqu'il a besoin d'argent. Dans ces moments, il en profite pour discuter avec son frère au téléphone. Un autre nous expliquera avoir pris contact avec son père récemment. Un père qu'il ne connaît pas réellement puisqu'il n'a pas eu de contact avec celui-ci depuis sa petite enfance. Le lien entre ces jeunes et leurs parents est souvent décrit comme étant distant, tel qu'en témoigne ce jeune :

Mon père j'en n'ai pas trop, je [ne] dis pas je [ne] veux pas y parler, mais pas pour le moment, mais avec ma mère j'ai des contacts. Bien pas pour l'instant parce que genre ma mère a bien du trouble. (P3)

En revanche un participant nous exprimera avoir un attachement fort à certains membres de sa famille :

J'aime bien ça écouter les personnes qui m'inspirent là comme par exemple : mes parents ou mon parrain (P8)

Pour certains, les liens avec les membres de leur ancienne famille d'accueil sont significatifs et ils entretiennent des rapports hebdomadaires, tel que présenté dans cet extrait :

Ma famille d'accueil y sont présents c'est comme ma vraie famille, c'est Papa, Maman, parce qu'à l'âge de 18 mois j'ai été abandonné, battu, c'est eux qui m'ont élevés (P5)

Or, bien que certains entretiennent des contacts et soient attachés à leur famille, certains éléments de la réalité s'imposent entre eux et leur famille comme l'illustre ce participant : « Mon chum est rentré en prison, mon père est rentré en prison. » (P4)

Ainsi, bien qu'un attachement sincère l'unisse à ces derniers, ce participant ne peut les fréquenter quotidiennement. Ceci a inévitablement un impact sur le soutien disponible dans son processus d'autonomisation. Nous y reviendrons au chapitre V.

De plus, dans la majorité des témoignages, la présence de conflits familiaux qui perdurent dans le temps, engendre des ruptures de contacts ou, dans certains cas, des relations conflictuelles. Ils disent se sentir rejetés de leur famille relativement à leur choix de vie et leurs symptômes en lien avec la présence de problèmes de santé mentale.

C'est comme un moment donné, vivre et laisser vivre je [ne] sais pas là (...) si y'auraient accepté ce qu'ils avaient accepté, aujourd'hui on en serait pas là à tout être aussi loin pis de même. T'sais au pire tu fais juste pas en parler pis t'acceptes que je sois comme ça pis ce n'est pas parce que je fume un joint que ma vie est à l'envers là, t'sais comme (...) (P6)

4.3.2 Leurs pairs

Les jeunes rapportent la présence d'amis qui vivent une situation similaire à la leur, avec qui ils sont en contact régulièrement. Aucun des participants n'a fait état d'une réciprocité dans ses relations sociales qui perdure dans le temps. Un participant raconte que, même lorsqu'il avait de bonnes intentions afin d'aider ses pairs, la situation se retournait contre lui : « Je me suis souvent fait avoir, je me suis fait tout voler mon appartement. » (P4)

Cependant, ils déclarent tous fraterniser avec leurs pairs et se lier d'amitié avec quelques-uns. Leurs amitiés ne sont pas toujours durables. Ils rapportent aussi recroiser des jeunes qu'ils ont côtoyés durant leur placement sans que des liens se soient créés. Les propos de ce participant résument bien cet état de fait :

Tu ne les revois plus, tu « chill³² » avec, mais après tu ne les revois plus (...) je les recroise dans la rue, salut ça va, mais pas plus (...) tu as son Facebook, j'ai du monde sur mon Facebook que j'ai passé du temps avec, mais jamais tu vas me voir les « inboxer³³ » non ! Je vais leur parler si je les croise pis que ça fait longtemps. Y'en a que je sais où ils sont rendu dans la vie, mais y'en a d'autres que je [ne] sais pas. (P2)

L'amitié laisse aussi place à des relations amoureuses. Bien que seulement la moitié des participants ait confié être en couple au moment de l'entrevue, ils ont majoritairement fait état de relation amoureuse dans leurs témoignages. L'impact de la présence (ou non) de ce type de relation plus affective sera discuté dans la section subséquente. Or, pour l'instant, afin de compléter la sous-section décrivant la composition de leur réseau social, une troisième catégorie s'ajoute à celles déjà présentées.

4.3.3 Les organismes

Le choix d'inclure les organismes communautaires dans la sous-section du réseau social des jeunes n'est pas anodin. Bien qu'elle soit analysée plus en profondeur ultérieurement dans la prochaine section, cette décision prend comme assise le récit des

³² Expression utilisée par les jeunes voulant dire que tu passes du bon temps.

³³ Anglicisme utilisé par les jeunes qui renvoie au fait d'envoyer un message privé sur la plateforme informatique Facebook.

participants. Éloquente et suscitant la réflexion, la place qu'occupent les intervenants des ressources communautaires dans la vie des jeunes est évidente.

Les jeunes mentionnent fréquenter les ressources communautaires depuis leur adolescence³⁴ pour la plupart. Ainsi, un jeune interviewé argue :

Quand j'ai fait ma première fugue (...) je suis venue (...) je pouvais venir manger le midi. Sinon y'avait des ressources dans le fond de nuit comme bunker ou en marge [12-17] que j'allais dormir. (P5)

Un autre participant démontre l'importance de la présence d'intervenants dans sa vie :

Une intervenante du Roc (...) elle m'a aidé dans tout, tout, tout, tout, toute ma vie là... je m'en va la voir depuis que j'ai l'âge de 12-13 ans là pis je suis là, à m'a vue grandir (...) J'suis rendue à 21 ans (...) elle a m'a vu (...) de mon meilleur, meilleur, meilleur à mon pire, pire, pire pis elle a été, elle-même, témoin d'un miracle là quand j'ai appris que j'étais enceinte. (P4)

S'il est vrai d'affirmer que les intervenants des ressources communautaires sont présents auprès des jeunes depuis de nombreuses années, il est aussi vrai d'attester qu'en fréquentant des ressources communautaires, les jeunes se sentent en sécurité non seulement sur le plan physique, mais également en tant que lieu où ils ne feront pas l'objet de jugement et de mépris. Ils y trouvent une acceptation inconditionnelle de leur situation, de leur personnalité et de leur identité. Tel qu'exprimé dans cet extrait : « Les ressources y m'aident là, j'y vais à tous les jours, je viens ici, tous les jours je vais au ROC. » (P6)

³⁴ Cinq des participants ont affirmé avoir fait l'expérience de la fugue à l'adolescence.

Ainsi, à partir des données exposées jusqu'à présent, un premier résultat apparaît. Celui-ci se définit par le désir des jeunes d'entretenir et de maintenir des liens. Capable d'attachement envers autrui, leur quête relationnelle ne s'estompe pas, malgré les difficultés que leur situation présente. Ainsi, ils souhaitent être en lien avec les autres malgré certaines impasses relationnelles qui perdurent dans le temps. Ce désir de se lier aux autres semble être lié à leur processus d'autonomie. Ce premier constat sera discuté plus en profondeur ultérieurement.

4.4 Autonomie

L'autonomie est un des concepts fondamentaux qui sert à analyser l'ensemble des matériaux recueillis. Nous avons abordé ce thème avec les jeunes.

4.4.1 Ce que les jeunes entendent par « être adulte »

Être adulte est un concept que les jeunes définissent comme la capacité d'honorer leurs responsabilités en étant sérieux, rigoureux, en faisant passer le plaisir au second rang, sans en négliger son importance. Ils valorisent l'autosuffisance, soit la capacité de se prendre en charge, en comptant principalement sur leurs propres moyens. À ce sujet, un des participants verbalise :

Être responsable, t'occuper de toi-même pu être nécessairement attendre que ce soit les autres qui s'occupe de toi comme tes parents qui t'apprenne à te gérer tout de seule, gérer ton cash, gérer ta vie pour justement ne pas déraiper.(P7)

C'est être capable faire ses affaires, avoir un travail, mais quand même avoir son cœur d'enfant pis pouvoir s'amuser de temps en temps. (P1)

En outre, pour être adulte, le recours à autrui doit être temporaire, limité à sa capacité d'orienter, de soutenir, de dépanner, de conseiller sans qu'il soit dans une position de pourvoyeur, ce qui implique donc se débrouiller par ses propres moyens. Un des participants rapporte que :

Être responsable [ne] rien devoir à personne (...) le plus possible. Payer son loyer, faire ses choses le plus possible (...) être capable de se débrouiller par soi-même (...) C'est correct de se faire aider, j'ai rien contre le fait de se faire aider, mais il faut que tu saches [faire] la part des choses, tu n'as pas à être dépendant de personne. (P2)

Pour eux, être adulte c'est avancer dans la vie en faisant face de façon « saine » aux épreuves, en ayant des buts et en prenant les moyens d'y parvenir. Tous s'entendent pour dire que leur vision d'être adulte a évolué au fil du temps. Ces jeunes ont confié qu'être adulte rime avec être autonome. Selon eux, l'autonomie est un phénomène complexe aux diverses ramifications. C'est la capacité d'anticiper, de prévoir, de réagir de façon adéquate au bon moment. Ils ne sont pas « encore » adultes, ont-ils confié chacun à leur façon, tel que l'illustrent ces deux extraits :

C'est pas du jour au lendemain là, t'sais je suis un adulte là oui, mais tant qu'à moi je ne suis pas encore un adulte. J'ai des trucs à finir, j'ai des études à faire, pis quand j'aurai mon métier, je vais me dire je suis un adulte. (P6)

Je suis encore comme un enfant. (P1)

4.4.2 Comment on devient adulte ?

Ils nomment qu'être adulte se définit au fil du temps. Pour « devenir un adulte », ils insistent sur l'importance de côtoyer des gens qui possèdent les capacités qu'ils veulent

acquérir afin qu'ils puissent bénéficier d'un tutorat. Être en contact avec des gens qui agissent comme modèle est réclamé par les jeunes interrogés. Également, ils expliquent que le fait de vivre des expériences où ils doivent faire face aux imprévus les aide à développer leur capacité de résoudre des situations problématiques. En effet, être exposé à certaines difficultés est source d'apprentissage, ont-ils mentionné. Un des participants le résume très bien dans l'extrait suivant :

Écouter les gens, mais (...) moi j'ai appris sur le tas, j'ai fait des choix dans la vie (...) dans le fond y'a des affaires j'aurais fait que je n'aurais pas dû faire, mais que je l'ai fait. Donc être adulte ça s'apprend avec les expériences, à travers les expériences. Plus tu as d'expériences jeune dans la vie, plus tu apprends, plus tu es prêt à être adulte. (P2)

Par contre, les jeunes nuancent leurs propos en précisant que certaines épreuves peuvent ralentir leurs apprentissages. Ils ont notamment confié que la succession de drames auxquels ils doivent faire face, le manque de temps afin de rebondir face à ceux-ci et leur condition personnelle peuvent entraver leur processus d'autonomie. À cet effet, accepter l'aide fait partie du processus pouvant faciliter le développement de l'autonomie. Prendre conscience de ses difficultés et de ses vulnérabilités, ont-ils aussi confié, est l'étape nécessaire qui engendra l'amélioration de sa situation. Prendre l'aide et le soutien offert est également un signe d'autonomie.

De plus, ils précisent que l'apprentissage de l'autonomie se fait sous accompagnement. « On nous dit comment faire, on le refait plusieurs fois, ensuite on a acquis cette capacité », arguent-ils. Ils sont formels, tel qu'en témoigne ce participant :

Ça arrive pas de même, ça arrive par (...) [Dans un] premier temps, y te montre comment faire les choses pis après ça ben toi tu les refais plusieurs fois pis [tu deviens] capable de les faire tout de seul. (P3)

Conscient des attendus sociaux relativement à l'atteinte de leur majorité, ainsi que du processus favorisant leur quête d'autonomisation, ils sont très lucides quant à leurs besoins, à la provenance de leurs difficultés d'intégration sociale et proposent des issues afin d'y faire face.

4.5 Accompagnement

Cette dernière sous-section rapportera la vision des jeunes des soutiens dont ils ont bénéficié avant leur départ des centres jeunesse, de l'impact de ce départ sur leur situation à l'âge adulte, ainsi que de la définition de leurs réels besoins. De plus, relativement à la présence de problèmes sur le plan de la santé mentale, les jeunes furent invités à discuter du concept d'accompagnement sur ce point spécifique.

4.5.1 L'accompagnement reçu

Les jeunes rapportent que les apprentissages faits en centre jeunesse aident à la régulation émotionnelle et à la saine gestion de leurs relations interpersonnelles. Ils nomment avoir été conscientisés à la nécessité du respect, ainsi qu'à certaines valeurs sans être réellement préparés à la vie adulte, comme en témoignent ces participants :

[J'ai appris] la tolérance, le calme, la respiration. Tolérer dans le sens que j'ai appris à ne pas m'énerver trop facilement puis à me calmer. (P7)

[Le centre jeunesse] y te lance comme dans un appartement supervisé, il faut que tu payes le loyer [il] faut des fois [que] tu payes ta bouffe, mais tu sais pas comment faire. Le centre jeunesse [ne] t'a jamais appris comment faire un budget. Tu sais pas comment faire puis y'a pas personne qui t'accompagne pour le faire non plus. Puis en plus les centres jeunesse, quand j'étais là, [les cours qu'il y] avait c'était le sexe, sexologue, mais on n'a pas besoin de ça,

mais on a plus besoin de comment apprendre à faire budget pis trouver un appart à place de sexologue. (P1)

En centre jeunesse, ils expriment faire des apprentissages théoriques de la vie adulte avec peu ou pas d'opportunités de les mettre en place. Selon eux, vivre en institution est perçu comme un vécu en captivité qui n'invite pas à l'expérimentation. Ils dénoncent donc le manque de réelles opportunités d'apprentissage, tel que c'est résumé à travers les propos de ce jeune :

[En centre jeunesse] y disent : « il faut que tu sois autonome », mais tu n'es pas autonome, moi j'en ai vu du monde qui ont passé leur vie en CJ, mais y'ont zéro initiative. Mais comment tu veux que quelqu'un soit autonome si tu ne lui donnes pas de pouvoir sur sa vie ? T'sais y gère tout, tout, tout ! Toutes les aspects de notre vie qu'ils peuvent gérer ben il le gère, mais y gère par exemple sont bon pour gérer les choses, mais jamais y vont nous montrer. C'est ça la joke. Ils vont te dire quoi faire, mais ils [ne] vont pas te dire, ils [ne] vont pas te plonger... dans une réflexion pour que tu fasses tes propres choix. Mais là-bas³⁵, y te dise direct quoi faire. Il dise fait ça sinon il va t'arriver telles affaires, mais c'est mieux plonger le jeune dans une réflexion, mais pas la faire pour lui-même, mais c'est mon point de vue. Y'a des éducateurs quand j'ai fait foyer de groupe qui ont fait le budget, mais la théorie pis la pratique c'est deux choses de différentes. Ils te disent le but à atteindre, mais ils ne te montrent pas le comment. (P2)

Pour faire/expérimenter, ils disent avoir besoin d'espace, de liberté à des fins éducatives, le tout en étant sécurisé quant au fait que quelqu'un est présent en cas de difficultés. La présence d'un adulte est demandée sans qu'elle soit contraignante et doit laisser place à l'autodétermination. Les jeunes disent vouloir être soutenus et non pris en charge. Questionnée sur le processus d'apprentissage de l'autonomie un participant affirme qu'il aurait besoin :

³⁵ En centre jeunesse.

D'indépendance surveillée (...) On a besoin de notre indépendance parce que sinon on veut voler tu seule de nos propres ailes fait qu'on se plante tout le temps. Mais le genre de programme, pis de moyens, c'est d'aider [les jeunes] à développer, à avoir un peu d'indépendance, mais tout en étant avec un filet de sécurité pour pas qui soient laissés à eux-mêmes. (P4)

L'autorité, la gérance et la prise en charge sont vécues comme un manque de respect puisqu'elles ne laissent pas place à l'autonomie, à faire des expériences en étant libre de les faire. Pour eux, il importe que chacun des jeunes puisse bénéficier d'opportunités de réflexion, sans que celles-ci ne soient dirigées ou forcées. De cette façon, l'apprentissage est porteur de réussite. Ils demandent davantage de latitude dans leur expérimentation, afin de pouvoir faire des erreurs et d'apprendre de celles-ci. Par ailleurs, ils dénoncent la redondance du quotidien vécu en centre jeunesse qui n'invite pas à apprendre à gérer les imprévus. Ils souhaitent être sensibilisés à la vie adulte qui n'est pas seulement la liberté, mais également les responsabilités.

Compte tenu de ce qui précède, il appert que les jeunes décrivent de façon mitigée les apprentissages qu'ils ont faits en centre jeunesse. Certains jeunes ont précisé que la structure d'apprentissage des centres jeunesse ne semble pas profitable pour les jeunes plus « rebelles » selon leurs mots. En effet, ils nomment que la structure actuelle suscite davantage la soumission et correspond davantage aux jeunes qu'ils définissent comme étant plus malléables. S'affirmer est trop souvent perçu comme de la rébellion, déplorent-ils. Ceci les amène à croire que le système exige la soumission. Bien que certains gardent de bons souvenirs, d'autres demeurent amers quant aux gains vers l'autonomisation, comme en témoigne ce jeune :

Au centre jeunesse y faut tout le temps que tu dises comme eux autres sinon tu es un rebelle pis tu te fous du système, parce qu'eux autres y savent comment marche la vie pis toi té un cave. (P2)

Les jeunes reprochent le manque de liberté et d'opportunités d'apprentissages vécus en centre jeunesse. Selon eux, la prise en charge excessive du système les brime dans le développement de leur autonomie. Passer d'un pôle à l'autre ne favorise pas leur entrée dans le monde adulte. Leur besoin de liberté, d'espace de découverte se transforme en une forme de solitude où ils se sentent laissés à eux-mêmes. L'ouverture aux apprentissages est importante, mais l'autorité excessive subie en centre jeunesse nuit à l'ouverture de certains jeunes, rapportent-ils. La présence des tribunaux ne laisse pas place à l'autodétermination et trop se faire prendre en charge amène le néant et le manque de débrouillardise à l'âge adulte. De plus, il devient difficile de faire confiance quand on s'est méfié d'autrui toute l'adolescence, confient-ils. Par ailleurs, le fait d'être totalement libre des contraintes d'autrui à leur départ du centre jeunesse les oblige à devoir s'imposer des limites, souligne ce participant :

Savoir [ne] pas trop abuser, si je pourrais dire par rapport aux sorties. T'sais se donner des limites (...) t'sais quand tu sais que tu as 18 ans tu peux faire ce que tu veux, ça reste [que] c'est tentant de vouloir sortir chaque soir t'amuser avec tes amis, mais il faut que tu te rappelles que demain tu as de l'école, tu as des rendez-vous, il faut être droite. (P7)

Afin d'établir l'accompagnement qu'ils aimeraient se voir offrir avant et lors de leur départ du centre jeunesse, les participants ont énuméré les besoins auxquels ils souhaitent avoir réponse.

4.5.2 Besoins des participants

L'inventaire des besoins rapportés est multidimensionnel. Sous ce rapport, ils avancent qu'à l'âge adulte, ils ont tout d'abord des besoins physiologiques comme se loger, se nourrir et se vêtir. Ensuite, ils font état de leur besoin de se sentir en sécurité par

l'assurance d'un revenu fixe et suffisant pour rencontrer toutes leurs obligations financières (par exemple) ainsi que des besoins d'appartenance ; en sentant qu'ils ont leur place dans la société et sur le marché du travail notamment. En outre, ils ajoutent avoir besoin qu'on reconnaisse leur réalité, leurs difficultés et leurs besoins singuliers reliés au stade de développement où ils sont rendus. Finalement, ils soulignent le besoin de s'accomplir en tant qu'être humain en ayant des aspirations de réussite sociale.

4.5.2.1 Besoins physiologiques

Si l'on s'intéresse à chacun de ces besoins spécifiques, les jeunes diront qu'assurer leur survie, c'est-à-dire répondre à leurs besoins de base, est leur préoccupation capitale. C'est d'ailleurs ce qui motive la pluralité des jeunes à fréquenter les ressources³⁶ communautaires où les entrevues prirent place. Questionné sur ses motivations pour recourir à ce type de ressource, un participant répondra :

J'ai besoin de manger pis tout, j'suis dans la rue j'ai pas de loyer ça fait un an et demi. [Ici] y donne du linge, tu peux manger pis tout (...) fait que des produits d'hygiène, j'peux venir me laver, je peux faire ça. (P6)

4.5.2.2 Besoins d'appartenance

Parallèlement à leurs besoins primaires, un besoin qui revient dans la majorité des discours est celui de créer des liens, de les maintenir et de briser l'isolement auquel ils sont confrontés. Un des participants fait un lien avec le vécu en centre jeunesse et son vécu à l'âge adulte :

Ben la vie d'adulte pour vrai, vivre en appart tout ça je trouve ça lourd c'est plate, t'as personne, t'as même pas de coloc, tu t'ennuies pis c'est comme

³⁶ Fait à noter, l'ensemble des ressources qui ont collaboré à la recherche en acceptant notre présence pour faire une partie du recrutement ainsi que les entrevues sont des ressources offrant un dépannage alimentaire et/ou de l'hébergement.

plate (...) Quand je suis partie [du centre jeunesse] ça fait un « boom ! » dans mon cœur parce que je m'avais attaché à pas mal de filles (...) pis les intervenants surtout, les agents, j'étais vraiment bien attachée, j'étais bien entourée pis c'est là que ça fait comme une grosse séparation parce que j'étais bien, mais en même temps j'avais hâte d'aller en appartement. (P5)

Ce même participant raconte qu'à la base, il fréquentait la ressource communautaire afin de voir un membre de sa famille qui utilisait leurs services sur une base régulière.

4.5.2.3 Besoins de sécurité

Toujours sur le plan relationnel, le fait de fréquenter les ressources communautaires répond au besoin de sécurité des jeunes d'avoir accès, en tout temps, à quelqu'un à qui se confier, comme en témoigne un participant :

Un moment donné, j'ai été voir mon intervenante, ça allait pas (...) je savais pu quoi faire, j'étais dans une dérape (...) je sais pu, j'allais vraiment pas bien pis je braillais, pis j'avais besoin de parler à quelqu'un. J'm'en rappelle, j'allais pas, je pleurais (...) (P4)

4.5.2.4 Besoins de reconnaissance

Bien que les participants précisent avoir une réponse de façon temporaire ou partielle à certains besoins au contact des intervenants ou par le biais des services offerts dans certains organismes, ils décrivent leurs difficultés à se sentir partie prenante de la société, à intégrer le marché du travail ou encore à être reconnus dans leur individualité. L'un d'eux se définit comme « quelqu'un de la rue ». Un autre décrit les difficultés d'insertion sociale qu'il subit depuis son adolescence :

C'est aussi le fait de t'sais, y'a du monde qui ont de la misère à s'en sortir. Moi j'ai été jugé beaucoup, pis comme là, par l'autre côté de la médaille

(...) des gens comme plus citoyens là pis (...) comme quand j'étais en centre, j'essayais d'aller travailler pis on me jugeait parce que j'étais en centre jeunesse. Les parents de mes amis voulaient pu que je me tienne avec mes amis parce que j'étais en centre jeunesse, mais ils [ne] savaient pas pourquoi j'étais en centre, mais pour eux centre jeunesse c'est délinquance. (P4)

Sur un plan davantage analytique, un autre participant explique l'injustice sociale subie par les plus démunis :

T'sais, c'est la vie ! [Elle] est fait t'sais (...) c'est fait (...) on est dans un monde qui favorise les gens qui sont t'sais là (...) la plus petite partie des gens qui ont le plus d'argent pis on laisse de côté tout le reste. Pis t'sais un pauvre, mettons tu payes pas le métro, tu sautes le métro, ben t'sais c'est toi qui va aller (...) tu peux aller en prison pour ça. T'sais quelqu'un qui paye le métro qui a ben de l'argent t'sais lui y peut pas aller en prison t'sais y'a pris le même métro que toi là pis c'est juste que lui y'a payé. (P8)

Un des participants exprime très clairement que chaque jeune évolue à un rythme différent selon les expériences qu'il a vécues et que ce faisant, les besoins de chacun à la tombée de leur majorité divergent :

Bien, tu peux pas (...) y'en a qui sont pas prêts à être adulte, y'en a qui vivent plein d'affaires quand y sont jeunes pis y sont irresponsables à 18 ans. Y'en a qui vivent pleins d'affaires dans la vie (...) t'sais y'a beaucoup de difficultés (P2)

Dès lors, le soutien nécessaire est corrélé au stade de développement où chaque individu est rendu.

4.5.2.5 Besoins d'accomplissement

En définitive, l'ensemble des témoignages recueillis dénotent que les aspirations des jeunes sont similaires à celles de l'ensemble de la population. En effet, ils ont des visées de réussite sociale, ainsi que de s'accomplir comme être humain. Ils souhaitent occuper un travail qu'ils aiment, gagner leur vie en étant capables de s'autosuffire, ne pas dépendre de quiconque, avoir leur propre « chez-soi », en plus d'avoir un réseau social. Les deux extraits suivants illustrent très bien cet état de fait :

Ben là c'est de commencer à me trouver une place là où que je peux me stabiliser là. [Ensuite] y faudrait que je commence une job ou un programme de réinsertion sociale là. Si j'ai de l'argent, je peux me pogner un loyer. (P6)

Ben mon DEP que je veux travailler dans la construction, je veux continuer à faire du skate pis je veux c'est ça (...) Je veux continuer à avoir du plaisir, voir ma famille pis que les choses vont bien. (P8)

4.6 Départ du centre jeunesse

Parachutés dans le monde des adultes, en étant laissés à eux-mêmes, les jeunes expriment devoir apprendre à composer rapidement avec leur nouvelle réalité, soit celle de devoir se prendre en charge se traduisant par le fait d'assurer leur propre survie. Perdus, isolés et confrontés à une étape de développement par rapport à laquelle ils se sentent mal outillé pour y faire face adéquatement, les jeunes dénoncent la situation qui se présente comme un non-sens pour eux, tel qu'il est exposé dans l'extrait suivant :

[En centre] tu n'as pas d'autonomie, y [les intervenants en centre jeunesse] disent : « il faut que tu sois autonome », mais tu n'es pas autonome, moi j'en ai vu du monde qui ont passé leur vie en centre jeunesse, mais y'ont zéro initiative... [Comment] veux-tu que quelqu'un soit autonome si tu ne lui donnes pas de pouvoir sur sa vie ? t'sais y gèrent tout, tout, tout. Tous

les aspects de notre vie qu'ils [les intervenants en centre jeunesse] peuvent gérer ben ils le gèrent, mais ils gèrent par exemple sont bons pour gérer les choses, mais jamais y vont nous montrer. (P2)

Dans un langage spontané et senti où la détresse de leur vécu est poignante, un autre jeune confirme la brutalité de l'après-centre jeunesse :

C'est trop de structure, c'est des choses trop structurées t'sais en centre jeunesse t'as un horaire, c'est la même affaire à tous les jours, à toutes les semaines (...) Les temps libres organisés, les TLO (...) ça peut changer de semaine en semaine, mais sinon c'est toujours la même affaire. C'est du trop organisé au pas assez... je sais le diner est là, le souper est là, j'me lève je déjeune après y'a la pause cigarette. Ok y'a l'école, on va à l'école après ça y'a la transition (...) ça fait qu'aujourd'hui on dirait que le centre jeunesse y m'a comme laissé à moi-même (...) J'étais jugée en centre fait que j'ai voulu partir pis là comme j'suis laissé à moi-même fait que tu sors pis comme ok tu manges un ostie de claque sa gueule parce que comme tu voulais de la liberté, t'en a manqué, t'en a trop, tu sais pu quoi faire avec (...) je connais à avoir [eu] tout cru dans gueule, pis je connais le « shit » qu'est-ce que j'mange pour souper ? (P4)

Ainsi, les jeunes décrivent avoir été victime d'un largage institutionnel au moment précis de leur 18^e anniversaire. Ils se retrouvent donc à la rue, abandonnés à eux-mêmes par le centre jeunesse au premier jour de leur majorité et non préparés à s'autosuffire. Les jeunes mentionnent qu'à ce moment précis ils ont peur, n'ont pas confiance en leurs moyens, se sentent seuls et ont perdu leurs repères. De surcroit, ils ne savent pas où aller, quoi faire, comment le faire tel qu'exposé par ce participant : « Moi, les CJ ce sont débarrassés de moi à 17 ans. » (P4)

Se retrouvant seuls, ils rapportent avoir des difficultés financières. À titre d'exemple, ils ont des revenus insuffisants, des difficultés à gérer leur avoir, ils cumulent des dettes, se font un « mauvais nom » au crédit, ne sont pas solvables et de surcroit, dans

certains cas, ils ont une consommation de drogue qui occupe une grande partie de leurs dépenses. Un des jeunes rencontrés partage son vécu à ce sujet dans l'extrait suivant :

C'est parce que moi je suis autonome, mais y'a une fois j'avais pas réussi à payer mon loyer pis tout fait que (...) ça comme foiré fait que je dois de l'argent. (P4)

Les efforts d'insertion sociale sont très exigeants et demandent souvent plus que leurs capacités développées à ce jour. Du jour au lendemain, ils se retrouvent avec de nombreuses responsabilités à assumer seul et l'ampleur de ces dernières est si impressionnante qu'ils se sentent impuissants à y faire face. Ce sentiment de perte de contrôle sur leur situation, d'être condamné à l'orée même de leur vie adulte est paralysant, nous confie un jeune :

T'sais de se trouver un loyer même si y³⁷ t'aide à trouver un loyer, mais ton crédit admettons là comme moi (...) je sais pas si je passe là (...) comme même si y m'aide à faire des démarches, je vais là-bas, j'ai des dettes, je dois ci je dois ça (...) un loyer c'est cher (...) fait que t'sais c'est comme (...) pis j'ai pas de nom en tant que tel fait que t'sais y dise c'est facile de se trouver un appartement, mais non c'est pas tant facile là. (P6)

4.6.1 Stigmate de leur situation

Les jeunes rapportent que le fait d'avoir été hébergés en centre jeunesse est interprété négativement par la société, en présumant, à tort, qu'ils sont dangereux, indignes de confiance ou encore malhonnêtes. Cela leur nuit dans leur intégration sociale, entre autres dans leurs tentatives d'insertion sur le marché du travail. Un des jeunes traduit dans un discours poignant cette situation dans cet extrait :

³⁷ Les ressources communautaires.

La réalité c'est que dès que tu pars du centre jeunesse tu [ne] vauX rien. Les gens dès qui découvrent que j'ai été en centre jeunesse ou [nom d'un établissement offrant des services d'hospitalisation longue durée en santé mentale], parce que les centres jeunesse m'ont amené aussi [nom d'un établissement offrant des services d'hospitalisation longue durée en santé mentale], ils me bloquent des organismes ou ils me jugent parce que centre jeunesse ça veut dire que tu es un menteur compulsif à cause de l'étiquette pis [nom d'un établissement offrant des services d'hospitalisation longue durée en santé mentale], ça veut dire [que] tu es un fou mental. (P1)

Les expériences de travail sont très brèves pour l'ensemble des jeunes (sauf un). En plus de ne pas arriver à intégrer le marché du travail, car ils sont étiquetés, l'absence de stabilité résidentielle et leur vécu de survie entravent leur intégration sur le marché du travail. Leurs difficultés psychologiques, émotives, voire comportementales, liées à leur problématique de santé mentale sont une entrave supplémentaire pour leur insertion sur le marché du travail, ont-ils rapporté.

À ce stade-ci de la mise en commun des matériaux recueillis, les résultats présentent une certaine similitude relativement à leurs homologues ne présentant pas de problématiques de santé mentale. En effet, la littérature disponible à ce jour faisant état de la situation des jeunes ayant été hébergés en centre jeunesse (Blanc, 2016 ; Mutombo, 2010 ; Goyette, 2006c ; Goyette *et al.*, 2011) correspond en tous points à la situation des jeunes rencontrés. Afin de tenter de cerner les spécificités liées à leurs difficultés sur le plan de la santé mentale, il importe d'en dresser un portrait à partir du point de vue des jeunes ayant été interviewés.

4.7 Caractéristiques liées à la santé mentale

Il s'agit de mettre en relief dans cette sous-section les informations livrées dans les témoignages relatifs à la présence d'une symptomatologie pathologique sur le plan de

la santé mentale. Afin de préserver leur caractère confidentiel, aucun des verbatim des participants ne sera cité. Tel qu'il l'a déjà été présenté au chapitre III, les participants ne reconnaissent pas l'ensemble des diagnostics leur ayant été attribués par le corps médical.

4.7.1 Diagnostics et identité

Les jeunes mentionnent que les symptômes associés à leurs problématiques de santé mentale ne paraissent pas nécessairement et qu'ils arrivent ainsi à se fondre dans la masse. Selon eux, vivre avec la présence d'une pathologie reliée à la santé mentale ne nuit pas à leur insertion sociale, puisqu'ils sont des êtres humains au même titre que tout individu. Par contre, dans certaines situations, comme les périodes de crise, leurs problématiques de santé mentale nuisent à leur insertion sociale. La société a des attentes prédéfinies sur qui elle inclut ou non, qui est digne d'aide ou pas, etc., affirment-ils.

Par ailleurs, cinq participants nient l'existence de certains diagnostics tels un état psychotique, un trouble de l'humeur ou un trouble de la personnalité. Un seul participant est en accord avec l'ensemble des diagnostics lui ayant été attribués. En revanche, un participant s'auto-diagnostique à partir d'impressions d'un diagnostic lui ayant été communiqué à l'adolescence lors d'une hospitalisation. Si la majorité a tendance à ne pas attribuer de valeur, voire de crédibilité à certaines parties des conclusions des médecins, il en va de même pour les recommandations de traitements.

4.7.2 Santé mentale et traitement

Deux participants n'ont pas de suivi médical ou social dans des services spécialisés en santé mentale et deux se disent en attente de traitements spécialisés. Quatre jeunes se disent sous pharmacothérapie au moment de l'entrevue. Un aspect intéressant à approfondir est le fait que trois des quatre jeunes recevant des traitements médicaux et psychosociaux le sont sous le joug d'une ordonnance légale. Un quatrième participant, en attente de services, s'est mobilisé dans cette démarche dans le but d'obtenir un gain auprès des instances judiciaires. La mobilisation de plus de la moitié de l'échantillon est donc en lien avec une obligation de se conformer, afin de ne pas subir de conséquences légales ou d'obtenir un gain. Qui plus est, il est à noter que la moitié des participants ont dû être hospitalisés en psychiatrie au moins un mois dans la dernière année. De plus, cinq participants révèlent faire usage de marijuana sur une base régulière, en plus de consommer de l'alcool et d'autres stupéfiants à l'occasion, pour trois participants qui affirment être abstinents concernant la drogue et l'alcool. Finalement, un participant a une contrainte stricte pour l'emploi en lien avec la présence d'une comorbidité importante et sévère de problématiques de santé mentale. La manifestation de leur symptomatologie se répercute également sur le plan légal, tel que brièvement sous-entendu par la présentation des résultats précédemment exposés. Voyons de façon spécifique ce que les participants ont rapporté à ce sujet.

4.7.3 Santé mentale et délinquance

Deux participants mentionnent avoir été incarcérés à quelques reprises depuis leur majorité. En outre, six participants soulignent avoir un dossier criminel dont cinq pour délits relatifs à de la violence. Enfin, deux participants rapportent avoir eu des occupations illégales afin de subvenir à leur besoin, comme la vente de stupéfiant et le

vol à l'étalage. Lorsqu'ils sont questionnés davantage sur leur délinquance, les jeunes font le récit d'épisodes de décompensation³⁸ où ils adoptent des comportements violents qui mènent à des plaintes policières, leurs arrestations puis leurs condamnations par les tribunaux. Ainsi, ces comportements jugés délictueux sont des manifestations d'une désorganisation psychique liée à leur symptomatologie de santé mentale. Cet aspect sera davantage analysé dans le chapitre subséquent, soit celui de la discussion des résultats.

4.8 L'accompagnement désiré

On peut comprendre que l'accompagnement et le développement de l'autonomie sont intimement reliés à la lecture des résultats préalablement présentés. Qui plus est, bien que les participants exposent la nécessité d'avoir un espace d'expérimentation où ils se sentent libres de commettre des erreurs en espérant apprendre de celles-ci, ils ont confié que la présence d'autrui dans leurs transitions à la vie adulte est demandée, souhaitée et reconnue comme aidante et formatrice. En prenant pour assise ce constat, le thème de l'accompagnement souhaitable a été discuté avec chacun des participants.

Les jeunes souhaiteraient avoir la possibilité de quitter le centre jeunesse lorsqu'ils se sentent prêts. Ils aimeraient avoir l'opportunité de choisir de rester en hébergement pour une période transitoire à leur majorité. Un jeune traduit ce désir dans ses propres mots :

Ben oui j'aimerais ça là (...) ben moi j'pas prêt, même aujourd'hui, j'pas prêt encore fait que (...) moi c'est ça si j'avais une baguette magique

³⁸ D'abord utilisé en médecine, ce terme signifie la dégradation d'un organe. Il fut repris par le corps médical psychiatrique pour décrire l'effondrement de la personnalité du sujet, soit encore la perte déséquilibrée psychique aménagée jusqu'alors par le sujet, à l'intérieur de la lignée structurelle de personnalité qui est la sienne (Charron *et al.*, 2014, p. 67).

j'aurais mis [le moment du départ de l'hébergement en centre jeunesse] jusqu'à 20 ans 21 ans oui plus vieux. Parce que 18 [ans] pour moi (...) c'est trop jeune là ! (P3)

Qui plus est, ils demandent d'avoir accès à des appartements supervisés de façon quasi systématique dès leur 16^e anniversaire afin d'obtenir du soutien dans leur quotidien. Ils souhaitent que l'adulte soit disponible et présent dans leur processus d'autonomisation. Ils demandent qu'un professionnel soit accessible et soutenant, tel qu'exposé dans l'extrait suivant :

Y [le centre jeunesse] devrait les jeunes les mettre comme dans un appart à 16 ans pour apprendre comment faire de la bouffe, comment faire ci, comment gérer un budget, comment faire un CV(...) pis tout ça (...) à place qu'à 18 ans il te lâche dans la société sans rien. (P1)

Relativement à leurs problématiques de santé mentale, ils aimeraient des services et des soins plus accessibles, moins de critères de sélection, moins de délais d'attente, que les instances ne se renvoient pas la balle continuellement. Ils réclament une approche personnalisée, une attitude d'ouverture et d'acceptation de leur condition, tant par les professionnels que par la société et le marché du travail. À ce sujet, deux participants se confient :

Ben [c'est important de] comprendre, le³⁹ prendre en considération pour comprendre qu'il peut m'arriver d'avoir des « crush », de pu vouloir, d'être down, de pu rien faire, de pu aller à l'école. (P7)

Y'ont dit t'es trop fou pour nous autres, on peut pas t'aider, y'ont transféré mon dossier à [nom d'un quartier], mais même là, ça va prendre encore un autre 3 ans avant qu'ils réalisent que j'ai besoin d'aide. Et même en logement supervisé, quand j'ai fait mes demandes en appartement supervisé, j'étais trop fou pour eux autres parce que j'ai été à [nom d'un institut psychiatrique] pis quand j'ai fait des demandes en santé mentale, je

³⁹ Problème de santé mentale

suis pas assez fou. Y'a aucunement personne de pareil. C'est pour ça on devrait comme avoir chacune une manière différente pour aider une manière, une personne. (P1)

Sur le plan financier, ils souhaitent avoir accès à des subventions pour se loger à moindre coût, de bénéficier de cours de gestion de budget, ainsi que de la présence de quelqu'un pour les orienter dans leurs décisions. Un participant exprime ce souhait dans ses propres mots :

Ben moi ça serait plus avoir (...) genre je sais pas comment le dire ça (...) genre un parrain comme dans NA⁴⁰ là (...) un gars qui s'occupe de toi, mais genre quelqu'un dans ta vie de tous les jours (...) comme peu importe qui ça peut être. Comme par exemple, les personnes handicapées subventionnées par le gouvernement. Eux autres y vont chez eux pis y s'occupent y'aident. t'sais (...) ça serait d'avoir une personne (...) ça pourrait être un professionnel (...) qui a plus les moyens que moi, mais y'a une place où habiter qui s'occupe un peu de ça pis qui m'apprend ça un peu en même temps (...) ben comme un rôle de parent que j'ai eu, mais que j'ai pas eu. (P6)

4.9 Synthèse des résultats

Sommairement, le récit des participants tend à illustrer l'importance de leur historique de placement en milieu de vie substitut, suite à leur prise en charge par les services de protection de l'enfance. En effet, chacun d'entre eux a décrit une multitude de milieux d'hébergement qui ont façonné une large partie de leur vie, dont leur adolescence.

Directement en lien avec leur retrait de leur milieu familial, les jeunes portent un lourd bagage de conflits relationnels avec leurs parents qui persiste dans le temps. Bien que

⁴⁰ Narcotique anonyme

certains entretiennent des contacts avec leur famille, d'autres ont vécu des ruptures relationnelles importantes. Ces divers conflits sont en lien avec les motifs de compromission qui ont impliqué les participants.

Un autre aspect qui ressort du récit des jeunes qui ont participé aux entrevues est la composition de leur réseau social. Ce dernier se décline en trois sous-catégories à savoir leur famille, leurs pairs et les organismes. Le premier constat s'en dégageant est la fragilité des liens les unissant à leur famille. Bien que certains possèdent un fort attachement envers certains membres de leur famille, les liens sont souvent distants et peu chaleureux. Un sentiment de rejet est souvent perçu en écoutant les discours des participants qui sont apparus blessés par la qualité de leurs liens filiaux.

Ensuite, les liens les unissant à leurs pairs se forment sur le partage d'une situation similaire à la leur. En effet, la pluralité des jeunes rapporte se lier d'amitié avec des individus éprouvant des difficultés de consommation de drogue, d'itinérance ou de pauvreté. Ils brisent ainsi l'isolement lié à leur vécu. Par contre, ces relations ne sont pas toujours saines, ils peuvent y vivre différents types de victimisation (violence, victime de fraude, de vol, etc.). Qui plus est, leurs liens d'amitié sont éphémères.

Parallèlement à leurs liens familiaux et de camaraderie, les jeunes entretiennent des relations avec certains organismes communautaires. Ils rapportent avoir commencé à fréquenter ces lieux souvent à l'adolescence. Ainsi, les intervenants de ces ressources sont devenus des figures significatives au fil du temps. Les participants soulignent l'importance de leur présence dans leur vie : ils ont joué un rôle sécurisant.

Ensuite, lors de la discussion entourant le concept d'autonomie, les participants ont fait part de leur définition « d'être adulte » qui se caractérise essentiellement par la capacité à s'autosuffire et à ne pas dépendre d'autrui pour assurer sa survie. Les jeunes

rencontrés ont précisé que le parcours vers la vie adulte se fait au rythme du développement individuel. Ce processus identitaire est possible lorsqu'un tiers est présent et assure le rôle de modèle, voire de conseiller. L'espace d'expérimentation est souligné comme étant précieux dans cette quête d'autonomie. Néanmoins, ils soulignent que certaines épreuves peuvent avoir l'effet d'entraver le développement et ne pas être une source stimulante favorisant l'apprentissage.

Qui plus est, les jeunes interviewés ont dressé un portrait de leur propre processus d'apprentissage de l'autonomie vécu en centre jeunesse. Ils ont ainsi dénoncé le manque d'opportunités pour pouvoir expérimenter des savoirs théoriques enseignés. Selon eux, ce processus d'acquisition doit se faire avec la présence réconfortante et rassurante d'autrui. Ils demandent donc d'être soutenus et non pris en charge par un système les gardant captifs et restreignant leur liberté.

N'ayant pas vécu les conditions minimales nécessaires au développement de leur autonomie, ils expriment avec amertume avoir été plongés drastiquement dans le monde des adultes sans y avoir été préparés. Dès lors, ils vivent un sentiment d'isolement, de rejet, d'incompétence ayant comme impact d'alourdir leur fardeau quotidien en plus de les victimiser une fois de plus.

Ce faisant, ils font état d'un accompagnement reçu qui s'intéresse davantage à développer une saine gestion de leurs émotions et de leurs relations interpersonnelles, sans que l'accent soit mis sur le développement de leur autonomie. Les jeunes reconnaissent leurs besoins, auxquels ils aimeraient avoir réponse, à savoir le besoin de se nourrir, de se loger, de se vêtir, d'entretenir des liens et d'être entouré, besoin de se sentir en sécurité par la présence d'autrui si nécessaire, besoin d'être reconnu dans leur individualité et finalement, besoin qu'on leur fasse une place dans la société et sur le marché du travail, pour qu'ils puissent se réaliser.

Or, selon le récit des jeunes participants, leurs besoins sont niés, ce qui les laisse à eux-mêmes pour poursuivre leur quête d'autonomie et devenir des adultes sans avoir les ressources pour y parvenir. De par leur situation, ils décrivent être stigmatisés de par leur passage en centre jeunesse et leur condition personnelle, cette dernière étant influencée, entre autres, par la présence d'une problématique de santé mentale.

À ce sujet, ils mentionnent ne pas reconnaître la totalité des diagnostics imposés par le corps médical. Selon eux, la présence d'une symptomatologie psychiatrique n'entrave pas leur insertion sociale, sauf lors de certaines situations spécifiques, comme une période de crise, où il peut y avoir des répercussions négatives pouvant nuire à leurs interactions sociales. L'impact d'une ordonnance légale est un point qui semble augmenter leur mobilisation et leur implication dans une démarche de traitements médicaux et psychosociaux.

À cet égard, la majorité des participants admet avoir un casier judiciaire. La consommation de drogue ou d'alcool est un thème qui revient régulièrement dans leurs discours et plusieurs confient avoir dû être hospitalisés en psychiatrie dans les mois précédents leur participation à l'étude.

Pour finir, le récit des participants a mis en relief le type d'accompagnement qu'ils aimeraient recevoir afin de favoriser leurs transitions vers la vie adulte. Ils aimeraient pouvoir bénéficier d'un hébergement et décider par eux-mêmes de le quitter lorsqu'ils sentent avoir les outils pour voler de leurs propres ailes. La possibilité de vivre en appartement supervisé dès leur 16^e anniversaire, afin de vivre l'expérience de devoir se prendre en charge est souhaitée par eux tout en étant accompagnés. La présence de l'adulte est requise et réclamée par les jeunes rencontrés. Cette présence peut être de nature professionnelle pourvu qu'elle respecte l'autodétermination du jeune. Quant à leurs problèmes de santé mentale, ils souhaitent des services et des soins plus

accessibles de par leurs conditions d'admissibilité et les délais pour y avoir accès. Ils demandent un accompagnement personnalisé à leur situation et leurs conditions singulières. En dernier lieu, un support financier facilitant l'accès au logement est à favoriser, en plus d'une aide permettant l'apprentissage de la gestion d'un budget.

CHAPITRE V

DISCUSSION

La partie précédente, soit celle présentant les résultats, a permis de mettre en lumière différents enjeux présents dans le processus transitionnel à la vie adulte des jeunes quittant le centre jeunesse à leur majorité ne retournant pas habiter chez leurs parents et qui, de surcroît, vivent une problématique de santé mentale.

Ce chapitre est décliné en trois sous-sections. La première s'intéressera au concept d'accompagnement s'articulant avec les soutiens nécessaires au processus transitoire à la vie adulte. Ensuite sera discutée l'intégration sociale fortement reliée au concept d'autonomie. Finalement, seront mis en relief les impacts liés à la construction identitaire et à l'intégration sociale par le biais de liens sociaux.

Puisque l'objet central de cette recherche est d'étudier les soutiens entourant le passage à la vie adulte en considérant spécifiquement la présence de problématique de santé mentale des jeunes quittant le centre jeunesse, la thématique de l'accompagnement servira de prémices à l'analyse des différents enjeux jalonnant le processus de maturation de la population à l'étude.

5.1 L'accompagnement

L'accompagnement joue un rôle de catalyseur sur le plan de la singularisation, de la reconnaissance sociale et tend à assurer la pérennité des apprentissages faits par le jeune (Moriau, 2011). Considérant l'importance qu'elle revêt dans le processus d'autonomisation, cette thématique fut abordée lors des entretiens terrain. Or, tel qu'il a été exposé dans le chapitre précédent, les jeunes décrivent ne pas se sentir soutenus dans leurs processus d'autonomisation à leur sortie du centre jeunesse. Ce soutien est pourtant primordial, puisque directement corrélé à la réussite de leur intégration sociale. Ce constat permet de confirmer le postulat de base de ce mémoire, à savoir que faute de soutien efficient, certains jeunes sont condamnés à cumuler les difficultés psychosociales tout au long de leur vie, ce qui entrave leur processus d'insertion sociale. Ces dernières sont largement recensées dans la littérature faisant état du « plus haut taux d'arrestation et d'incarcération, [de la] diplomation [la] plus faible, [de] plus d'instabilité conjugale et de divorces » (Bussey *et al.*, 2000) ; « d'itinérance » (Biehal *et al.*, 1994 ; Hahn, 1994 ; Iglehart, 1995) ; « de problèmes de santé physique et mentale, [d']abus de drogue, [et de] chômage » (Bussey *et al.*, 2000 ; Goyette et Turcotte, 2004a, p. 33). Or, si l'autonomie est un processus longitudinal qui s'appuie sur des liens sociaux et que ces derniers sont directement reliés à la qualité de l'accompagnement dont l'individu bénéficie, il est alors permis de statuer qu'il faut s'intéresser à l'ensemble des soutiens dont l'individu a disposé pour saisir l'étendue de la situation des jeunes au sortir du centre jeunesse.

À cet égard, il est à rappeler que, dès sa naissance, l'enfant est accompagné par ses parents. Ces liens sociaux privilégiés de l'individu avec sa famille ont une place déterminante dans l'insertion sociale ultérieure de celui-ci (Paugam, 2008). À ce propos, les résultats de recherche ont permis de mettre en lumière la fragilité du lien

qui unit les participants aux membres de leur famille. En effet, les jeunes ont exprimé que les relations qu'ils entretiennent avec leurs familles sont entachées par des ruptures de contacts. De plus, la présence de conflits qui perdurent et s'accroissent dans le temps a été révélée par plusieurs jeunes rencontrés. Ces importantes difficultés ne sont pas étrangères aux motifs légitimant l'intervention de la protection de la jeunesse. Le témoignage du participant « cinq » révèle la gravité de ces difficultés lorsqu'il exprime : « à l'âge de 18 mois j'ai été abandonné, battu » par mes parents biologiques avant d'être pris en charge par les services de protection de l'enfance. L'impact est majeur sur l'ensemble du processus développemental de l'individu puisque la piètre qualité de ces liens « contribue à réduire les modèles positifs de ces jeunes » (Goyette et Turcotte, 2004b, p. 34). C'est d'ailleurs dans cette optique que Paugam (2008) insiste sur le fait que le lien de filiation est le plus important, allant même jusqu'à l'identifier comme étant la pierre angulaire de l'appartenance sociale.

Parallèlement, Bowlby (1969) souligne que les liens affectifs développés par un enfant au contact du donneur de soin sont prédictifs de la qualité des liens sociaux qu'il développera à l'âge adulte. Tout bien considéré, il est permis d'avancer l'hypothèse que les jeunes bénéficiant de services du centre jeunesse voient leurs processus de construction identitaire et d'intégration sociale hautement fragilisés, notamment lorsque la gravité de la situation nécessite leur retrait de leur milieu parental afin d'être confiée à un milieu de vie substitut. Afin de ne pas entraver davantage ces processus, il importe de tenter d'agir le plus précocement en tentant d'amoindrir ces impacts.

5.2 L'accompagnement vecteur d'autonomie

À ce sujet, les jeunes mentionnent qu'ils doivent parcourir un processus afin de définir leur identité et se reconnaître adultes, soit celui du « devenir adulte ». Ainsi, puisque l'autonomie s'acquiert progressivement suivant un continuum temporel où l'individu

est exposé à diverses expériences d'apprentissage, il importe de s'intéresser aux processus développementaux en contexte d'institutionnalisation des jeunes rencontrés.

À cet égard, Van de Velde (2008) souligne que le « devenir adulte » n'est pas une finalité, mais bien un processus. De plus, le récit des participants révèle que durant leur trajectoire vers l'indépendance, ils ont rencontré quelques embûches. Cette démarche évolutive s'est vue freinée, affirment-ils, relativement à leur condition de vie au moment de leur adolescence. En effet, ils ont confié qu'un parcours vers la maturation se fait sur une base expérientielle, en développant sa capacité à faire face aux imprévus et à résoudre des situations problématiques. Ce discours rejoint en tous points les dires de Bellot *et al.* (2011) soutenant que les mises à l'épreuve servent à l'individu à apprendre à se réaliser, et donc à se singulariser. Les jeunes insistent qu'il devient essentiel d'avoir la possibilité de vivre et d'expérimenter certaines situations et non simplement y être sensibilisés théoriquement.

Or, leurs discours traduisent l'impossibilité de vivre de façon concrète certaines expériences formatrices nécessaires à leur développement. Vivant en institution, leur vécu diffère de celui des jeunes de leur âge vivant dans la communauté. Ainsi, le fait de vivre en milieu de vie substitut, soit celui des centres de réadaptation, prive ces jeunes d'opportunités d'apprentissages essentiels au développement de leur autonomie, ce qui va à l'encontre du processus d'apprentissage tel que décrit par Papalia et Bève (2009) et Bellot *et al.* (2011). Cet écueil dans leur processus développemental n'est pas banal, puisqu'il restreint directement leurs capacités à vivre en société. En effet, comment pouvons-nous exiger de ces jeunes d'être performants sur le plan de l'indépendance et de l'autosuffisance (pour ne nommer que ceux-là) alors qu'ils n'ont pas bénéficié des conditions minimales au développement de leur autonomie ? À cet égard, Blanc (2016) affirme que plusieurs de ces jeunes deviennent complètement adaptés à la vie en institution et étrangers à la vie en société. Afin d'éviter cette

situation, l'intervention doit donc se moduler de façon à tenir compte du « contexte social du parcours des jeunes » (Blanc, 2016, p. 54). Or, les résultats de recherche abondent dans le sens opposé, puisque les participants soulignent que leur vécu institutionnel ne laisse pas place à l'expérimentation.

Par ailleurs, les jeunes indiquent que l'accompagnement reçu ne correspond pas à ce qu'il serait permis d'attendre de la part du système étatique, ayant pour mission de faire cesser les situations qui compromettent leur sécurité et leur développement. Le soutien institutionnel attendu dont la vocation est censée faciliter et encourager le processus de maturation agit de façon diamétralement opposée en entravant ce processus. Il convient donc de s'attarder de plus près à cet enjeu afin d'en relever les écueils.

Les jeunes dépeignent un vécu institutionnel à la fois choquant et incompréhensible, où les opportunités d'apprentissages favorisant le développement d'habiletés d'autonomisation sont quasiment absentes. Or, en se basant sur les propos de Castel (2004)⁴¹, ne devrions-nous pas considérer le placement en milieu de vie substitut comme un ensemble de procédures visant à annuler le déficit d'un individu stigmatisé afin qu'il puisse s'inscrire⁴² dans la société ?

Tel que rapporté au chapitre IV, les participants se sont exprimés sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié. De ces résultats émane un constat frappant: l'impact des soutiens reçus tend à entraver le parcours développemental des participants en ne répondant pas à leurs réels besoins. En effet, les jeunes mentionnent que l'ensemble des interventions reçues en centre jeunesse visent essentiellement à

⁴¹ « La réintégration sociale constitue un ensemble de procédures qui visent à annuler cette sorte de déficit dont souffre un individu stigmatisé pour qu'il puisse se réinscrire dans la vie sociale à parité avec ceux qui n'ont pas souffert de ce déficit. » (Castel, 2004, cité par Dorvil, 2013, p.310)

⁴² Ici, le terme intégration est préféré à réintégration, compte tenu de leur âge. En effet, nous prétendons que des adolescents s'insèrent socialement et non se réinsèrent.

apprendre la gestion de leurs émotions où l'accent est mis sur la réadaptation de leurs troubles de comportements. Bien que le mandat premier de l'intervention en centre jeunesse soit de faire cesser les situations compromettant la sécurité et le développement des enfants/adolescents, il est connu que bon nombre des adolescents hébergés ne retourneront pas habiter avec leurs proches à leur majorité et que ce faisant, ils seront seuls pour se prendre en charge à leur majorité.

À cet effet, Girault *et al.* (2017) répertorient annuellement environ 2300 jeunes qui sont dans cette situation. Or, le discours des jeunes rencontrés laisse croire qu'il n'y a pas de fil conducteur spécifique à leur réalité dans l'accompagnement qu'ils reçoivent, comme si cette clientèle distinctive échappait à la rigueur institutionnelle dans la prise en compte de leur réalité singulière afin d'apporter une réelle réponse à leurs besoins.

Qui plus est, l'accompagnement reçu en centre jeunesse est freiné par le facteur temps, puisque le processus de maturation des jeunes n'est pas suffisamment avancé à l'arrivée de leur majorité. Il est donc à penser qu'afin de leur permettre de poursuivre leur développement de façon optimale, une instance ayant un mandat de répondre aux besoins de la population adulte vienne prendre le relais auprès de ces jeunes adultes.

Dans un dessein similaire, l'intervention en centre jeunesse se voit délimitée par la détermination d'un projet de vie. Bien que la notion de projet de vie fut explicitée au premier chapitre, il appert pertinent de rappeler qu'au sens entendu par la Loi sur la protection de la jeunesse, un projet de vie se veut les mesures mises en place par le directeur de la protection de la jeunesse dans l'objectif d'assurer la stabilité nécessaire à l'enfant/adolescent afin qu'il poursuive son développement. En dépit du fait que le projet de vie privilégié soit le maintien, voire le retour de l'enfant/adolescent dans son milieu familial, certaines situations, définies par la LPJ, obligent le tribunal à ordonner un projet de vie alternatif.

Dans le cas d'une prise en charge des services de protection de l'enfance nécessitant l'hébergement en centre de réadaptation et qui, de surcroît, s'échelonne sur plusieurs années (tel que rapporté par la majorité des participants), le recours à ce type de projet de vie est inévitable. Or, bien que la législation soit formelle à ce sujet et que plusieurs adolescents se voient ordonner ce type de mesures, l'acceptation de leur triste sort ne se fait pas d'emblée. En effet, se voyant forcés d'investir une réalité où l'ensemble de leurs repères s'effondrent, ils sont soumis à de vifs sentiments tels que celui de l'anxiété, de l'ambivalence, de l'hésitation et de l'incertitude (Poirier *et al.*, 2007). Cet enjeu devient crucial dans leurs transitions à la vie adulte.

Cette absence de soutien est ressentie par l'ensemble des jeunes, qu'ils aient été en accord ou non avec leur projet de vie, qu'ils soient en situation d'itinérance, en appartement supervisé, ou même en appartement autonome. Lorsque les jeunes verbalisent manquer de soutien dans leur démarche d'autonomisation, ils dressent également une liste exhaustive du type de soutien dont ils ont besoin.

Les jeunes définissent l'accompagnement dont ils souhaiteraient bénéficier comme s'opposant aux principes de prise en charge « intrusive⁴³ » vécue en centre jeunesse. L'accompagnement se veut idéalement « soutenant » du processus individuel vers l'autonomie qui est une composante du développement de tous les individus que ce soit sur le plan social, psychologique, cognitif (Bellot *et al.*, 2011). C'est ainsi que le discours des participants rejoint celui de Goyette et Royer (2009) avançant que l'intervention doit être réfléchie et réalisée en s'appuyant sur le concept d'interdépendance et sur l'approche de l'« empowerment ».

⁴³ Le choix de ce qualificatif repose tout d'abord sur le caractère même de la Loi de la protection de la jeunesse se voulant une Loi d'exception, ayant le pouvoir de s'ingérer dans la vie des familles. Par ailleurs, la perception que les jeunes ont de l'intervention étatique durant leur enfance/adolescence dénonce ce climat, vécu comme étant totalitaire.

Dans cette logique, l'accompagnement se définit comme une présence réconfortante et rassurante, démontrant la possibilité d'être soutenu en respectant le rythme évolutif d'autrui. Ce soutien est continu à travers le temps, bien que l'intensité puisse être nuancée selon les besoins ponctuels de l'individu. L'accompagnement doit donc débiter aux racines du processus développemental de l'individu pour se terminer une fois celui-ci complété. Paradoxalement, la pluralité des participants a confié que leur réalité se traduit par une absence de soutien dès l'atteinte de leur majorité. On comprend mieux pourquoi Goyette et Turcotte (2004a, p.32) ont ainsi qualifié de « brutal » le début de leur vie « d'adulte ».

Bien que ces propos puissent paraître rudes, ils traduisent la dure réalité qui attende les jeunes au sortir du centre jeunesse. À vrai dire, les participants ont révélé avoir des valeurs humaines, un désir de réussite et de prendre part à la société. Toutefois, de par leurs conditions au sortir du centre jeunesse, ces jeunes ont de la difficulté à répondre à leurs aspirations et à subvenir à leurs besoins de base tels que se loger, se nourrir et se vêtir : ils n'arrivent pas à trouver la base matérielle nécessaire à leur survie. Ils signifient que la rue n'est pas un choix personnel, mais bien le reflet d'une absence d'alternative leur étant proposée.

Tel qu'illustré précédemment, les jeunes de la population à l'étude auront peu ou pas d'opportunité d'apprendre à cuisiner, à faire un budget, voire d'apprendre à entretenir leur logement. Qui plus est, l'ensemble de leurs rapports sociaux seront aseptisés durant leur adolescence par le contact avec des professionnels spécialisés en clientèle mésadaptée socio-affectivement. Ces relations ne permettent pas de développer des liens avec la société hors de l'institution les préparant à y vivre. Le fonctionnement institutionnel devient donc leur repère.

Cette situation est paradoxale puisqu'à leur majorité, le système sociétal actuel leur imposera l'impératif d'être indépendants. C'est ainsi que Goyette *et al.* (2011) insistent sur le fait que « le social » détient une place prépondérante dans les transitions à la vie adulte. Or, afin de traverser ce processus transitionnel, les jeunes rencontrés dans cette étude réclament la présence d'autrui en la reconnaissant comme aidante et formatrice.

De façon spécifique, les jeunes disent que les interventions visant à les accompagner dans leurs apprentissages à la vie adulte ont été peu structurées et surtout différentes d'un jeune à l'autre. Ceci laisse à croire que le suivi visant le développement de compétences de base nécessaires à la vie adulte n'est pas adapté aux réels besoins des jeunes.

Or, bien que l'apprentissage de l'autonomie soit un processus, il devient intéressant d'en comprendre ses diverses composantes, afin de les articuler à la lumière des résultats de recherche. Toutefois, avant d'approfondir chacune des composantes, il apparaît utile de les définir. En s'inspirant du cadre théorique présenté dans le deuxième chapitre de cet ouvrage et intimement lié au cumul des témoignages des jeunes, les subdivisions du concept de l'autonomie se déclinent en trois matrices génériques, à savoir l'autonomie fonctionnelle, l'autonomie sociale et finalement l'autonomie personnelle.

5.2.1 L'autonomie fonctionnelle

Le thème de l'autonomie fonctionnelle fut introduit par Claparède et Avanzini (Claparède et Avanzini, 2003). Il sous-entend les capacités et les compétences d'un individu à répondre à ses besoins. Ainsi, les participants ont évoqué la capacité de s'autosuffire et de se prendre en charge. Des thèmes abordés par les participants sont

cuisiner, avoir une source de revenus leur permettant de rencontrer leurs obligations financières, voire gérer un budget, et avoir et entretenir un logement.

Il est permis d'affirmer que les jeunes rencontrés n'ont pas développé totalement cette capacité. Certains sont capables de s'alimenter en faisant des recettes simples, en achetant des aliments prêts à la consommation ou en fréquentant des soupes populaires. Bien qu'ils précisent que cette situation ne corresponde pas à leurs attentes et à leurs besoins, ils n'ont pas de source de revenus suffisante afin de remplir leurs obligations financières ; ils sont prestataires de la sécurité du revenu. Quant à leur capacité d'avoir et d'entretenir un logement, ceux qui en ont fait l'expérience démontrent un manque de stabilité résidentielle, en s'étant fait évincer de leurs logements à de multiples reprises.

Ces difficultés découlent de l'institutionnalisation subie par les jeunes et sont créées par leur vécu quotidien prévisible, redondant, routinier et dénoncé dans l'ensemble des témoignages recueillis. Bien que cette stabilité puisse favoriser un travail de réadaptation visant à enrayer les retards de développement psychoaffectif vécus par la clientèle desservie en centre jeunesse, l'impact sur leur socialisation est négligé. Qui plus est, des ateliers ou des activités d'apprentissage d'habiletés fonctionnelles tels que faire un budget, apprendre à cuisiner et avoir des opportunités de les mettre en application (de façon concrète) sont essentiels dans une optique d'intégration propre à chaque individu. C'est à cet égard que les jeunes signalaient qu'aucun moyen adéquat ne leur était donné à acquérir pour l'objectif à atteindre. Or, l'autonomie n'est pas que s'autosuffire, elle comporte également une partie dite sociale.

5.2.2 L'autonomie sociale

Le Larousse (2017) définit l'autonomie sociale en tant que la capacité d'exprimer ses besoins et ses désirs avec aisance. Ce type d'autonomie renvoie à la capacité de l'individu de faire des choix dans sa vie (Alberola et Dubéchet, 2012). Toujours selon ces mêmes auteurs, l'autonomie sociale est intimement liée à l'autonomie fonctionnelle discutée ci-dessus puisqu'elle la précède. Une fois atteinte, la capacité à faire des choix et à les exprimer permettrait à l'individu de prendre place sur l'échiquier social en atteignant la cime du processus développemental, en étant intégré à la vie en société.

Les résultats recueillis par l'entremise de la mise en commun des déclarations faites par les jeunes rencontrés révèlent que leur processus de maturation ne leur a pas permis de développer totalement leurs capacités de faire des choix et à les exprimer. Bien qu'ils expriment une pluralité de besoins, ils sont confus quant au chemin à prendre afin d'y parvenir. L'autodétermination, qui se veut le moteur de la prise en charge individuelle, est nécessaire à la vie en société. Elle se veut la base même de la motivation pour se prendre en charge et revendiquer ses besoins. Or, de par leur vécu en centre de réadaptation, les jeunes rencontrés démontrent des lacunes en ce sens.

En effet, ils confient que l'intervention reçue de la part de l'ensemble du système de protection de l'enfance, qui comprend également les passages fréquents devant les tribunaux, n'aide pas à stimuler le principe de l'autodétermination. En effet, il est à se rappeler que les résultats de recherche exposent que l'intervention actuelle serait davantage favorable aux jeunes plus malléables et qui se soumettraient plus facilement devant l'autorité. Dans le même ordre d'idée, s'affirmer avec véhémence serait perçu comme de la rébellion, voire de l'antagonisme. Bien que les jeunes possèdent le droit d'être entendus et consultés lors de la prise de décision les concernant (Gouvernement

du Québec, 2016), leur point de vue a peu ou pas de poids dans la balance décisionnelle, confient-ils.

Par conséquent, ce vécu institutionnel au moment où l'individu se singularise et se définit en tant que personne n'est pas sans laisser de traces quant au processus de maturation du jeune. En effet, ce dernier devrait tendre à « réduire la pression exercée sur le sujet pour qu'il s'engage dans des comportements spécifiques, à l'encourager à initier les actions pour lui-même en les fondant sur ses propres motifs et valeurs » (Association francophone de diffusion de l'entretien motivationnel, 2012). Ce faisant, le manque de place réelle faite à l'autodétermination des jeunes, tel qu'en témoignent les récits des participants, a des conséquences néfastes sur leur processus transitionnel à la vie adulte. D'un côté les jeunes de centre jeunesse sont privés de conditions favorables et de soutien pour leur processus développemental (Goyette et Turcotte, 2004a) et de l'autre, la société s'attend à ce que le jour de leur 18^e anniversaire, ces derniers aient l'assurance de se gouverner eux-mêmes en faisant face à l'ensemble des obligations nécessaires à leur intégration sociale.

5.2.3 L'autonomie personnelle

Dans un contexte d'apprentissage, soit celui du processus développemental visant l'intégration sociale de l'individu, des facteurs plus personnels sont à prendre en considération. Ces derniers sont davantage liés au vécu émotif en comparaison à l'autonomie sociale présentée ci-dessus. Ainsi, l'autonomie personnelle s'articule autour de la capacité de l'individu à s'autoréguler, à avoir une pleine conscience de ses besoins et à agir positivement sur sa destinée. « L'autorégulation se rapporte au degré d'efficacité avec lequel l'individu réagit aux facteurs stressants et revient ensuite à un état de calme où il peut se concentrer et rester alerte » (Fairbrother et Whitley, 2014).

Ce processus vise à créer les conditions nécessaires guidant la connaissance et la conscience de ses propres forces et faiblesses. Lorsqu'on confronte la condition singulière des participants au principe d'autonomie personnelle, le constat est d'une éloquence déconcertante. En effet, la présence de problématiques de santé mentale exprimées par les participants influe directement sur l'autonomie fonctionnelle. À titre d'exemple, rappelons que les jeunes ne reconnaissent pas l'ensemble de leur symptomatologie liée aux diagnostics médicaux leur ayant été attribués. Il est donc permis de se questionner sur leur capacité à reconnaître leurs réels besoins.

Par ailleurs, bien que les données empiriques contemporaines n'arrivent pas, à ce jour « à expliquer les liens complexes entre les facteurs associés aux problèmes de santé mentale et l'évolution clinique de ceux-ci » (Rousseau *et al.*, 2014, p. 109), l'autonomie personnelle met en lumière la capacité de l'individu à réagir aux facteurs stressants. À cet égard, il importe de rappeler que les jeunes de centre jeunesse sont exposés à une pluralité d'éléments stressants depuis leur enfance qui s'interinfluent et amoindrissent leur capacité à s'autogérer. De plus, le fait de changer de mode de vie de façon draconienne en passant d'une prise en charge intrusive à une situation de laisser pour compte s'ajoute aux facteurs accentuant le stress de la population à l'étude.. En effet, les jeunes ont mentionné avoir ressenti brutalement cette scission des services reçus. Cette rupture abrupte a d'ailleurs été préalablement étudiée par Goyette et Turcotte (2004a) et Blanc (2016). Ceci a pour conséquence d'obliger les jeunes à devoir ne s'en remettre qu'à eux-mêmes afin d'assurer leur survie, ce qui, sans équivoque, accentue considérablement le stress vécu et, par ricochet, leur capacité à s'autoréguler. Il s'en suit une spirale infernale, puisque laissés à eux-mêmes, ils se retrouvent en situation d'itinérance et d'importante précarité économique qui est fortement corrélée à l'accentuation du sentiment de stress (Gouvernement du Québec, 2008a).

En définitive, un lien semble exister entre l'intensité du stress vécu et la difficulté à gérer ce stress. Ainsi, plus l'individu est confronté à des situations stressantes, plus le degré de difficulté de l'autorégulation augmente. De surcroît, en considérant l'impact de l'interaction des divers stressseurs sur l'individu qui s'accroît au fil du temps, il n'est pas étonnant que les résultats de recherche révèlent que les jeunes se sentent submergés par l'ensemble des défis qui se dressent devant eux. En effet, le participant « deux » mentionnait que les expériences peuvent se montrer formatrices, tout en nuancant son propos et en soulignant que le cumul des difficultés rencontrées par une jeune peut ralentir et stopper le développement de son autonomie.

Compte tenu de ce qui précède, il appert que les jeunes rencontrés présentent des difficultés à s'autoréguler qui sont accentuées par le cumul des facteurs de stress auxquels ils sont confrontés. Cela porte à affirmer que l'autonomie personnelle des jeunes rencontrés est en cause dans leur difficulté d'intégration sociale et accentue l'ensemble des difficultés subies dans leur processus transitionnel vers l'autonomisation.

En tenant compte des différentes lacunes développementales sur le plan de l'autonomie, il est permis d'affirmer qu'à leur majorité, leur condition personnelle ne leur permettra pas de se prendre en charge, et ce, malgré les attendus sociaux.

Or, il est à se rappeler que cette situation n'est pas exclusivement le lot des jeunes ayant un parcours en centre jeunesse et qui présentent des problèmes de santé mentale. En effet, les jeunes adultes d'aujourd'hui mettent plus de temps à quitter le nid familial, à avoir un emploi temps plein et à devenir autosuffisant (Van de Velde, 2008). Ainsi, les insuffisances sur le plan du développement de l'autonomie des jeunes à l'étude n'est pas une limite qui leur est propre, mais bien un trait caractéristique des nouvelles générations de jeunes adultes occidentaux.

Cette prise de conscience permet un regard plus contextualisé de la situation des jeunes quittant le centre jeunesse à leur majorité sans retourner chez leurs parents. D'un impératif imposé aux jeunes d'accélérer leur propre croissance, émerge une vision plus réaliste, soit celle de considérer l'étape de développement à laquelle ils sont rendus en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques partagées par ces individus.

Non loin de cette perception face à leur situation, les jeunes allèguent que l'autonomie est un phénomène complexe aux diverses ramifications. Même s'ils sollicitent la présence d'opportunités facilitant leur processus expérientiel, ils demeurent conscients que ces expériences ont le pouvoir de freiner une partie, voire la totalité des apprentissages.

En somme, il fut démontré jusqu'à présent que la qualité des liens que les jeunes entretiennent avec leur famille ne permet pas d'assurer un réel soutien. Par ailleurs, le placement en institution ne permet de faire les acquisitions requises afin de les préparer à s'intégrer socialement. Puisqu'il fut démontré que l'autonomie est un processus qui est possible par le biais des liens sociaux, s'intéresser au réseau social des jeunes à l'étude devient incontournable.

5.3 Le rôle des liens sociaux dans l'accompagnement

À cet égard, les liens filiaux ne sont pas les seuls que les informateurs de cette recherche possèdent. En effet, le discours des jeunes laisse transparaître qu'au fil de leur vie, ils ont développé divers types de liens. Afin de faciliter la compréhension de ces divers liens sociaux et d'expliquer chacun de leur mécanisme d'action, Paugam (2008) a élaboré une typologie qui est exposée au chapitre II de cet ouvrage.

Rappelons que Paugam (2008) insiste sur l'importance de considérer l'interaction des divers liens s'entremêlant et s'entrecroisant, lorsqu'on tente d'expliquer leurs modes d'action et leurs impacts dans la construction identitaire. C'est donc en s'appuyant sur ce regard paugamien que nous allons analyser cette partie du discours des jeunes rencontrés.

En premier lieu, Paugam (2008) définit quatre types de liens. Le premier, ayant déjà été abordé, est caractérisé par les liens filiaux. Le deuxième, contribuant à créer un sentiment d'appartenance et favorisant également l'intégration sociale, est la participation élective. Celle-ci réfère aux relations amoureuses, amicales et aux relations avec les pairs. Le témoignage des jeunes interrogés réfère mainte fois à leurs relations amicales et amoureuses. En outre, ce type de lien est fondé sur le choix de l'individu de se lier (ou non) avec une tierce personne. Néanmoins, cette motivation intrinsèque est déterminée socialement. En effet, lorsqu'un jeune se retrouve en hébergement, les pairs qu'il va côtoyer sont définis par l'institution elle-même.

Bien que certains développent un attachement au groupe de jeunes avec qui ils ont vécu leur placement, ils ont tous confié que lorsqu'ils quittent le centre de réadaptation, ces liens ne se maintiennent pas. Ils relatent tous recroiser par hasard leurs anciens confrères des centres jeunesse. Cependant, ils précisent ne pas avoir développé de réelle relation en qualifiant ces derniers de « connaissances ».

Si ces relations ne perdurent pas après leur sortie du centre jeunesse, les jeunes ne sont pas sans relation amicale. Les jeunes se lient avec leurs homologues qui vivent des situations similaires à la leur (itinérance, consommation de drogue, problèmes d'insertion sur le marché du travail, pauvreté, etc.). Cependant, cette sociabilité « est peu susceptible de soutenir la construction identitaire et les transitions à la vie adulte » (Goyette, 2012, p. 42). En effet, les participants rapportent des ruptures relationnelles,

des expériences de victimisation par leurs pairs et peu d'impact favorisant leur insertion sociale. Toutefois, ce type de lien n'est pas sans utilité puisqu'il joue un rôle de soutien émotionnel et vise à briser l'isolement.

Or, si les jeunes ne développent pas de liens significatifs avec leurs semblables, soit ceux côtoyés au quotidien lors de leur placement en milieu de vie substitut à l'adolescence et que les liens entretenus avec leurs pairs, au début de leur vie adulte, ne permettent pas de les soutenir, il est permis de se questionner quant aux dispositifs réels mis en place en centre jeunesse afin de favoriser le développement et le maintien de leur participation électorale.

En somme les jeunes rencontrés possèdent des liens filiaux et électifs qui les « confinent à un groupe social » (Goyette, 2012, p. 44) où les possibilités de « support »⁴⁴ sont restreintes.

À la lumière des informations contenues dans la partie précédente, il est permis d'affirmer que les jeunes dépeignent un tableau sombre, où l'ensemble de leurs liens sociaux est effrité.

Par le biais de leurs témoignages, les jeunes ont fait miroiter que leurs propres difficultés personnelles ainsi que celles de leurs parents, les relations conflictuelles qu'ils entretiennent avec leurs familles, ainsi que la précarité de la situation que vivent leurs amis amenuisent leurs soutiens disponibles. Ces situations ne sont pas sans conséquence, puisque les liens filiaux ont la fonction d'assumer un double rôle, soit

⁴⁴ Goyette (2006c, p.56) reprenant la terminologie développée par Martuccelli, utilise le terme support afin de désigner « un ensemble de facteurs, matériels ou symboliques, proches ou lointains, conscients ou inconscients, activement structurés ou passivement subis, toujours réels dans leurs effets, et sans lesquels, à proprement parler, il ne pourrait y avoir d'individu. Ils ne peuvent donc qu'être multiples dans leur nature (personnes, activités, ressources...), mais semblables dans leur fonction » (p.56).

celui de créer les bases solides permettant la formation d'une identité personnelle et sociale, ainsi que celui de favoriser l'intégration sociale ultérieure de l'individu.

Considérant que le rapport à l'autre est une condition sine qua non du développement de l'identité, il importe de considérer l'ensemble du réseau des jeunes rencontrés dans la discussion sur les « supports » aux transitions à la vie adulte.

Paugam (2008) distingue un troisième lien favorisant l'intégration sociale qu'il qualifie d'organique et qui se traduit comme le mode occupationnel de l'individu. Or, les jeunes interrogés n'ont pas le sentiment d'être productifs dans la société et ne voient pas leur utilité sociale. L'impact sur l'estime propre et par conséquent sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes est patent. Ils nomment leur désir, qu'on ressent comme un besoin viscéral, de s'intégrer sur le marché du travail. Cependant leurs tentatives d'insertion sur le marché du travail se sont souvent soldées par un échec. Ceci n'est pas surprenant puisque « les réseaux sociaux facilitent l'accès, mais surtout le maintien en emploi » (Goyette, 2012, p. 43), dans l'optique où le tissu social de l'individu peut être qualifié de soutenant dans le processus transitionnel à la vie adulte des jeunes.

Par ailleurs, les jeunes rencontrés affirment qu'ils se sentiront réellement intégrés à la société lorsqu'ils y seront productifs par le biais du travail. À cet égard, René *et al.* (2001) rappellent que le marché du travail est de plus en plus exigeant en regard des critères de performance réclamés aux travailleurs. Ceci a des conséquences directes sur la population à l'étude, en raison, notamment des retards académiques importants qu'ils présentent (Granger et Pelletier, 1996). Cela permet à Goyette et Turcotte (2004a) de souligner avec pertinence que « la clientèle des centres jeunesse constitue un groupe particulièrement vulnérable aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle ».

Conscients des exigences socioprofessionnelles actuelles, plusieurs jeunes poursuivaient leurs études secondaires au moment où les entrevues furent réalisées. Pour certains il s'agissait d'un raccrochage scolaire. Cette situation s'est présentée pour les participants ayant quitté le centre jeunesse depuis plusieurs mois/années, par opposition à ceux qui viennent tout juste de le quitter. Ceci peut s'expliquer par le fait que lorsqu'ils doivent s'autosuffire à la sortie du centre jeunesse, ils sont davantage en mode survie et la poursuite des études devient donc un besoin secondaire. Puisque la participation organique a un rôle de reconnaissance, il n'est pas étonnant de constater que les participants ne ressentent pas leur lien de citoyenneté.

En effet, les jeunes se définissent comme des jeunes de la rue, voire des itinérants, et non comme des citoyens. Ceci démontre l'impact direct joué par les soutiens, voire l'importance de pouvoir bénéficier d'un accompagnement soutenant afin de favoriser une saine construction identitaire permettant l'intégration sociale.

Conscients que la composition de leur réseau social ne suffit pas à les soutenir dans leur processus transitionnel à la vie adulte, les jeunes acceptent la présence de professionnels afin de les aider à s'épanouir. Cependant, ils sont critiques quant à la nature de l'aide qu'ils requièrent de la part des intervenants sociaux, des intervenants sociaux communautaires, voire de ceux qu'ils croiseront au fil de leur trajectoire.

En effet, ils réclament une aide personnalisée qui tienne compte de leurs besoins. Cependant, il est à se rappeler que ceux-ci ne sont pas uniquement issus d'un « processus individuel et psychologique, mais d'un processus de maturation prenant en compte le contexte social du parcours des jeunes » (Blanc, 2016, p. 54), traduisant un besoin d'offrir du soutien sur une base multidimensionnelle et non strictement catégorielle. Les jeunes ont répété à de multiples reprises que les services offerts ne répondent pas à leurs besoins, car ils font face à divers critères d'exclusion intriqués

dans les programmes en place visant théoriquement à les aider. Or, l'aide pourrait être bâtie selon une approche personnalisée visant la réponse aux réels besoins des jeunes, en tenant compte de ce qu'ils souhaitent acquérir. Ceci s'oppose aux conditions des services actuels dont l'offre de services est prédéterminée.

Par ailleurs, si les services prennent fin abruptement à leur majorité, les jeunes en réclament. Qui plus est, les personnes rencontrées reçoivent des services en santé mentale ou encore sont en attente de tels services. Est-ce qu'il y a amorces de reconnaissance de l'impact de leur symptomatologie de santé mentale sur leur intégration sociale ? Hébert (2008) soutient que si l'aide apportée aux jeunes à leur sortie du centre jeunesse ne répond pas aux besoins du jeune, elle risque de pervertir sa condition. Ne serait-ce pas ce que les jeunes rencontrés vivent lorsqu'ils racontent avoir été hospitalisés d'urgence en psychiatrie, ou en ayant eu à faire face à la justice en situation de décompensation ? L'hypothèse est qu'un soutien de façon continue à l'âge adulte aurait permis de construire un filet de sécurité autour d'eux afin de contribuer à éviter qu'ils se retrouvent en situation d'itinérance, de délinquance et de grande pauvreté⁴⁵, sans subir les contrecoups de l'arrêt abrupt des services à l'enfance à l'atteinte de leur majorité.

Or, c'est souvent cette entrée dans le système de justice pénale et criminelle qui amène une certaine mobilisation des participants. Cette mobilisation ne naît-elle pas du soutien qu'ils y reçoivent par le fait même ? Une situation similaire est vécue lorsque voulant échapper à une ordonnance de garde en établissement, certains des jeunes rencontrés « acceptent » un suivi médical et social de la part des services en santé mentale. Bien que cette prise en charge institutionnelle favorise une amélioration de leur situation et une mobilisation veillant à amorcer une stabilisation de leur situation,

⁴⁵ Pauvreté sociale et économique.

ne serait-il pas pertinent d'agir en amont en fournissant d'emblée les services d'accompagnement à cette population hautement vulnérable ? Bellot *et al.* (2005, p. 119) questionnent d'ailleurs cette situation en affirmant : « la voie pénale est-elle la meilleure solution pour soutenir et aider les personnes itinérantes dans leur insertion sociale ? »

Cette situation n'est pas sans conséquence, puisque ces jeunes sont conscients des attendus sociaux de réussite et de performance auxquels ils n'arrivent pas à s'identifier actuellement et d'où naissent de nombreuses souffrances et crises identitaires (Bellot *et al.*, 2011). Ayant développé un sentiment de rejet provenant de leurs parents des suites des mauvais traitements auxquels ils furent exposés et des difficultés relationnelles qui s'en sont suivies, ils se sont retrouvés en centre de réadaptation à leur adolescence. Se percevant à nouveau comme rejetés, cette fois-ci de la société qui les confine à vivre en institution sans qu'ils puissent avoir un réel accès à une vie sociale normale, leur construction identitaire est à nouveau entachée. S'ajoute à ce mal-être grandissant, leurs difficultés scolaires et celles d'intégrer le marché de l'emploi. Ce sentiment d'abandon est également accentué par la fin des services de la protection de l'enfance à leur majorité. Comme si ce n'était pas déjà suffisant, ces jeunes peuvent subir des contrecoups irréversibles sur le plan identitaire (Veilleux et Molgat, 2010) de par la dure réalité des difficultés d'insertion provoquées par la société actuelle.

En définitive, les jeunes rencontrés ne demandent qu'à vivre et à faire partie de la société. Or, devant un vide structurel et politique d'actions préventives concrètes, ces jeunes sont condamnés à tenter de survivre jour après jour. À la lumière de leurs récits et de la littérature disponible, on constate que les cibles d'intervention passent à côté des réels besoins des jeunes quittant le centre jeunesse, vivant une problématique de santé mentale et ne retournant pas habiter chez leurs parents. Les mécanismes en place accroissent la vulnérabilité de ces jeunes ayant eu besoin de la protection de l'état pour

assurer leur sécurité et leur développement durant leur enfance. Au lieu de travailler à éliminer les stigmates et dissoudre les fragilités ayant un impact sur leur insertion sociale, le système étatique échoue à sa quête, en ne soutenant pas la construction identitaire et les transitions à la vie adulte.

D'autre part, il est permis d'avancer l'hypothèse que la littérature disponible à ce jour ne distingue pas la caractéristique de la santé mentale des jeunes ayant eu un parcours en centre jeunesse. Or, comprendre et insister sur la présence de problèmes de santé mentale devient un levier intéressant pour favoriser l'intérêt politique, non pas dans le but de générer une prise de conscience stigmatisante, mais davantage pour tenir compte de l'étendue de la vulnérabilité qui requière des supports voire des interventions efficaces et qui favorise le développement optimal de l'individu en considérant ses limites personnelles dans la mise en place de moyens favorisant réalistement l'intégration sociale. À cet égard, le plan action 2015-2020 en santé mentale du gouvernement du Québec (Gouvernement du Québec, 2015b) prétend avoir la volonté de s'intéresser spécifiquement à porter des actions adaptées dans l'intervalle de la naissance à l'âge adulte pour les jeunes en centre jeunesse vivant une telle problématique.

Finalement, bien que la spécificité des problématiques de santé mentale ne ressort pas beaucoup lors de l'analyse des résultats de recherche, l'hypothèse retenue prétend qu'avoir un diagnostic ou non en santé mentale ne devrait pas différer quant aux soutiens reçus, puisque l'ensemble des jeunes de centre jeunesse présente de près ou de loin des facteurs de risques de développer une telle problématique à l'âge adulte. Dans l'optique de ne pas attendre l'éclosion de cette dernière, des interventions visant à prévenir l'émergence de telles difficultés deviennent la cible principale d'intervention.

CONCLUSION

En guise de conclusion, rappelons que ce projet prend assise sur des préoccupations vécues par l'étudiante-chercheuse, alors qu'elle exerçait en centre jeunesse auprès d'une clientèle adolescente. C'est donc dire que son savoir expérientiel se devait d'être validé scientifiquement afin d'en tirer des conclusions.

À cette fin, la littérature a permis de dresser un portrait de la réalité actuelle, ayant un impact sur le devenir adulte de l'ensemble des jeunes faisant partie de la société : à savoir une jeunesse entrant dans la vie adulte plus tard, jusqu'à la mi-vingtaine, des repères normatifs plus flous qui alourdissent pour certains le processus de construction identitaire et un accès difficile au marché du travail de plus en plus compétitif et qui, de surcroît, offre peu de sécurité d'emploi. Qui plus est, cette réalité conjuguée aux difficultés et à la vulnérabilité des jeunes en centre jeunesse assombrit l'insertion sociale des jeunes à leur sortie du centre jeunesse à leur majorité. Une modulation des programmes actuels et de la structure de services étatiques permettrait de répondre davantage aux réels besoins de ces jeunes afin d'éviter qu'ils ne se marginalisent. C'est dans le dessein de vérifier comment est vécue cette situation auprès des jeunes qui vivent une problématique de santé mentale, que ce projet d'étude a pris forme.

Tout d'abord, la population à l'étude se caractérise par l'ensemble des jeunes adultes ayant quitté le centre jeunesse à leur majorité sans retourner habiter chez leurs parents et vivant une problématique de santé mentale. Les transitions à la vie adulte de ces jeunes furent donc l'objet principal de cette étude.

L'ensemble des données recueillies dans le cadre du travail terrain ont permis d'illustrer divers enjeux auxquels ces jeunes doivent faire face, et ce, tant avant leur départ du centre jeunesse que lors de leur envol dans « le monde des adultes », à leur majorité.

En effet, l'analyse des matériaux collectés dans le cadre de cette étude permet de souligner que l'accompagnement des jeunes dans leur processus transitionnel vers une autonomie plus assumée ne correspond pas à leurs réels besoins. Les mécanismes de soutien mis en place par le système étatique tendent à renforcer la vulnérabilité de ces jeunes. Pierre angulaire de la construction identitaire et de la reconnaissance sociale et base des apprentissages, l'accompagnement reçu en centre jeunesse ainsi qu'à leur sortie à leur majorité est déficient, selon ce qui se dégage des témoignages des jeunes.

Il y a un manque d'opportunités d'apprentissage et de modèles significatifs, puisque l'ensemble de leurs liens sociaux est effrité ; le tout est conjugué à l'impossibilité de vivre des expériences formatrices, ce qui a un impact direct sur le développement des capacités nécessaires à la vie en société. Le vécu institutionnel devenant souvent leur seul repère, ils se présentent, à l'arrivée de leur 18^e anniversaire de naissance, insuffisamment outillés pour faire face aux diverses responsabilités de la vie adulte. Pourtant, aucun mécanisme n'est prévu afin de prendre le relais à la fin des services de protection de l'enfance afin de les accompagner en tenant compte du processus développemental auquel ils sont rendus.

Donc, bien que ces jeunes aient les mêmes aspirations de réussite sociale, ils ne parviennent pas à intégrer la société. Considérant l'ensemble de leur vécu, il est permis de dire qu'ils sont depuis leur enfance progressivement assujettis à la marginalité, leur vie dans la rue reflétant à l'âge adulte l'absence d'alternatives offertes.

L'hypothèse la plus porteuse d'espoir se dessine à travers un soutien continu entre les services à l'enfance et les services pour adulte qui tiendrait compte de leurs réels besoins, ainsi que de l'étape de développement à laquelle chacun de ces jeunes est rendu. Soutenir les jeunes dans leur processus de maturation sans imposer une auto-prise en charge individuelle à leur majorité devient une piste de solution importante. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'on met en lumière la mobilisation des jeunes lorsqu'ils reçoivent un accompagnement institutionnel à la suite de manifestations importantes de leur symptomatologie de problèmes de santé mentale et/ou de la commission des délits ayant mené à leurs arrestations.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de recherche a permis de mettre en lumière que la présence ou non d'un diagnostic en santé mentale ne devrait pas influencer quant aux soutiens mis en place pour soutenir les transitions à la vie adulte. En effet, « puisque l'ensemble des jeunes de centre jeunesse présente de près ou de loin des facteurs de risques de développer une telle problématique à l'âge adulte », agir en amont afin de prévenir l'éclosion et l'émergence de telles difficultés apparaît comme un moyen d'enrayer les difficultés psychosociales vécues par l'ensemble de ces jeunes, une fois devenu adulte.

Bien que les pistes de solutions présentées ne permettent pas d'éradiquer complètement les souffrances vécues par ces jeunes, il est permis de penser qu'elles soient porteuses d'améliorations considérables visant à diminuer les injustices sociales vécues par la population à l'étude, en favorisant leur intégration sociale de façon réaliste et efficiente.

Pour finir, puisque cette étude est la première à analyser les transitions à la vie adulte des jeunes au sortir du centre jeunesse à leur majorité en considérant la présence de problématiques de santé mentale, il est compréhensible que plusieurs questions n'aient pu trouver de réponse par cette démarche. Il devient donc pertinent que des recherches

ultérieures s'intéressent à nouveau à cet aspect spécifique des transitions à la vie adulte de cette population.

À titre d'exemple, puisque cette recherche ne permet pas la généralisation des résultats en raison de l'étendue de l'échantillon, une étude de type quantitative, voire longitudinale, apparaît nécessaire.

Par ailleurs, le recrutement des participants s'étant fait par l'entremise de ressources communautaires œuvrant auprès d'une clientèle en situation d'itinérance tend à créer un biais dans l'analyse des résultats. Il est permis de penser que ce n'est pas l'ensemble de la population à l'étude qui se retrouvera dans une telle situation. Mettre en place une recherche pouvant faire un recrutement par un médium différent permettrait d'avoir une lecture plus complète de l'ensemble des situations vécues par la population à l'étude.

Dans le même ordre d'idée, pouvoir intégrer le point de vue de différents acteurs étant impliqués de près ou de loin dans l'accompagnement de ces jeunes permettrait une vision plus étayée de la situation. Nous pensons, par exemple, aux membres de la famille de ces jeunes, aux intervenants de la protection de l'enfance et aux intervenants des divers organismes communautaires, etc.

Afin de bonifier davantage les connaissances sur les transitions à la vie adulte dans un contexte post centre jeunesse, les diverses pistes de solutions présentées ci-dessus offrent une avenue intéressante.

ANNEXE A

CERTIFICATION ÉTHIQUE

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat: 1780

Certificat émis le: 28-03-2017

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

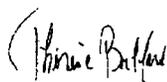
Titre du projet:	DE LA PRISE EN CHARGE À LA RESPONSABILISATION . L'INTÉGRATION SOCIALE DES JEUNES ADULTES VIVANT UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ MENTALE À LEUR SORTIE DU CENTRE JEUNESSE
Nom de l'étudiant:	Debbie GAUTHIER
Programme d'études:	Maîtrise en travail social (profil avec mémoire)
Direction de recherche:	Henri DORVIL
Codirection:	Martin GOYETTE

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Thérèse Bouffard
Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines
Professeure, Département de psychologie

ANNEXE B

AFFICHE DE RECRUTEMENT

« Pas toujours facile de débiter sa vie d'adulte après le centre jeunesse »

Bonjour, je suis étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Mon projet de recherche vise à mieux comprendre l'intégration des jeunes dans leur vie d'adulte lorsqu'ils quittent le centre jeunesse, ne retournent pas habiter dans leur famille et qui vivent des difficultés reliées à la santé mentale.



J'aimerais te rencontrer environ 60 minutes si...

- ✓ Tu es âgé entre 18 ans et 3 mois et 19 ans ;
- ✓ Tu as été suivi par la protection de la jeunesse jusqu'à ta majorité ;
- ✓ Tu n'habites pas avec tes parents ;
- ✓ Tu as déjà été évalué ou suivi par des services en santé mentale et/ou tu as déjà pris de la médication en lien avec la gestion de tes émotions, de tes pensées ou de tes comportements.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Faculté des sciences humaines

UQÀM

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Titre du projet de recherche :

De la prise en charge à la responsabilisation : l'intégration sociale des jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale à leur sortie du centre jeunesse.

Information sur le projet :

Étudiante-chercheuse responsable du projet : Debbie Gauthier
Programme d'études : Maîtrise de travail social
Adresse courriel : gauthier.debbie@courrier.uqam.ca
Téléphone : (514) 849-9420 poste 3825

Objectif du projet de recherche :

Votre collaboration au projet de recherche qui sera décrit ici-bas aidera à comprendre et décrire comment est vécue l'intégration à la vie adulte suite au départ du centre jeunesse chez les jeunes adultes vivant une problématique de santé mentale et n'habitant pas avec leur famille. Spécifiquement, cette recherche s'intéresse à l'accompagnement et au support reçu ou non dans ce processus de transition à la vie adulte.

Détail de votre implication au projet de recherche :

Nous sollicitons votre participation lors d'une entrevue individuelle où vous serez invité à parler de votre vécu post (après) centre jeunesse ainsi que de l'aide reçue ou souhaité dans votre processus d'intégration à la société. Vous serez également invité à expliquer en quoi vos difficultés personnelles (problématiques de santé mentale) sont prises en compte quant aux divers soutiens reçus.

Cette entrevue d'une durée approximative d'une heure sera enregistrée afin de rendre fluide la discussion et éviter des délais relatifs à la prise de notes écrites.

Transmission des résultats :

À la fin de la recherche et suite à la rédaction d'un mémoire de maîtrise, les résultats (conclusions) pourront vous être transmis si vous le désirez.

Avantages et risques :

En acceptant de collaborer à cette recherche par le biais d'une entrevue, vous contribuerez grandement à la bonification des connaissances quant à la vision des jeunes adultes qui ont quitté le centre jeunesse sur les soutiens disponibles pour faciliter leur intégration sociale ainsi que sur l'impact de leur problématique de santé mentale sur l'accompagnement qui leur est destiné.

Aucun risque n'est encouru par votre implication dans le projet de recherche. Par contre, certaines questions pourraient générer des émotions négatives en lien avec votre situation ou votre vécu. Dans l'éventualité où vous ressentiez un inconfort face à une ou l'autre des questions, vous êtes libre de ne pas répondre à cette question. Dans le cas où vous ressentiez de la détresse face à une situation, avec votre consentement, vous pourrez être référé à vos intervenants. Soyez assuré que l'étudiante-chercheuse a le devoir d'interrompre, voire de mettre fin à l'entrevue dans l'éventualité où votre bien-être serait menacé.

Confidentialité :

Le principe de confidentialité est hautement important dans le processus de recherche. C'est pour cette raison que seuls l'étudiante-chercheuse et ses directeurs de recherche auront accès aux informations que vous fournirez lors de l'entrevue. En regard du formulaire de consentement, de l'enregistrement audio et sa retranscription manuscrite (verbatim), ce matériel sera conservé sous clef par la personne responsable du projet pour la durée totale du cours. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits au bout d'un an et demi, soit après la remise et la validation du mémoire de maîtrise à l'Université du Québec à Montréal.

Participation volontaire :

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'un mémoire)

les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement.

Compensation financière :

Un repas ou un montant de 20\$ vous sera offert en guise de compensation pour votre participation.

Questions sur le projet et sur vos droits :

Vous pouvez contacter la personne responsable du projet pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec les directeurs du mémoire (Monsieur Henri Dorvildorvil.henri@uqam.ca et Monsieur Martin Goyette Martin.Goyette@enap.ca) des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que personne participant à la recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Julie Sergent, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : sergent.julie@uqam.ca.

Remerciements :

Nous tenons à souligner l'importance de votre collaboration pour la réalisation de ce projet et vous offrir nos plus sincères remerciements.

Résultats :

Je souhaite être informé (e) des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :
 Oui Non

Signatures :

En tant que participant (e)

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que la personne responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la personne

responsable du projet. Je reconnais ne pas avoir connu l'étudiante-chercheuse et avoir eu un seul contact téléphonique afin de planifier l'heure et le lieu de l'entrevue.

(Nom, en lettres moulées)

Signature de la participant(e)

Date

Personne responsable du projet

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la personne responsable

Date

ANNEXE D

GUIDE D'ENTREVUE DES JEUNES

Bonjour, et merci de participer à cette recherche. Je tiens à te rappeler que nous cherchons à entendre le point de vue des participants et qu'il n'y a donc pas de bonnes ni de mauvaises réponses. De plus, tu demeures libre de ne pas répondre à une question sans avoir à te justifier et tu peux choisir de mettre fin à cette entrevue en tout temps, sans aucune conséquence.

Prise de contact/préambule

Peux-tu m'expliquer depuis quand tu connais l'hébergement XYZ ? Comment en as-tu entendu parler ? Tu es ici depuis quand ? Qu'est-ce qui a motivé ton choix de venir ici ? À quels besoins répond l'hébergement XYZ ? Est-ce que tu habites à cet endroit depuis que tu as eu 18 ans ? Si non, où tu as habité depuis que tu as eu 18 ans ?

Entrevue

Parcours à la sortie du centre jeunesse	
Questions	Questions de relance (au besoin)
Parle-moi de ton parcours depuis que tu as quitté le centre jeunesse jusqu'à aujourd'hui.	<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les principales difficultés que tu as rencontrées depuis que tu as eu 18 ans ?• Quels sont les éléments qui t'ont été particulièrement utiles depuis que tu dois vivre de façon autonome ?• Qu'est-ce qui t'a le plus marqué depuis que tu as eu 18 ans et que tu es sortie du centre jeunesse ?

Accompagnement	
Parle-moi de l'accompagnement, le soutien que tu as reçu	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il une personne qui t'a particulièrement aidé ? Si oui... • Y a-t-il des apprentissages que tu as faits en CJ qui te servent dans ta vie de tous les jours ? • Y a-t-il des moyens, des interventions, des programmes, etc. qui devraient être mis en place au CJ afin de bien préparer les jeunes à leur entrée dans la vie adulte ? • As-tu l'impression que l'aide qu'on t'apporte (à apporter) prend en compte tes difficultés sur le plan de la santé mentale ?
Liens sociaux	
Depuis que tu as eu 18 ans, quelles sont les personnes avec qui tu as été en contact ?	<ul style="list-style-type: none"> • As-tu des contacts avec tes parents ou d'autres membres de ta famille ? • Y a-t-il des membres de ta famille avec qui tu entretiens de bons rapports ? Si oui, quels types de rapport entretenez-vous ? • T'es-tu fait de nouveaux amis depuis ta sortie des services du centre jeunesse ? • As-tu gardé contact avec tes intervenants du centre jeunesse ?
Autonomie	
Pour toi être adulte ça veut dire quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce ta vision d'être adulte est la même que lorsque tu étais en centre jeunesse ? • Être autonome consiste en quoi ? • Comment devient-on un adulte autonome ? • Penses-tu que les difficultés liées à ta problématique de santé mentale te nuisent à t'intégrer dans la société ?

	Penses-tu que tu aurais besoin que le centre jeunesse, les organismes communautaires, etc. prennent en considération ces difficultés dans l'accompagnement qu'ils font pour t'intégrer socialement ?
--	--

Conclusion

Souhaites-tu apporter des précisions en lien avec une question à laquelle tu as répondu ou y a-t-il un sujet que nous n'avons pas abordé dont tu aimerais me parler ?

Fin de l'entrevue

Merci pour ta participation, avant de quitter j'ai quelques questions spécifiques à te demander

Données sociodémographiques	
Quel âge as-tu ? Quelle nationalité es-tu ? Quelle est ta dernière année scolaire complétée ?	Quelle est ta dernière année scolaire complétée ? Quel est ton emploi du temps actuel (école/travail/inactif) ? Quelle est ta source de revenu actuel ? À quel âge as-tu été placé en CJ ?

Merci BEAUCOUP pour le temps que tu m'as accordé, la transparence dont tu as fait preuve et l'authenticité de tes réponses. Je te souhaite bonne chance dans tous tes projets.

BIBLIOGRAPHIE

- Alberola, É. et Dubéchet, P. (2012). La notion d'autonomie dans le travail social. L'exemple du RMI/RSA. *Vie sociale*, 1(1), 145-156.
- Association francophone de diffusion de l'entretien motivationnel. (2012). L'entretien motivationnel en santé mentale. *Santé Mentale : le mensuel des équipes soignantes en psychiatrie*, 164, « s. p. ».
- Astier, I. (2007). *Les nouvelles règles du social*. Paris : Presses universitaires de France.
- Bellot, C., Goyette, M. et Moriau, J. (2011). Les paradoxes de l'autonomie. Dans M. Goyette, A. Pontbriand et C. Bellot (dirs.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : concepts, figures, pratiques* (p. 309-316). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bellot, C. et Loncle, P. (2013). Présentation : L'accompagnement des jeunes en difficulté. *Lien social et Politiques*, 70, 3-9.
- Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M.-N. et Noël, V. (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal : une géographie des pratiques policières répressives au service de la revitalisation*. Montréal : RAPSIM. Récupéré de http://www.rapsim.org/docs/rapport_Bellot_05_VF.pdf
- Berteaux, D. (2005). *Le récit de vie*. Paris : Armand Collin.
- Blanc, M. (2016). *Intégration sociale de jeunes adultes sortant de centre jeunesse, jumelage intergénérationnel et reconnaissance*. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss: Attachment* (vol. 1). London : Basic Books.
- Castel, R. (2004). Intégration et nouveau processus d'individualisation. Dans J. Poupart (dir.), *Au delà du système pénal* (p. 13-24). Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Cauvier, J. et Desmarais, D. (2013). L'accompagnement éducatif des jeunes en processus de rattachement scolaire à l'éducation des adultes : entre contrôle, service et relation. *Lien social et Politiques*, 70, 45-62.
- Charron, C., Dumet, N., Guéguen, N., Lieury, A. et Rusinek, S. (2014). *Les 500 mots de la psychologie*. France : Dunod.
- Claparède, E. et Avanzini, G. (2003). *L'éducation fonctionnelle*. Paris : Fabert.
- Collin, J. et Suissa, A. (2007). Les multiples facettes de la médicalisation du social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 25-33.
- Courtney, M. et Barth, R. (1996). Pathways of older adolescents out of foster care: Implications for independent living services. *Social Work*, 41(1), 75-83.
- Cusset, Y. (2006). Les évolutions du lien social, un état des lieux. *Horizons stratégiques*, 2, 21.
- Denecheau, B. (2015). L'éducation spécialisée à l'épreuve de l'école : une distance et des malentendus persistants. *Les Cahiers Dynamiques*, 63(1), 120.
- Deslauriers, J.-P. et Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Lapierre, R. Mayer et A. Pirès (dirs.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 85-111). Boucherville : Gaétan Morin Editeur.
- Dorvil, H. (2005). Nouveau plan d'action : quelques aspects médicaux, juridiques et sociologiques de la désinstitutionnalisation. *Cahiers de recherche sociologique*, 41-42, 209-235.
- Dorvil, H. (2013). Chicago : l'école des problèmes sociaux d'hier à aujourd'hui. Dans M. Otero (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui : repenser la non-conformité*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dumollard, M., Halter, J.-P., Marquié, G. et Trindade-Chadeau, A. (2015). Parcours d'orientation et d'insertion : les bénéfices de l'individualisation et de la coopération. *Jeunesses Études et Synthèses*, 24, « s. p. ».
- Fairbrother, M. et Whitley, J. (2014). Comprendre et soutenir le développement de l'autorégulation. Dans *TA@l'école*. Toronto : Association ontarienne des troubles d'apprentissage. Récupéré de <https://www.taalecole.ca/lautoregulation/>

- Fontaine, A. (2011). Le travailleur de rue passeur et médiateur dans la vie des jeunes. Dans M. Goyette (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques* (p. 309-316). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, M. et al. (2011). Portrait et étude des besoins d'accompagnement de jeunes adultes dans les arrondissements La Cité-Limoilou et Les Rivières de la ville de Québec. Observatoire Jeunes et Société. Récupéré de <https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/Portrait-Besoins-d%E2%80%99accompagnement-des-jeunes.pdf>.
- Giral, M. (2002). *Les Adolescents : enquête sur les nouveaux comportements de la génération Casimir*. Paris : Le Pré aux clercs.
- Girault, C., Esposito, T., Goyette, M. et Hélie, S. (2017). *Faits saillants des trajectoires de placement d'une cohorte de sortants en protection de la jeunesse*. Dans Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (dir.). Montréal : École nationale d'administration publique.
- Gouvernement du Canada. (2013). *Transitions différées des jeunes adultes*. Récupéré de <https://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007004/10311-fra.htm>
- Gouvernement du Canada. (2014). *Énoncé de politique des trois conseils. Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Canada : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. Récupéré de http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2-2014/EPTC_2_FINALE_Web.pdf
- Gouvernement du Québec. (2007). *Proposition d'orientations relatives aux services de réadaptation pour les jeunes présentant, outre des problèmes de comportement ou un besoin de protection, des troubles mentaux et qui sont hébergés dans les ressources des centres jeunesse du Québec*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-914-10W.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2008a). *L'itinérance au Québec : cadre de référence pauvreté*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-846-01.pdf>

- Gouvernement du Québec. (2008b). *Difficultés de comportement : Nouvelles connaissances, nouvelles interventions*. Québec : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. Récupéré de http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/DiffComportementNouvConnNouvInt_f.pdf
- Gouvernement du Québec. (2015a). *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux. Bilan des protecteurs de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2015*. Québec : Association des centres jeunesse du Québec. Récupéré de https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/fileadmin/ciusss_ceim/Menu/LeCIUSSS/Documentation/Rapports/BilanDPJ/2016_BilanDPJ.pdf
- Gouvernement du Québec. (2015b). *Faire ensemble autrement : Plan d'action en santé mentale 2015-2020*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-914-04W.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2016). *Un projet de vie, des racines pour la vie. Qu'est-ce qu'un projet de vie pour un enfant dont la situation est prise en charge par la DPJ ?* Montréal : Association des centres jeunesse du Québec, Santé et services sociaux Québec. Récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-838-03F.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2017a). *Santé et services sociaux*. Québec : Gouvernement du Québec. Récupéré de http://www.gouv.qc.ca/FR/LeQuebec/Pages/Sante_services_sociaux.aspx
- Gouvernement du Québec. (2017b). *La Loi sur la protection de la jeunesse : une loi d'exception*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal. Récupéré de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/dpj_except.htm
- Gouvernement du Québec. (2017c). *La clientèle*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal. Récupéré de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/adolescence_clientele.htm
- Goyette, M. (2006a). Interdépendance des transitions résidentielle et professionnelle de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens. *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 8, « s. p. ».

- Goyette, M. (2006b). L'insertion socioprofessionnelle et la préparation à la vie autonome des jeunes pris en charge par l'État au Québec : vers quelles interventions ? *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2, « s. p. ».
- Goyette, M. (2006c). *Réseau sociaux, soutiens et supports dans le passage à la vie adulte : le cas de jeunes ayant connu un placement*. Thèse de doctorat. Québec : Université Laval.
- Goyette, M. (2012). Le relationnel au cœur de la compréhension de l'insertion sociale des jeunes en situation de difficulté. *Cahiers dynamiques Réseaux de sociabilité*, 55(2), 39-48.
- Goyette, M. (2015). *Actions publiques destinées aux jeunes en contexte de vulnérabilité : du travail d'adaptation du jeune au développement d'espaces d'expérimentation*. Fribourg [Suisse] : Academic Press Fribourg.
- Goyette, M. et Bellot, C. (2012). Les enjeux liés au consentement éclairé. Dans *La recherche en contexte de vulnérabilité : Engagement du chercheur et enjeux éthiques* (p. 127-152). Paris : L'Harmattan.
- Goyette, M., Bellot, C. et Pontbriand, A. (2011). *Les transitions de passage des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Goyette, M., Pontbriand, A., Royer, M.-N., Noël, V. et Chénier, G. (2007). *Comment faciliter le passage à la vie adulte des jeunes en centre jeunesse. Évaluation de l'intervention réalisée de projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*. Rapport de recherche. Récupéré de https://www.researchgate.net/publication/237483482_D'INTERVENTION_IN_TENSIVE_EN_VUE_DE_PREPARER_LE_PASSAGE_A_LA_VIE_AUTONOME_ET_D'ASSURER_LA_QUALIFICATION_DES_JEUNES_DES_CENTRES_JEUNESSE_DU_QUEBEC
- Goyette, M. et Royer, M.-N. (2009). Interdépendance des transitions vers l'autonomie des jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 8, 20.
- Goyette, M. et Turcotte, D. (2004a). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44.

- Goyette, M. et Turcotte, D. (2004b). *Vers une meilleure prise en compte des enjeux relationnels dans la transition vers l'autonomie des jeunes en situation vulnérable*. Document inédit. École de service social. Université Laval.
- Granger, R. et Pelletier, S. (1996). Profil des jeunes hébergés aux centres jeunesse de Montréal site Mont Saint-Antoine au moment de la fin de prise en charge. *Défi jeunesse*, 3(1), « s. p. ».
- Haissat, S. (2018). La notion d'identité personnelle en sociologie. Analyse de la construction identitaire à partir du processus d'engagement. *¿ Interrogations ?*, 3. (Décembre 2006 [en ligne]). Récupéré de <http://www.revue-interrogations.org/La-notion-d-identite-personnelle>
- Hébert, J. (2008). Cécile Rousseau, Gisèle Ammara, Louise Baillargeon, Annick Lenoir et Danielle Roy, *Repenser les services en santé mentale des jeunes. La créativité nécessaire*. Québec : Comité de la santé mentale du Québec et Publications du Québec, 2007, 107 p. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), 176. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2008-v21-n1-nps2477/019368ar.pdf>
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal. (2017). *Collecte de données*. Récupéré de <http://www.iusmm.ca/recherche/signature/les-donnees.html>
- Kroner, M. F. (2007). The role of housing in the transition process of youth and young adults: A twenty year perspective. Dans V. R. Mann-Feder (dir.), *Transition or eviction : Youth exiting care for independent living* (p. 51-75). San Francisco : Wiley Subscription Services.
- Larousse (2017). *Le Petit Larousse illustré* [En ligne] Paris : Larousse. Récupéré de <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>
- Latimer, E., Mc Gregor, J., Méthot, C. et Smith A. (2016). Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal [Rapport]. Montréal : Institut Douglas Institut universitaire en santé mentale, centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Ville de Montréal. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/rapport_enquete_complementaire_final_rev2.pdf
- Lecomte, Y. (1984). Les jeunes adultes (18-35 ans) en voie de chronicisation. *Santé mentale au Québec*, 9(2), 134-140.

- Lincoln, Y.-S. et Guba, E.-G. (1985). *Naturalistic inquiry* (Sage Ed.). London : International Educational and Professional Publisher.
- Malenfant, R., La Rue, A., Mercier, L. et Vézina, M. (2002). Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 111-130.
- Moriau, J. (2011). Sois autonome ! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté. Dans *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques* (p. 15-22). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mutombo, F.-M. (2010). *Le passage à la vie adulte des jeunes à leur sortie du centre jeunesse : le cas des jeunes ayant participé à un programme d'insertion*. Thèse de doctorat. Québec : Université Laval.
- Papalia, D. et Bève, A. (2009). *Psychologie du développement humain*. Bruxelles : De Boeck.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*. Thèse en études urbaines. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Parazelli, M. (2007). Jeunesse et marginalités : faut-il intervenir ? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 50-79.
- Parton, N. (2007). A Look at Contemporary Child Welfare and Child Protection Policy and Practice. *Australian Social Work*, 60(3), 275-277.
- Paugam, S. (2008). *Le lien social* (1re éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- Paugam, S. (2014). *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Paris. Presses universitaires de France.
- Pirès, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Lapierre, R. Mayer et A. Pirès (dirs.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.

- Poirier, M., Chanteau, O., Marcil, F. et Guay, J. (2007). La prévention de l'itinérance et l'autonomisation des jeunes placés en centre jeunesse. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dirs.), *L'itinérance en question* (p. 292-308). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Lapierre, A., Mayer, R. et Pirès, A. (2007). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- Pourtois, J.-P. (2007). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines [ressource électronique]* (3^e éd.). Wavre [Belgique] : Mardaga.
- Quivy, R. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3^e éd. ent. rev. et augm.). Paris : Dunod.
- René, J.-F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N. et Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques*, 46, 125-139.
- Rhéaume, J. (2012). Le récit de vie collectif : enjeux théoriques, méthodologiques et éthiques. Dans D. Deslauriers, I. Fortier et J. Rhéaume (dirs.), *Transformation de la modernité et pratiques (auto)biographiques*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Richard, M.-C. (2015). Découvrir le sens de l'expérience du passage à la vie adulte en contexte de vulnérabilité : une démarche d'analyse par théorisation enracinée. *Approches inductives : Travail intellectuel et construction des connaissances*, 2(1), 122.
- Robert, M. et Pelland, M.-A. (2007). Les différentes postures à l'égard du travail salarié chez des jeunes vivant en situation de précarité. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 80.
- Rousseau, C., Nadeau, L., Pontbriand, A., Johnson-Lafleur, J., Measham, T. et Broadhurst, J. (2014). La santé mentale jeunesse : un domaine à la croisée des chemins. *Santé mentale au Québec*, 39(1), 101.
- Savoie-Zajc, L. (2006). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? *Recherches qualitatives*, 2006, vol. 5, p. 99-111.

- Scarpetta, S. et Paul S. (2009). Politiques de l'emploi : à l'épreuve de la crise. *L'Observateur de l'OCDE n°273* (juin). Récupéré de www.observateurocde.org.
- Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe* (1re éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- Veilleux, C. et Molgat, M. (2010). Que signifie être jeune adulte aujourd'hui ? Les points de vue de jeunes adultes ayant reçu un diagnostic de maladie mentale. *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 16(1), 152-179.
- Zoll, R. (1992). *Nouvel individualisme et solidarité quotidienne. Essai sur les mutations socio-culturelles*. Paris : Paris Kimé.